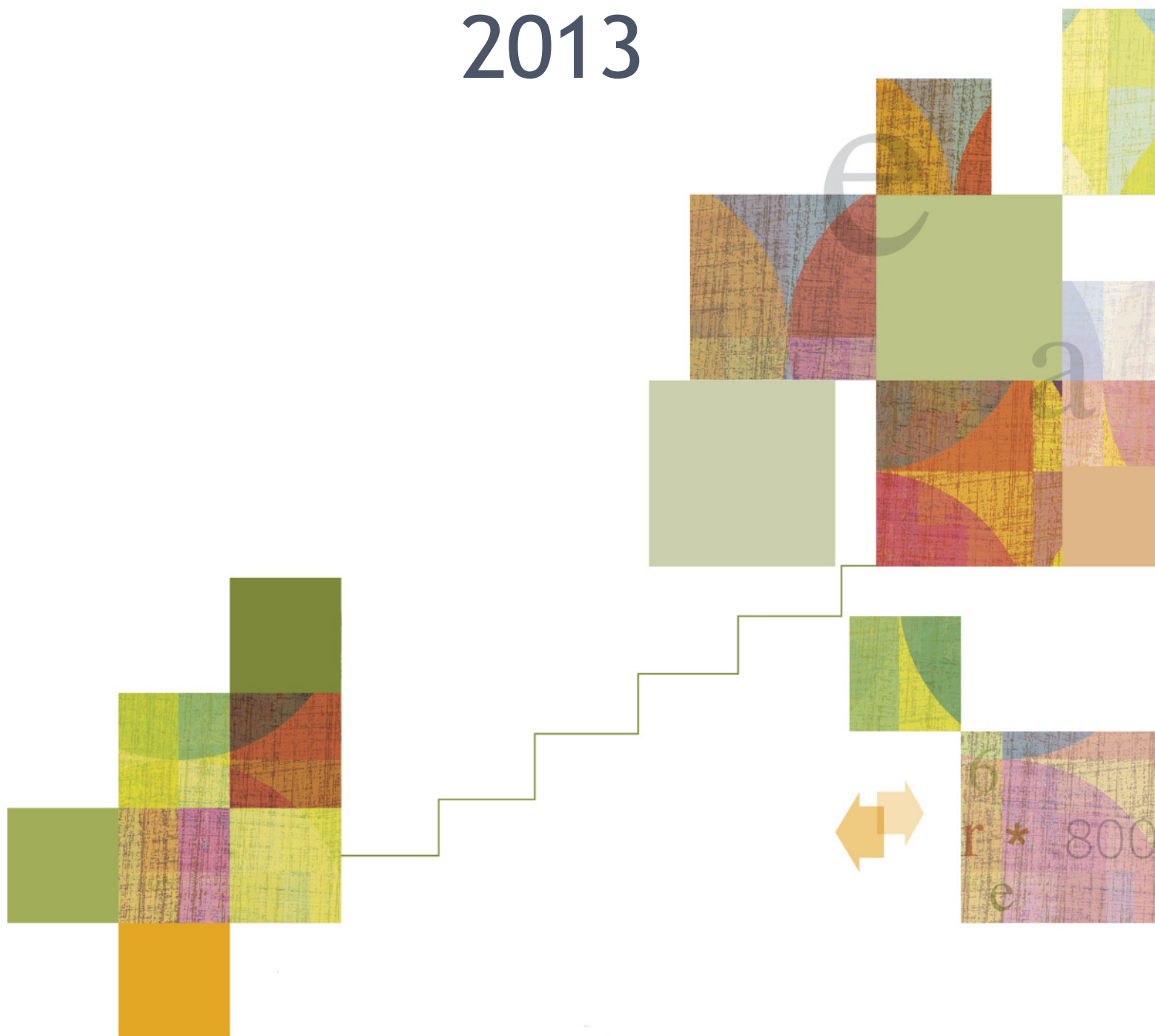


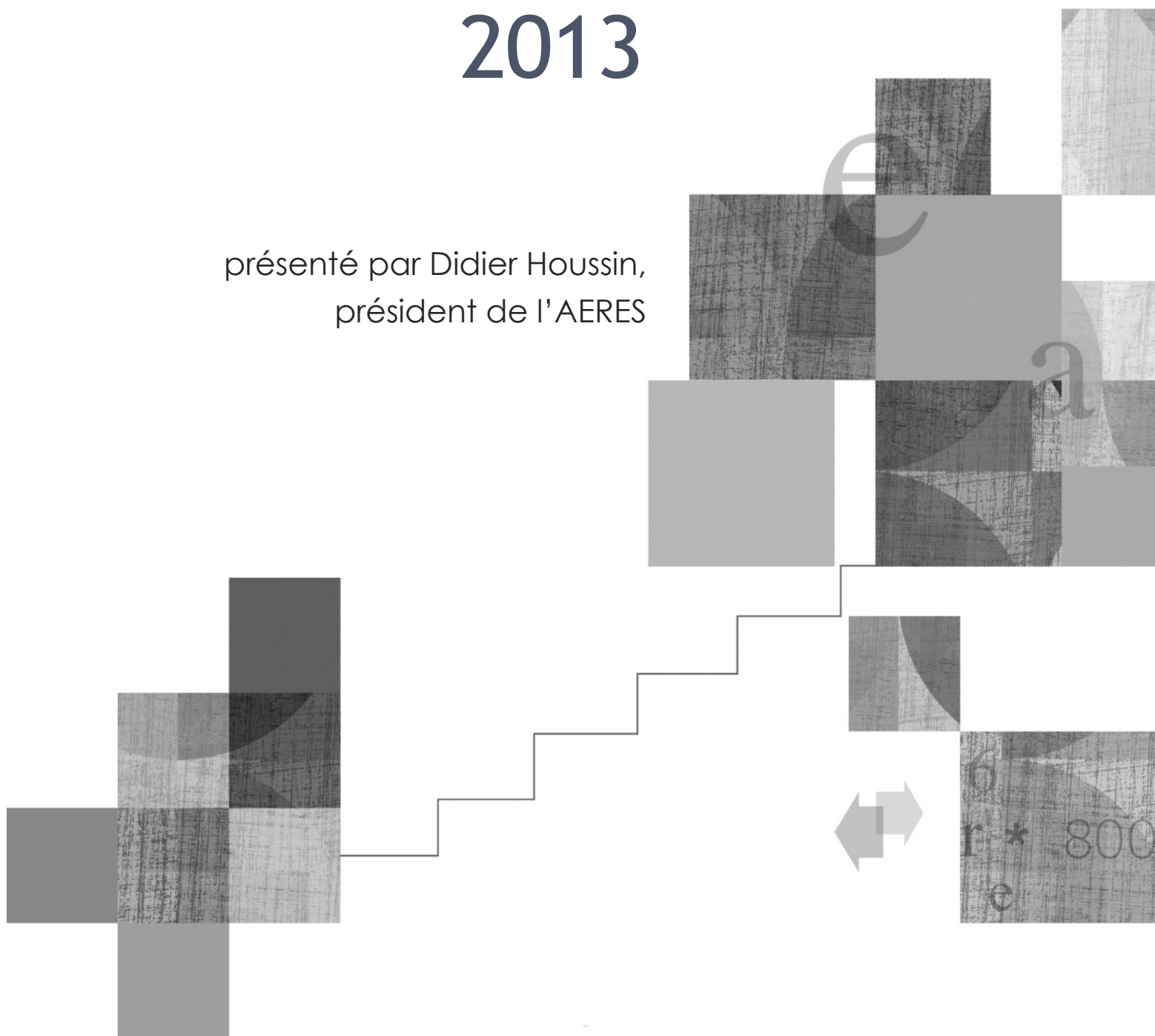
Rapport d'activité 2013



février 2014

Rapport d'activité 2013

présenté par Didier Houssin,
président de l'AERES



février 2014



Sommaire

Avant-propos	7
Politique d'évaluation : principales actions conduites ou subies en 2013	9
I. L'adaptation des processus d'évaluation et l'accent mis sur la qualité du lien formation-recherche	9
II. Le renforcement du lien avec les parties prenantes, institutionnelles, régionales et du monde professionnel	10
III. La suppression de l'AERES et son remplacement par le HCERES	11
Données saillantes de la campagne d'évaluation 2012–2013	15
I. Campagne d'évaluation 2012–2013 de l'offre de formation	15
II. Campagne d'évaluation 2012–2013 des entités de recherche	27
III. Campagne d'évaluation 2012–2013 des établissements	43
Actions menées sur la scène européenne et internationale en 2013	51
I. La définition d'une stratégie partagée	51
II. La contribution aux débats européens et internationaux	51
III. La mise en œuvre d'un plan d'action pour conduire des projets internationaux d'évaluation et de coopération	52
Organisation au service des missions, évolution des moyens de l'AERES	55
I. Les acteurs de l'évaluation : experts, délégués scientifiques et personnels administratifs	55
II. Les moyens financiers	56
Conclusion et perspectives	59
Annexes	61
Liste des sigles	63



Avant-propos

L'année 2012 avait été marquée par l'émergence de critiques publiques de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), autorité administrative indépendante ayant compétence pour l'évaluation des programmes de formation dans l'enseignement supérieur, des unités de recherche, des organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

L'année 2013 a été celle de la suppression de l'AERES par la loi du 22 juillet 2013 et de son remplacement par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), autorité administrative indépendante ayant aussi compétence pour l'évaluation des programmes de formation dans l'enseignement supérieur, des unités de recherche, des organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Compte tenu de l'incertitude, à ce jour, sur le délai précédant la publication du décret marquant la fin de fonction effective de l'AERES, l'élaboration du rapport d'activité 2013 a eu pour objectif sa parution la plus précoce possible dans l'année 2014. Ce rapport ne comporte donc pas d'analyse détaillée des résultats de l'évaluation des établissements. Cette analyse détaillée fera l'objet d'un document indépendant qui, si possible, sera produit ultérieurement.

La publication de ce rapport d'activité 2013 de l'AERES me donne l'occasion de remercier à nouveau tous les membres de son Conseil pour leur investissement et leur soutien sans faille ; et de remercier l'ensemble des personnels et délégués scientifiques de l'AERES et tous les experts, en particulier les milliers de chercheurs et enseignants-chercheurs français et étrangers qui se sont mobilisés en 2013 au service de l'enseignement supérieur et de la recherche en France en dépit de la tourmente traversée par l'AERES.

Depuis la promulgation de la loi en juillet 2013, l'AERES a assuré la continuité du service public d'évaluation apporté aux établissements des vagues D et E, en mobilisant respectivement près de 1 600 et de 3 250 experts. En début d'année 2014, la vague A a pu être préparée dans des délais qui permettront aux établissements de travailler sereinement à leur future évaluation, puis au HCERES d'assurer sa mission dans de bonnes conditions de transition dès sa mise en place.

Tous mes vœux de succès vont au HCERES, dont le Conseil sera mis en place dans quelques mois.

Didier HOUSSIN, Président de l'AERES

13 février 2014



Politique d'évaluation : principales actions conduites ou subies en 2013

En 2013, l'AERES a procédé à l'évaluation de la vague D (campagne 2012-2013) correspondant à 36 établissements, dont 10 universités et 2 organismes de recherche (Ifremer et Inria) ; 600 entités de recherche ; 181 mentions de licence, 105 spécialités de licence professionnelle, 280 mentions de master (1 164 spécialités), 14 diplômes de licence et 2 diplômes de master délivrés sous jury rectoral par le Rectorat de Paris, 2 diplômes conférant le grade de Master relevant du ministère de la Culture et de la communication, 12 diplômes de master réservés aux établissements habilités à délivrer le titre d'ingénieur diplômé (partenariat CTI/AERES) et 74 écoles doctorales.

Dans le même temps, elle a commencé les évaluations de la vague E (campagne d'évaluation 2013-2014 : établissements des sites de Paris-Est, Saclay, de Sud de France et Lille) et préparé la vague A (campagne d'évaluation 2014-2015).

Fin 2012, les Assises nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche avaient posé des principes d'évaluation proches de ceux portés par l'AERES, sans pour autant que le rapport final prenne position sur l'avenir de l'AERES.

L'année 2013 a quant à elle, été marquée par la décision de suppression de l'AERES, selon la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, et son remplacement par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES).

I. L'adaptation des processus d'évaluation et l'accent mis sur la qualité du lien formation-recherche

1 • Les évolutions des processus d'évaluation

Comme souligné dans le rapport d'activité 2012, l'année 2013 a vu se concrétiser les évolutions validées par le Conseil de l'AERES pour la vague E (2013-2014), d'une part, la simplification drastique des dossiers d'évaluation, pour chaque type d'évaluation et, d'autre part, une plus grande articulation entre l'autoévaluation des entités de recherche, des formations et des établissements et l'évaluation externe organisée par l'AERES. Il s'est agi notamment, pour l'évaluation des unités de recherche de réduire le volume du dossier (des deux-tiers) et le nombre de tableaux à renseigner (de 26 à moins de 10).

Par ailleurs, les évolutions relatives à l'accréditation des établissements pour les formations ont nécessité, en cours de vague E, de réviser le processus d'évaluation des formations pour qu'il ne porte désormais, que sur les formations existantes.

Les retours d'expérience réalisés auprès des établissements évalués se sont poursuivis et étendus au secteur de l'évaluation des entités de recherche qui a sollicité, pour la vague D, les présidents de comité d'expertise et les directeurs d'unités. Plus de 50% des présidents de comité et près de 50% des directeurs d'unité ont répondu. Ces derniers considèrent que l'évaluation a été utile (83%), que le référentiel de critères de l'AERES contribue à la lisibilité du processus d'évaluation (64%) et à l'amélioration des rapports (50%) et jugent raisonnable le rythme d'évaluation tous les 5 ans (93%).

Le second semestre de l'année 2013 a aussi été consacré à la préparation de la vague A (2014-2015) dont le lancement avec les établissements concernés a été effectué le 4 décembre 2013. Les dossiers d'évaluation, validés par le Conseil lors des séances du 12 décembre 2013 et du 9 janvier 2014, intègrent les réformes portées par la loi du 22 juillet 2013, concernant l'accréditation des établissements pour les formations et les politiques de coordination territoriale.

Ainsi, l'évaluation des formations sera sous-tendue par quatre grands principes :

- une évaluation des formations existantes ;
- une évaluation organisée par « champ de formations » ;
- des dossiers « champ de formations » et « formation » complémentaires et simplifiés ;
- un processus d'évaluation favorisant un dialogue accru avec les évalués.

De même, pour l'évaluation des entités de recherche, seront pris en compte – à titre expérimental sur un ou deux établissements pilotes – de nouveaux objets d'évaluation comme les « champs de recherche » (définis en relation avec les « champs de formation ») et la méthodologie d'évaluation globale des activités de recherche d'un site voire de l'évaluation nationale d'une thématique sera approfondie.

Enfin, pour l'évaluation des établissements, l'expérimentation conduite en vague E pour l'évaluation des politiques de site sera poursuivie. Il est proposé de compléter l'évaluation des établissements d'un même site par une étape complémentaire consacrée à leur politique de coordination territoriale.

2 • L'accent mis sur la qualité du lien formation-recherche en France et à l'international

En Europe et dans de nombreux pays, les universités sont vues comme le cœur du triangle formation/recherche/innovation, parce que les liens entre ces trois dimensions peuvent y être étroits. La tension s'exerçant sur l'université est très forte. Elle doit à la fois respecter un équilibre entre formation et recherche et faire face aux attentes en matière d'innovation, de compétitivité et d'emploi.

Objet d'évaluation et sujet clef pour le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, la qualité des liens formation-recherche a donc été le thème du colloque annuel de l'AERES, les 5 et 6 novembre 2013. En organisant cet événement, l'AERES a souhaité mettre en perspective les liens formation-recherche qui influent sur l'innovation, l'ingénierie des formations et la professionnalisation des étudiants. Il a rassemblé des intervenants, français et étrangers, représentants des universités, des organismes de recherche, des écoles, que ce soit du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la culture ou de l'agriculture, au niveau national et international. Il a réuni plus de 100 personnes chacun des deux jours. Ce colloque a aussi permis à l'AERES d'établir une grille de lecture « qualité des liens formation-recherche » qui sera utilisée dans le cadre de l'évaluation des politiques de site.

Par ailleurs, cette thématique rejoint les discussions, au niveau européen, sur la révision des *European Standards and Guidelines* (ESG), dans la perspective du prochain sommet européen des ministres de l'enseignement supérieur, prévu en 2015. Dans cette perspective, l'AERES a défendu et porte, au sein des différentes instances européennes, la prise en compte dans les ESG du lien formation-recherche et du périmètre recherche.

II. Le renforcement du lien avec les parties prenantes, institutionnelles, régionales et du monde professionnel

1 • La concertation avec les parties prenantes institutionnelles à travers le groupe « Mikado »

En décembre 2012, l'AERES a mis en place le groupe « Mikado » dont l'objet était de mieux organiser les relations institutionnelles et développer la concertation entre les parties prenantes de l'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Outre les responsables de l'AERES et des membres de son Conseil, différents acteurs concernés directement par les procédures d'évaluation des unités de recherche ont été invités à participer à ces travaux. Au rythme d'environ une fois par mois, ce groupe a traité de multiples sujets, parmi lesquels : l'articulation entre l'évaluation des structures de recherche et de formation, faite par l'AERES, et l'évaluation individuelle, assurée par les instances nationales ; la définition des modalités de participation des représentants ITA/BIATSS aux activités d'évaluation de la recherche ; les évolutions de la contractualisation et leur impact sur l'évaluation, par exemple en termes de calendrier et de rythme ; la publicité des rapports et la validation des procédures d'évaluation faites par d'autres instances.

Le groupe « Mikado » a souhaité en septembre 2013, interrompre momentanément ses travaux, pour ne pas interférer avec ceux conduits par la mission de Denise Pumain et Frédéric Dardel (cf. partie III, point 2).

2 • La poursuite des travaux avec les Régions

En 2013, l'AERES a poursuivi le travail engagé avec les Régions. Ainsi, l'expérimentation conduite avec les Régions Bretagne et Centre a donné lieu à l'élaboration de deux synthèses régionales et d'une synthèse sur la thématique des sciences de la Mer en Bretagne. L'expérimentation ayant remporté un vif succès auprès de ces deux Régions, l'AERES a produit les synthèses des autres Régions concernées par la vague B (Alsace, Lorraine, Corse).

Ces synthèses ont fait l'objet d'un envoi systématique aux Régions, pour avis et remarques, puis adressées aux établissements d'enseignement et de recherche concernés et publiées, en décembre 2013, sur le site internet de l'AERES.

Courant septembre 2013, à l'occasion d'une réunion avec les représentants des Régions, il a été décidé de réaliser ce travail pour la Région Ile-de-France (vagues d'évaluation D et E).

3 • La création du comité « monde professionnel »

L'AERES avait inscrit, dans son plan stratégique actualisé 2010-2014, le développement et l'amélioration de ses relations avec les parties prenantes de l'évaluation. A l'instar de la relation établie avec des représentants des étudiants et des Régions, l'AERES a choisi d'installer un groupe d'échanges avec ceux du monde socio-économique. Composé d'une dizaine de participants, ce groupe a vocation à :

- faire connaître les productions de l'AERES et les confronter aux attentes et besoins des acteurs du monde socio-économique, en termes d'évaluation de la qualité des formations supérieures et de la recherche ;
- dégager des pistes de travail pour répondre à ces attentes et besoins ;
- développer une communication adaptée au monde socio-économique et favoriser l'émergence de partenariats.

Deux réunions ont déjà eu lieu, en juin puis en novembre 2013, pour recueillir leurs avis et leurs attentes sur l'évaluation des formations à travers le dossier d'évaluation et la structure des rapports de l'AERES.

III. La suppression de l'AERES et son remplacement par le HCERES

1 • De janvier à juin 2013 : lors de la préparation de la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche

À l'issue des Assises, le gouvernement a élaboré un pré-projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche qui, après évolution de certaines dispositions, a été porté au Parlement en mars 2013. Dès les premières versions, il est proposé la création d'une nouvelle structure d'évaluation, le HCERES. Les membres du Conseil de l'AERES ont publié, en février 2013, un texte intitulé « l'injustifiable suppression de l'AERES », proposant que la loi en préparation s'attache en priorité à :

- affirmer que l'indépendance des évaluations sera préservée, afin de garantir leur valeur, en confirmant l'AERES ;
- améliorer la composition du Conseil de l'AERES, afin qu'elle reflète au mieux la diversité des acteurs et des parties prenantes du système d'enseignement supérieur et de recherche ;
- affiner la définition des missions de l'AERES en tenant compte de l'expérience acquise.

En avril 2013, lors des auditions par la commission des affaires culturelles et de l'éducation et la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale puis, en mai, par la commission culture éducation et communication du Sénat, l'AERES a proposé :

- le maintien du nom AERES : les modifications prévues quant aux missions et à la gouvernance de l'autorité administrative indépendante dans le projet de loi étant de portée limitée, il s'agissait de montrer les risques induits au niveau international. En effet, changer son nom pouvait faire douter de la réalité de l'indépendance de la structure chargée de l'évaluation en France et serait un signal négatif, pour la communauté internationale, quant à l'importance de l'évaluation et une forme de désaveu des évaluations conduites jusqu'à présent en France ;
- une explicitation plus claire de la mission relative aux procédures d'évaluation des personnels : cette mission déjà dévolue à l'AERES était particulièrement ambiguë et n'avait pu être mise en œuvre. Elle donnait le sentiment que l'AERES procédait à des évaluations individuelles et par ailleurs excédait le rôle habituel d'évaluation qui lui était confié, en lui octroyant, à travers la notion de validation, un rôle de décision ;
- la suppression du comité d'orientation scientifique aux côtés du Conseil du HCERES : sa composition et ses missions suggéreraient qu'il fonctionnerait probablement, de même que l'actuel Conseil de l'AERES, comme un conseil de nature largement scientifique qui délibère sur des sujets relevant de la politique d'évaluation. En revanche, la nécessité d'une instance permettant la concertation entre institutions sur les sujets touchant en particulier l'évaluation des entités de recherche se révélerait plus pertinente, à l'instar du groupe «Mikado».

À l'issue des débats parlementaires, la loi a été adoptée le 9 juillet 2013 puis publiée le 22 juillet 2013. Ce texte marque donc le remplacement de l'AERES par le HCERES. Il comporte toutefois, comme le préconisait l'AERES : le maintien du statut d'autorité administrative indépendante ; l'inscription dans la loi des principes déontologiques de l'évaluation mis en œuvre par l'AERES ; l'intégration d'élus étudiants au sein du Conseil ; la suppression du comité d'orientation scientifique et une explicitation plus claire des cas de recours à la validation des procédures pour les entités de recherche.

Hormis les évaluations de regroupements d'établissements et les évaluations des formations dans le cadre d'une procédure d'accréditation, qui sont les nouveautés importantes de la loi, celle-ci met aussi plus nettement l'accent sur la possibilité que l'organisateur premier de l'évaluation soit, pour les entités de recherche, les formations ou les établissements, une autre instance que le HCERES. Dans cette hypothèse, le HCERES sera chargé de la validation des procédures d'évaluation.

2 • De juillet à décembre 2013 : une nouvelle phase de consultation, dans la perspective du décret de création du HCERES

À partir du vote de la loi, s'est ouverte une nouvelle phase de consultation. La ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche a confié à Denise Pumain et Frédéric Dardel, une mission de réflexion et propositions sur les pratiques de l'évaluation scientifique et l'organisation de la future autorité indépendante.

Deux rencontres ont eu lieu avec l'AERES, l'une en septembre 2013 avec l'équipe de direction, l'autre en octobre 2013, avec les membres du comité technique et des délégués scientifiques, à leur demande.

Dans cette optique, l'AERES a élaboré une note de contribution à la rédaction du décret soulevant des points d'attention clefs portant sur : les modalités de mise en œuvre des missions (distinction évaluation et validation des procédures ; réaffirmation du principe d'évaluation par les pairs ; besoin de précisions sur l'évaluation des procédures d'évaluation des personnels) ; la publicité des rapports ; la notation et les mesures transitoires.

3 • Pour 2014, deux questions en suspens

L'année 2014 sera donc celle de la mise en place du HCERES, en deux temps, tout d'abord par la publication de son décret de fonctionnement puis, par la nomination des membres de son Conseil. Deux questions, et non des moindres, restent en suspens.

La reconnaissance européenne du futur HCERES

En septembre 2013, l'AERES a informé l'*European Quality Assurance Register for Higher Education* (EQAR) et l'*European Association for Quality Assurance in Higher Education* (ENQA), des nouvelles dispositions législatives adoptées en France.

Comme évoqué par l'AERES dès 2012, le changement de nom pourrait donc conduire, au niveau de l'EQAR, à une perte de la reconnaissance de la principale institution chargée en France de l'assurance qualité dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, pendant quelques années.

La réponse de l'EQAR (octobre 2013) a été qu'une décision serait prise à la lecture du décret. Il est indiqué, que si les missions évoluaient fortement, cela pourrait poser difficultés pour inscrire à sa création, le HCERES à l'EQAR. Par ailleurs, il est souligné un point essentiel, l'éligibilité au registre ne concerne que les *"organisations that directly conduct external quality assurance reviews of higher education institutions, their organisational units (faculties, departments, etc.) or study programmes are eligible for registration"*¹.

La réponse de l'ENQA (décembre 2013), est plus précise : *"the Board (of ENQA) thinks that the changes foreseen would be so substantial that the transfer of ENQA membership status from AERES to the HCERES would not likely be acceptable. In this case, it is the new agency, once it has stabilised its operations (usually ENQA asks for 2 years of operations prior to a review) which should apply for ENQA membership – and for the external review"*².

La seule institution française d'assurance qualité reconnue au niveau européen, serait donc au moins pendant trois ans, la Commission des titres d'ingénieur (CTI) sur le périmètre des formations d'ingénieurs, dont la notoriété européenne et internationale est grande, mais que l'AERES commençait à rejoindre.

Le financement du service public de l'évaluation

Aujourd'hui, le financement du service public d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche se réalise sur la base des principes suivants :

- une subvention de l'État allouée à l'AERES, action 15 du programme 150, qui représente 96% du financement ;
- une participation des établissements et organismes par la délégation d'enseignants-chercheurs ou la mise à disposition de chercheurs, qui représente 4% du financement ;
- les évaluations relevant d'autres ministères comme les formations de l'agriculture ou de la culture qui ne donnent pas lieu à participation financière. Les évaluations conduites à l'étranger mobilisent une participation pour les coûts engagés, mais ne représentent pas une base de financement pérenne.

¹ ... les organisations qui conduisent directement l'évaluation externe des institutions de l'enseignement supérieur, de leurs entités (facultés, départements), ou de leurs programmes de formation.

² Le conseil (de l'ENQA) pense que les changements envisagés seraient d'une ampleur telle, que le simple transfert du statut de membre de l'AERES au HCERES ne sera pas acceptable. Dans ce cas, ce sera à la nouvelle agence, une fois opérationnelle (l'ENQA demande en général que l'institution ait fonctionné pendant 2 ans avant toute évaluation) d'entreprendre les démarches nécessaires pour devenir membre de l'ENQA, et pour l'évaluation externe.

Il en ressort un principe de quasi-gratuité des évaluations pour les entités évaluées. Ce principe minimise le risque de conflit d'intérêt entre l'organisme évaluateur et l'entité évaluée. Il est en phase avec la notion d'évaluation conçue comme un service offert aux évalués. Toutefois, deux sujets viennent questionner le financement de l'évaluation :

- le premier a trait à la délégation d'enseignants-chercheurs mis à disposition de l'AERES et, demain, du HCERES. Le contexte de tension sur les besoins financiers des établissements d'enseignement supérieur et de recherche implique une révision du dispositif de compensation allouée par la structure d'évaluation. A l'heure actuelle, aucune solution n'a pu être trouvée, l'AERES n'étant pas en capacité financière de rembourser les établissements en masse salariale ;
- le second concerne le financement des évaluations conduites par d'autres instances que le HCERES et pour lesquelles une validation de la procédure aura été décidée.

Ainsi, en 2014, l'évaluation sera marquée à un premier titre, par des réflexions majeures qui touchent, à la reconnaissance au niveau européen et international de sa structure d'évaluation française et à son mode de financement.



Données saillantes

Campagne d'évaluation 2012–2013

I. Campagne d'évaluation 2012–2013 de l'offre de formation

Vingt et un établissements publics de Paris centre ont été évalués sur leur offre de formation en licence, licence professionnelle, master et école doctorale (tableau 1).

Tableau 1 : Liste des établissements dont les formations ont été évaluées

PRES	ÉTABLISSEMENT	L	LP	MA	ED
PRES héSam	Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)	/	/	/	1
PRES héSam	École des hautes études en sciences sociales (EHESS)	/	/	13	1
PRES héSam	École nationale des chartes (EN Chartes)	/	/	1	/
PRES héSam	École pratique des hautes études (EPHE)	/	/	3	1
PRES héSam	Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne	19	3	47	11
PRES Lumières	Université Paris 8 - Vincennes Saint-Denis	23	9	33	4
PRES Lumières	Université Paris Ouest Nanterre La Défense (Paris 10)	38	20	40	5
PRES PSL	École normale supérieure de Paris - ENS Ulm (Paris)	/	/	3	2
PRES PSL	Observatoire de Paris	/	/	1	1
PRES PSL	Université Paris Dauphine	7	1	16	1
PRES Sorbonne Paris Cité	Institut d'études politiques de Paris (IEP Paris)	/	/	/	1
PRES Sorbonne Paris Cité	Institut de physique du globe de Paris (IPG Paris)	/	/	1	1
PRES Sorbonne Paris Cité	Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco)	13	/	4	1
PRES Sorbonne Paris Cité	Université Paris 13 - Paris-Nord	19	23	19	2
PRES Sorbonne Paris Cité	Université Paris 7 - Denis Diderot	19	7	27	6
PRES Sorbonne Paris Cité	Université Paris Descartes (Paris 5)	10	16	18	6
PRES Sorbonne Paris Cité	Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3	9	2	10	5
PRES Sorbonne Universités	Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN)	/	/	1	1
PRES Sorbonne Universités	Université Panthéon-Assas (Paris 2)	7	5	21	5
PRES Sorbonne Universités	Université Pierre et Marie Curie (Paris 6)	7	16	10	12
PRES Sorbonne Universités	Université Paris-Sorbonne (Paris 4)	10	2	10	7
TOTAL		181	104	278	74

Au delà de ces vingt et un établissements, l'AERES a été amenée à évaluer :

- 14 diplômes de licence et 2 diplômes de master délivrés sous jury rectoral par le rectorat de Paris pour le compte de l'Institut catholique de Paris, de l'Institut universitaire Saint-Pie X, de l'IPC Facultés libres de philosophie et de psychologie et de l'Institut libre d'éducation physique supérieur ;
- 2 diplômes respectivement de l'École du Louvre et de l'Institut national du patrimoine relevant du ministère de la Culture et de la communication, conférant le grade de master ;
- 12 diplômes de master réservés aux établissements habilités à délivrer le titre d'ingénieur diplômé. Cette évaluation a été réalisée conjointement et paritairement par des experts mandatés par l'AERES et la CTI, dans le cadre de la convention de partenariat entre ces deux instances ;
- Chaque formation évaluée a donné lieu à un rapport d'évaluation contenant une analyse détaillée assortie de points forts, points faibles et recommandations.

Chaque rapport fournit une notation multiple sur critères (4 notes pour une licence, une licence professionnelle, un master et une spécialité de master, 3 notes pour une école doctorale). L'AERES a abandonné en 2013, l'utilisation d'une note globale unique par formation, cette notation globale étant jugée trop restrictive et peu interprétable, aussi bien par les évalués que par les établissements.

L'ensemble des rapports (et la notation associée) d'un établissement, d'un site ou de la vague (selon le type de formation) a toujours été examiné collégalement lors de réunions de restitution des expertises à l'AERES.

Les experts ont aussi travaillé sur des rapports plus globaux des offres de formation des établissements et des sites (rapports globaux par établissement pour les licences et licences professionnelles, rapports globaux par site pour les masters). Ces rapports généralement rédigés par les présidents de comités, ont été alimentés et complétés par des entretiens ciblés sur les offres de formation lors de la visite des établissements par la section des établissements. À cette fin, des présidents de comités ayant participé à l'évaluation des formations ont intégré les comités de visite des établissements.

1 • L'offre de formation en licence

Les établissements parisiens ont proposé une offre riche de 195 mentions de licence. La vague D a été caractérisée par le fait que les dossiers ont été déposés un peu plus d'un an après la publication de l'arrêté licence (août 2011) et quelques mois après celui du référentiel de compétences en licence (juillet 2012). Ces nouvelles dispositions étaient donc naturellement attendues dans les dossiers (acquisition d'un socle de connaissances et de compétences, préparation à la fois à l'insertion professionnelle et à la poursuite d'études, généralisation des conseils de perfectionnement, volume de 1500 heures, etc.) et la procédure d'évaluation (en particulier la grille d'expertise et la formation des experts) a été adaptée en ce sens.

L'adoption d'une notation multiple sur 4 critères (projet pédagogique, dispositifs d'aide à la réussite, insertion professionnelle/poursuites d'études, pilotage) a été perçue positivement par les experts qui ont apprécié de pouvoir appréhender la notation de manière plus nuancée et plus précise.

Les présidents des comités, dont les recrutements ont été systématiquement validés collégalement par les délégués scientifiques, ont très bien endossé leur rôle (conduite des réunions, lecture des rapports préliminaires, discussion avec les experts concernant les notes, etc.). La relation entre délégué scientifique et président a été renforcée pour certains comités par une ou plusieurs rencontres avant chaque réunion des experts.

Quelques chiffres

Les 195 mentions de licence déposées par les établissements de la vague D (cf. tableau 2) ont été évaluées par un total de 10 comités comprenant chacun en moyenne 12 experts. Les experts ont évalué entre 3 et 4 mentions. Sur les 115 experts utilisés, 58 étaient de nouvelles recrues, soit 51%. Ce nombre était en augmentation par rapport aux vagues B (26%) et C (31%), probablement en raison du recrutement de nouveaux délégués scientifiques (9 nouveaux délégués scientifiques sur 15 dans le processus « licence ») et du souci constant d'enrichir le « vivier » des experts. En revanche, la quasi parité enregistrée les années précédentes ne s'est pas retrouvée puisque 61% des experts étaient des hommes.

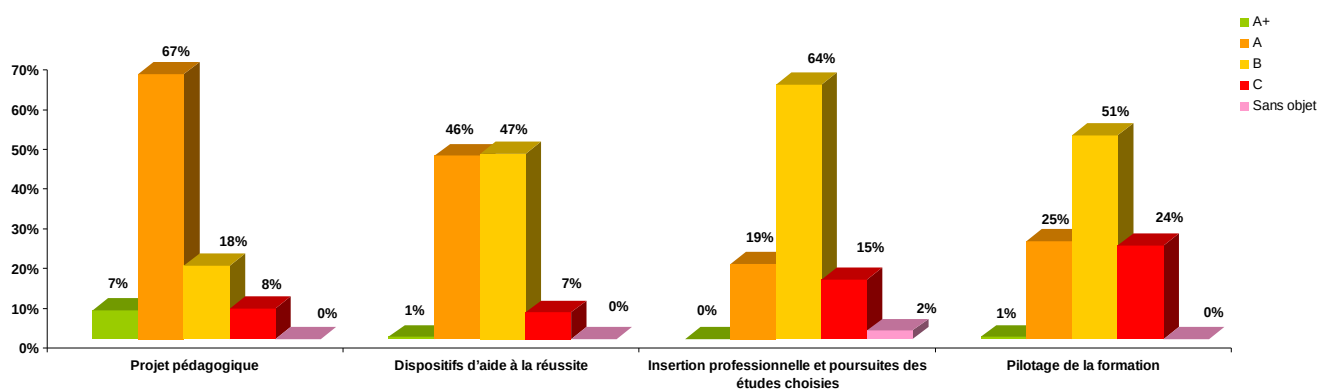
L'ensemble du processus « licence » a nécessité l'organisation d'un total de 15 réunions de comités, et a impliqué la participation de 15 délégués scientifiques. Le support administratif a été assuré par une responsable administrative et une assistante. Le nombre de semaines entre la réunion de préparation et la réunion de restitution (c'est-à-dire le temps alloué pour l'expertise des dossiers par les experts) a été de 6 ou 7 selon les comités, ce qui s'est révélé utile. La formation des experts concernant la rédaction des rapports a encore été renforcée (temps passé sur la maquette de rapport, projection d'exemples de rapports rédigés...), ce qui a beaucoup amélioré la qualité rédactionnelle des rapports.

L'essentiel de l'offre en licences (2/3 des mentions) a été proposé par les seuls PRES Sorbonne Paris Cité (70 mentions) et Paris Lumières (61 mentions). Les PRES Sorbonne Universités (24 mentions), héSam (19 mentions) et surtout Paris Sciences et Lettres (7 mentions) ayant plutôt des offres de formation que l'on pourrait rapprocher de celles de *graduate schools*. Les évaluations ont aussi concerné 14 licences délivrées sous jury rectoral et proposées par différents établissements privés parisiens.

Tableau 2 : Nombre de mentions de licence par PRES et par domaine

PRES	Domaines					TOTAL
	ALL	DEG	SHS	STAPS	STS	
PRES héSam	4	7	6	/	2	19
PRES Paris Lumières	12	25	20	1	3	61
PRES Paris Sciences et Lettres	/	5	/	/	2	7
PRES Sorbonne Paris Cité	26	6	17	2	19	70
PRES Sorbonne Universités	4	6	7	/	7	24
Rectorat	4	3	6	1	/	14
TOTAL	50	52	56	4	33	195

Figure 1 : Répartition des notes des mentions de licence par critère



Analyse globale des résultats

Les dossiers déposés par les établissements étaient souvent de bonne ou de très bonne qualité, même si certains restaient incomplets (notamment en ce qui concerne les indicateurs), manquaient d'analyse et/ou n'avaient pas fait l'objet d'une réelle autoévaluation. Comme pour les dossiers de la vague C, les experts ont noté une volonté très marquée des établissements de cadrer la forme des dossiers, certains d'entre eux suivant presque exactement le plan de la grille d'évaluation de l'AERES : ceci a généralement permis aux experts et aux délégués scientifiques de rapidement trouver et comprendre l'information fournie.

Les fiches RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) et, dans une moindre mesure, les ADD (annexes descriptives au diplôme) ont été fournies, mais elles ont souvent été très sommairement ou mal renseignées. En ce qui concerne les délocalisations aussi bien locales qu'internationales, les dossiers proposaient plus d'informations que les années précédentes sur leur fonctionnement, leurs modalités de co-diplômation, etc., sans que cela soit encore pleinement satisfaisant.

Les rapports « offre de formation Licences » rédigés par les présidents des comités n'ont été que très légèrement modifiés suite aux « entretiens offre de formations » qui se sont tenus dans les établissements, ce qui tend à démontrer que les analyses des experts et présidents à partir des dossiers fournis sont proches de la réalité du terrain.

Projet pédagogique

Les projets pédagogiques sont généralement bien construits et ont été très souvent pensés et modifiés en fonction des retours (évaluations des enseignements par les étudiants, évaluation antérieure de l'AERES, autoévaluation, etc.). Les unités d'ouverture, de culture générale et de préprofessionnalisation ont fait l'objet d'attention dans la construction des projets pédagogiques. Les mutualisations et portails se généralisent et, quand ils existent, ils sont généralement bien construits. Les compétences additionnelles (langues, bureautique) sont bien développées dans une majorité de mentions. Le contrôle de l'acquisition de connaissances par les étudiants est classique et pertinent. Les évaluations ont relevé la mise en place assez fréquente de parcours différenciés selon le profil des étudiants (normal, renforcé ou d'excellence) et de bi-licences. Parmi les points pouvant faire l'objet d'améliorations, il a été noté que les compétences transversales font l'objet d'une meilleure compréhension et d'une meilleure visibilité que par le passé, mais

qu'elles ne font que très rarement l'objet d'évaluation ou de prise en compte dans le cursus. Les stages sont davantage présents, mais ils font eux aussi rarement l'objet d'une évaluation adaptée. Enfin, l'évaluation des enseignements par les étudiants se développe, mais elle consiste encore la plupart du temps en un dispositif de l'établissement dont les responsables de mentions ne se saisissent pas réellement.

Dispositifs d'aide à la réussite

De manière quasi généralisée, les licences mettent en œuvre des dispositifs nombreux d'aide à la réussite (information en cours de cursus, mise à niveau, méthodologie du travail universitaire, etc.). Il a été regretté cependant que les réorientations et passerelles, quand elles sont prévues, soient peu utilisées et quasiment jamais analysées. Des efforts sont faits pour inciter les étudiants à bénéficier d'une mobilité internationale, mais le manque de moyens financiers freine souvent ces mobilités. Il y a très peu d'informations sur l'adaptation des enseignements à des étudiants ayant des contraintes particulières, et notamment en ce qui concerne les étudiants salariés.

Insertion professionnelle et poursuite des études choisies

L'ouverture vers les masters a été évaluée comme un point fort dans pratiquement toutes les mentions (c'est même souvent la seule issue envisagée). Si des modules de préparation au projet professionnel et personnel apparaissent dans un assez grand nombre de mentions, les dossiers fournissent rarement des informations sur l'insertion professionnelle (indicateurs, qualité de l'insertion, analyse) des étudiants diplômés et sur le devenir des sortants non diplômés ; c'est essentiellement ce qui explique l'assez grand nombre de notes « B » qui ont été proposées concernant ce critère par les différents comités. L'alternance et l'apprentissage ne sont quasiment jamais envisagés.

Pilotage

Les dossiers ont révélé que l'équipe pédagogique est quasiment toujours bien structurée et que son fonctionnement est clair. Dans un grand nombre de dossiers, il a été fait mention des recommandations faites par l'AERES lors de la précédente évaluation. L'intervention de professionnels extérieurs se systématise et fait l'objet de davantage de réflexions, mais on ne sait pas toujours de quelle manière ils participent à l'équipe pédagogique. Il n'existe pas encore de manière systématique de conseil de perfectionnement (ou équivalent) dans les mentions, même si l'on tient de plus en plus compte des évaluations des étudiants pour le pilotage. Il a été regretté par les experts que la valorisation des diplômes ne soit quasiment jamais une préoccupation des équipes.

2 • L'offre de formation en licence professionnelle

Pour la campagne d'évaluation 2012-2013, les licences professionnelles en demande de renouvellement et ouvertes avant 2010 ont été évaluées pour la première fois par l'AERES. La procédure employée dans le cadre de cette campagne d'évaluation a évolué par rapport à la précédente campagne, suite à l'intégration de la notation multiple sur critères. Les 4 critères retenus pour les évaluations ont été les suivants : projet pédagogique, insertion professionnelle, liens avec les milieux professionnels et pilotage de la licence professionnelle. Chaque dossier a été évalué par deux experts, un issu de l'université et l'autre du monde professionnel, tous deux ayant suivi une formation en début de campagne. Les deux expertises ont donné lieu à un rapport, rédigé par un des deux experts (professionnel ou universitaire). Les rapports ont été soumis à l'examen d'un comité collégial d'évaluation réunissant 11 membres (dont un président), et composé paritairement d'universitaires et de représentants du monde professionnel. Ce comité a aussi étudié un pré-rapport sur l'offre de formation en licence professionnelle de chaque université (lorsque cette offre contenait plus de 10 spécialités évaluées), rédigé par deux de ses membres à partir des rapports d'évaluation des licences professionnelles et des documents généraux fournis par l'université concernée. Les pré-rapports ont été complétés avec les informations issues des « entretiens offre de formation » lors de la visite de l'établissement. Tous les rapports ont été adressés aux établissements pour observations, avant publication.

Quelques chiffres

Les licences professionnelles sont organisées en « spécialités » regroupées en huit secteurs professionnels (SP), subdivisées en 46 dénominations nationales :

- SP1 – Agriculture, pêche, forêt et espaces verts ;
- SP2 – Production et transformations ;
- SP3 – Génie civil, construction, bois ;
- SP4 – Mécanique, électricité, électronique ;
- SP5 – Échange et gestion ;
- SP6 – Communication et information ;
- SP7 – Services aux personnes ;
- SP8 – Services aux collectivités.

Onze établissements ont été évalués sur leurs offres de formations en licences professionnelles : Université de Paris 13, Université de Paris 10, Université de Paris 6, Université de Paris 5, Université de Paris 8, Université de Paris 7, Université de Paris 2, Université de Paris 1, Université de Paris 4, Université de Paris 3 et Université de Paris Dauphine. Le nombre de spécialités évaluées par établissement et par secteur professionnel est renseigné dans le tableau 3.

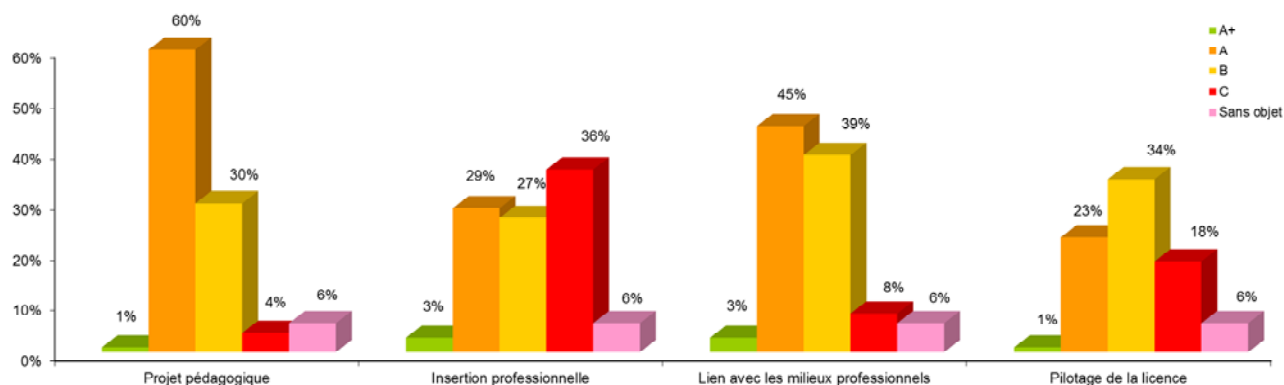
Tableau 3 : Nombre de spécialités de licences professionnelles par établissement et par domaine professionnel

PRES	Établissements	Domaines professionnels								TOTAL
		SP1	SP2	SP3	SP4	SP5	SP6	SP7	SP8	
PRES héSam	Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne	1	/	/	/	/	/	2	/	3
PRES Paris Lumières	Université Paris 8 - Vincennes Saint-Denis	/	3	/	/	1	4	1	/	9
PRES Paris Lumières	Université Paris Ouest Nanterre La Défense (Paris 10)	/	2	1	4	6	3	4	1	21
PRES Paris Sciences et Lettres	Université Paris Dauphine	/	/	/	/	1	/	/	/	1
PRES Sorbonne Paris Cité	Université Paris 13 - Paris-Nord	/	4	/	3	6	5	3	2	23
PRES Sorbonne Paris Cité	Université Paris 7 - Denis Diderot	/	6	/	/	/	1	/	/	7
PRES Sorbonne Paris Cité	Université Paris Descartes (Paris 5)	/	1	/	/	6	3	6	/	16
PRES Sorbonne Paris Cité	Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3	/	/	/	/	/	/	2	1	2
PRES Sorbonne Universités	Université Panthéon-Assas (Paris 2)	/	/	/	/	3	/	1	1	5
PRES Sorbonne Universités	Université Paris 6 - Pierre et Marie Curie	/	8	1	2	/	1	1	1	16
PRES Sorbonne Universités	Université Paris-Sorbonne (Paris 4)	/	/	/	/	1	/	/	1	2
TOTAL		1	24	2	9	24	17	20	7	105

Pour l'ensemble de la vague, le nombre de spécialités de licences professionnelles évaluées s'élève à 105 dont 99 ont été notées ; les formations ouvertes à la rentrée 2010 ont été évaluées mais non notées faute d'un recul suffisant sur leurs résultats. La répartition des notes obtenues pour chacun des critères est présentée en figure 2.

Ces évaluations ont mobilisé 85 experts : 43 professionnels dont 11 femmes et 42 universitaires dont 15 femmes. Le comité de validation a réuni 11 experts (dont 3 femmes). Le processus a mobilisé sept délégués scientifiques ainsi qu'une responsable administrative.

Figure 2 : Répartition des notes des spécialités de licence professionnelle par critère



Analyse globale des résultats

L'économie francilienne est particulièrement diversifiée. Même si cette économie est essentiellement une économie de service, sa base industrielle demeure toujours importante. L'Île-de-France est située au carrefour des échanges européens et mondiaux et abritent de nombreux sièges de grands groupes nationaux et internationaux. Sa place prépondérante dans l'économie nationale et l'importance du secteur tertiaire peuvent expliquer la prédominance des quatre secteurs professionnels (SP2, SP5, SP6 et SP7). Les domaines couverts par ces licences professionnelles sont tout à fait adaptés à l'économie régionale et se basent sur les points forts des universités.

Malgré ce contexte économique très favorable, l'offre de formation Licence Professionnelle reste globalement faible (105 LP auxquelles s'ajoutent une vingtaine de créations récentes, pour 11 établissements). Pour ces universités parisiennes, le nombre d'inscrits en LP par rapport au nombre d'inscrits dans l'établissement est au maximum de 5,3%. Cette offre LP s'appuie essentiellement sur les équipes pédagogiques des instituts universitaires de technologie (IUT).

Projet pédagogique

Les projets pédagogiques sont globalement pertinents et cohérents. La majorité des notes A relate des objectifs clairement définis, des modalités d'application en matière de pédagogie bien mises en œuvre et une volonté forte de professionnalisation. Une bonne adaptation à l'alternance et à la formation continue est à noter pour la plupart des établissements. Le positionnement de l'ensemble des spécialités est souvent justifié dans l'offre de formation des universités, mais aussi dans le contexte socio-économique. Ces formations constituent une réponse adaptée aux demandes des secteurs professionnels concernés en Île-de-France même si parfois quelques formations concurrentes apparaissent dans certains établissements ou entre universités.

Insertion professionnelle

Pour ce critère, la majorité des notes se répartit entre B et C. Ce décalage s'explique par le fait que les chiffres fournis dans les dossiers ne sont pas très fiables (très faibles taux de réponse, incohérence, voire absence de statistiques). Le suivi de l'insertion professionnelle des LP n'est pas un enjeu majeur pour la plupart des établissements parisiens évalués. Les quelques chiffres disponibles, si on les considère fiables, montrent des disparités importantes entre spécialités et surtout mettent en évidence un niveau d'insertion professionnelle en deçà de ce qui pourrait être attendu des grandes universités dans la première région économique française. La présence de l'alternance devrait être un facteur favorable pour améliorer les taux d'insertion, ce n'est malheureusement pas encore le cas. Le taux faible de diplômés en emploi est la conséquence d'une tendance forte et lourde à la poursuite d'études du fait d'une forte demande des masters et écoles diverses souvent en lien avec une offre en apprentissage. Des réflexions rapportées dans les autoévaluations ont eu lieu, mais les mesures prises (interdiction de poursuivre les études au sein de l'université) sont locales et pas toujours effectives.

Implication des milieux professionnels

De manière générale, la synergie avec le tissu professionnel régional, voire national, est importante ; les responsables des spécialités disposent visiblement d'un bon réseau professionnel. Même si de grandes disparités sont constatées entre spécialités, l'implication des professionnels dans les formations est réelle que ce soit au travers des enseignements, mais aussi dans leur participation aux jurys, aux recrutements, au fonctionnement, au pilotage, au conseil de perfectionnement lorsque ceux-ci existent, etc. Cependant, l'absence de conventions formalisées avec les entreprises ou branches professionnelles contribue à la fragilité du positionnement des licences professionnelles, augmente les risques d'inadéquation et de décalage avec la demande économique, et favorise probablement la poursuite d'études.

Pilotage

Dans la majorité des licences professionnelles, le pilotage est assuré par l'équipe pédagogique qui s'investit énergiquement pour assurer la réussite de la formation (recrutements, stages, liens avec le monde professionnel), voire par la composante de rattachement (en particulier les IUT), sans une réelle implication des universités. Cela se traduit par une hétérogénéité assez forte dans le pilotage des différentes licences professionnelles :

- le processus d'autoévaluation n'a pas été le même pour l'ensemble des LP d'une même université ;
- le fonctionnement des conseils de perfectionnement quand ils existent, diffère d'une formation à l'autre ;
- le suivi des diplômés ne fait pas réellement l'objet d'une grande coordination ;
- l'absence de liens avec les autres formations, en particulier avec les filières générales ne permet pas d'envisager la licence professionnelle comme une sortie professionnalisante de la licence du domaine concerné, ce qui se manifeste par le faible nombre d'étudiants provenant de licences générales (y compris dans les domaines et établissements où cette connexion est aisée) ;

- les équipes pédagogiques peuvent présenter dans leur composition de grandes disparités et des déséquilibres importants entre professionnels et enseignants académiques.

La lecture des dossiers ne fait pas apparaître de politique de l'université en matière de développement des licences professionnelles qui conduirait à en coordonner la démarche pédagogique.

3 • L'offre de formation en master

En 2013, le processus d'évaluation des masters a peu évolué. Pour un site (il s'agit ici essentiellement des PRES parisiens), l'évaluation a été réalisée par des experts au sein de comités par grands domaines disciplinaires (avec une moyenne de 10 experts par comité). Par comité, deux réunions (une de présentation et de formation des experts et une de restitution des expertises) sont organisées sous la responsabilité d'un président, assisté de deux délégués scientifiques et d'une responsable administrative. Chaque mention est expertisée par deux experts dont l'un rédige un premier rapport d'évaluation. Chaque président de comité prépare une synthèse de site pour le domaine concerné. Les documents sont présentés et discutés lors de la réunion de restitution pour aboutir à une évaluation collégiale. Un pré-rapport global de site, décliné par établissement, regroupe les rapports des différents comités disciplinaires, et ce rapport est finalisé après les « entretiens offre de formations ».

Quelques chiffres

Vingt établissements ont été évalués en 2013 sur leurs offres de formations en master. Ces établissements (hormis le Rectorat de Paris) sont regroupés en 5 PRES : PRES Paris Sciences Lettres – PRES Sorbonne Universités – PRES Sorbonne Paris Cité – PRES héSam « Hautes Études Sorbonne Arts et Métiers » – PRES Paris Lumières.

Le nombre de mentions de master évaluées s'élève à 280. La répartition par grands domaines est la suivante (tableau 4) :

- Sciences Humaines et Sociales 1 et 2³ : 126 ;
- Sciences Humaines et Sociales 3 à 6⁴ : 97 ;
- Sciences de la Vie et de l'Environnement (SVE) : 22 ;
- Sciences et Technologies (ST) : 35.

Le domaine Sciences, Technologies, Santé (STS) regroupe les domaines Sciences et Technologies et Sciences de la Vie et de l'Environnement.

Les mentions de master regroupant des spécialités, chaque spécialité a fait l'objet d'une évaluation. Le nombre de spécialités de master évaluées s'élève à 1164. La répartition par grands domaines est la suivante :

- Sciences Humaines et Sociales 1 et 2 : 565 ;
- Sciences Humaines et Sociales 3 à 6 : 365 ; Sciences de la Vie et de l'Environnement : 115 ;
- Sciences et Technologies : 119.

21 comités ont été constitués, réunissant 199 experts (dont 36% de femmes) dont 21 ont assumé la fonction de président (dont 4 femmes). 26 délégués scientifiques et une déléguée scientifique coordinatrice du processus ont été mobilisés et le support administratif a consisté en quatre responsables administratifs.

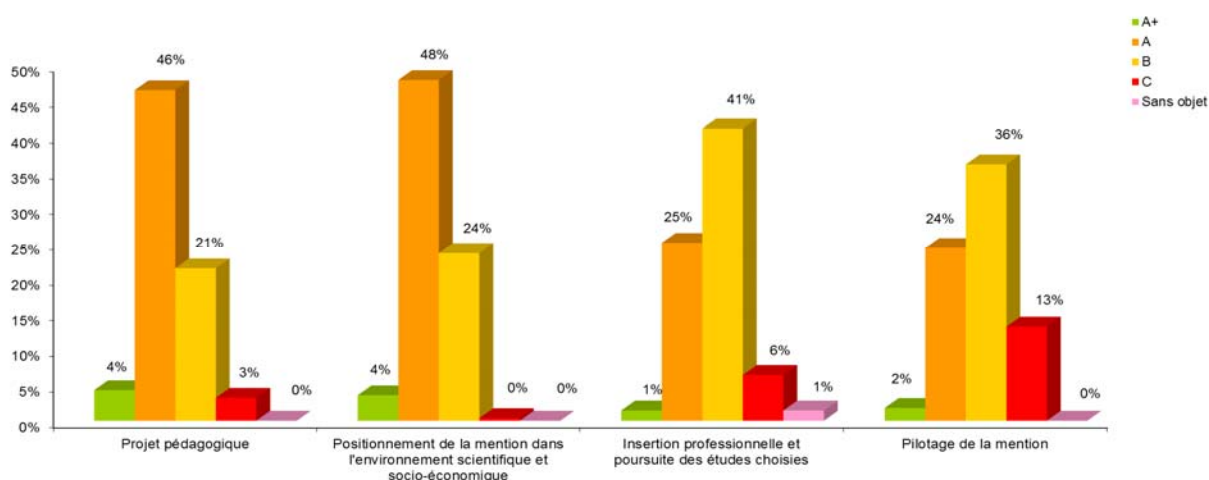
³ SHS 1 : Marchés et organisations : économie, finance management – SHS 2 : Normes, institutions et comportements sociaux : droit, science politique, sociologie, anthropologie, ethnologie, démographie, information et communication.

⁴ SHS 3 : Espace, environnement et sociétés : études environnementales, géographie physique, géographie sociale, géographie urbaine et régionale, aménagement du territoire – SHS 4 : Esprit humain, langage, éducation : sciences cognitives, sciences du langage, psychologie, sciences de l'éducation, STAPS – SHS 5 : Langues, textes, arts et cultures : langues, littérature, arts, philosophie, religion, histoire des idées – SHS 6 : Mondes anciens et contemporains : préhistoire, archéologie, histoire, histoire de l'art.

Tableau 4 : Nombre de mentions de master par PRES et par domaine

PRES	Domaines				TOTAL
	SHS 1 et 2	SHS 3 à 6	ST	SVE	
PRES héSam	40	21	2	1	64
PRES Paris Lumières	34	33	6	/	73
PRES Paris Sciences et Lettres	14	2	4	/	20
PRES Sorbonne Paris Cité	14	31	18	16	79
PRES Sorbonne Universités	24	8	5	5	42
Rectorat	/	2	/	/	2
TOTAL	126	97	35	22	280

Figure 3 : Répartition des notes des mentions de master par critère



Analyse globale des résultats

L'offre proposée par les établissements de la région parisienne et évaluée en 2012-2013 est portée par les établissements de cinq PRES (à l'exception de deux mentions présentées par le rectorat). Cette offre couvre toutes les disciplines des différents domaines et est particulièrement étoffée en Sciences Humaines et Sociales (80% en SHS, 20% en STS). Elle est de grande qualité, très attractive, adossée aux points forts des différents laboratoires de recherche, bénéficie d'un bon ancrage socio-économique et de nombreux partenariats et co-habilitations. L'ouverture internationale, le pilotage des formations, sont variables selon les établissements, les domaines, les formations. Les mutualisations et co-habilitations restent embryonnaires au sein d'un même PRES, à l'exception du PRES Sorbonne Paris Cité où un effort de concertation dans la construction de l'offre apparaît, même si une structuration cohérente de l'offre n'est pas encore achevée.

L'offre du PRES Paris Sciences Lettres (PSL) est riche principalement en Droit, Économie ou Gestion, mais également Sociologie ou Science Politique par exemple, et comprend quelques mentions en Sciences et Technologies. Cette offre, de grande qualité, jouit d'un très bon environnement scientifique, de l'excellence des équipes pédagogiques, du niveau élevé des étudiants du fait d'une forte sélection. Les taux de réussite et l'insertion professionnelle sont très bons. Le nombre de co-habilitations et de mutualisations au sein du PRES PSL est encore limité.

L'offre des établissements du PRES Sorbonne Universités est très complémentaire entre les établissements et globalement très complète tant en Sciences Humaines et Sociales qu'en Sciences, Technologies, Santé. Cette offre, très attractive, est adossée à une recherche de qualité voire remarquable et bénéficie de très nombreux partenariats, co-habilitations et mutualisations, de connexions avec un vaste vivier d'entreprises de haute technologie pour le domaine STS. En STS, l'offre est très lisible et s'intègre parfaitement dans le système Licence Master Doctorat (LMD) ; l'ouverture internationale pourrait être renforcée. En SHS, elle manque globalement de lisibilité et un suivi plus performant du devenir des étudiants, une meilleure aide au pilotage (personnels et moyens) permettraient d'accroître encore la qualité de cette offre.

De nombreuses mutualisations apparaissent dans l'offre du PRES Sorbonne Paris Cité avec des partenariats et éventuellement des répartitions de compétences, même si la recombinaison de l'offre de formation est manifestement encore en cours. Dans le domaine SHS, l'offre de master est très vaste et de très haute qualité, avec une attractivité indéniable tant au plan régional que national et international et comprend plusieurs formations originales. L'offre du sous-domaine Langues, textes, arts et cultures est particulièrement riche.

L'offre en STS est cohérente avec les spécificités et les compétences de chacun des établissements. Les adossements à la recherche et au monde socio-économique sont globalement de très bonne qualité. Le volet international et le pilotage des formations restent à conforter d'une façon générale.

L'offre du PRES héSam est quasi-exclusivement en SHS. Le PRES héSam n'a été créé que très récemment ce qui explique sans doute que cette offre rende surtout compte d'une logique d'établissement, seuls quelques co-habilitations et partenariats existant au sein du PRES. L'offre de l'Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne est riche, diversifiée, adossée aux domaines d'expertise de la recherche et bénéficie d'une bonne ouverture internationale, de partenariats pertinents. Les outils de pilotage et le suivi des diplômés sont perfectibles. L'offre de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) comprend des formations transdisciplinaires et le plus souvent originales, avec un fort adossement à une recherche de haut niveau et bénéficiant d'un excellent encadrement pédagogique et scientifique. L'École pratique des hautes études (EPHE) propose des spécialités ciblées, pointues et souvent uniques dans leur approche transversale ou leur périmètre, adossées à des équipes de recherche reconnues. L'École nationale des chartes (ENC) propose une mention de grande qualité, autour des métiers de l'archivage, et l'articule avec les évolutions numériques.

L'offre du PRES Paris Lumières est très large et s'inscrit essentiellement en SHS. Elle contient, dans les deux universités, des mentions originales et innovantes (notamment dans le sous-domaine Langues, textes, arts et cultures), portées par des équipes pédagogiques reconnues et bénéficiant d'un environnement scientifique de haut niveau et d'un bon ancrage dans le tissu socio-économique local. L'absence de suivi systématique du devenir des étudiants, la faiblesse du pilotage à l'échelle de certaines mentions nuisent cependant à la qualité globale de cette offre. L'offre n'apparaît guère comme le résultat d'une concertation entre les deux universités, sans doute en raison de la constitution tardive du PRES, et des formations se retrouvent ainsi éclatées entre deux mentions portées par chacun des établissements.

4 • Diplômes valant grade de master de l'Institut national du patrimoine et de l'École du Louvre

L'Institut national du patrimoine (INP) et l'École du Louvre sont deux établissements publics nationaux, placés sous la tutelle du ministère chargé de la Culture et de la communication, auprès de la direction générale du patrimoine. Ils sont par ailleurs membres associés du PRES héSam qui est le plus important dans le domaine de l'histoire de l'art et du patrimoine en France.

Ces deux établissements proposent une formation, d'une durée de cinq ans, dont l'accès est conditionné à la réussite d'un concours d'entrée très sélectif. Les deux dernières années de la formation constituent le 2^e cycle d'enseignement supérieur conduisant à la délivrance d'un diplôme défini par arrêté du ministre chargé de la culture et de la communication conduisant au grade de master (diplôme de Restaurateur du patrimoine pour l'INP et diplôme de deuxième cycle de l'École du Louvre).

L'offre de formation de l'École du Louvre se rapporte aux domaines de l'histoire de l'art, de l'archéologie, de l'histoire des civilisations, celle de l'INP se rapporte aux domaines de la conservation et de la restauration du patrimoine.

Un comité d'experts unique a été constitué, composé de personnalités, au nombre de cinq (dont un président), impliquées dans les enseignements supérieurs et artistiques ou professionnels des secteurs concernés, favorisant ainsi une approche diversifiée de l'évaluation des formations.

Analyse globale

La qualité des projets pédagogiques des deux établissements est particulièrement soulignée, reposant sur un haut niveau d'exigence académique, scientifique et technique et sur une pédagogie active, faisant alterner théorie et pratique, estimée remarquable. La politique des stages, se déroulant fréquemment à l'étranger, contribue activement à la dynamique de la transmission des savoirs académiques et des savoir-faire pratiques. La structuration lisible et cohérente des formations, avec une progressivité des enseignements bien construite, permet aux étudiants d'élaborer leur projet professionnel dans les meilleures conditions.

L'ouverture internationale est présente, des partenariats nombreux sont réalisés, des liens particulièrement denses à l'étranger sont entretenus, tant au niveau des institutions que des professionnels. La stratégie des établissements mériterait toutefois d'être davantage explicitée au plan qualitatif.

Grâce à la composition et à la diversité de leurs équipes pédagogiques, issues en grande partie du monde des musées et de la restauration, ces deux établissements bénéficient d'un adossement privilégié aux milieux professionnels, ce qui assure aux étudiants une connaissance directe des débouchés possibles et garantit l'insertion des diplômés dont le taux d'insertion professionnelle est très élevé (proche de 100%). En outre, l'intégration dans le monde professionnel s'effectue à un niveau d'emploi correspondant à leur qualification.

L'adossement à la recherche et l'apport des laboratoires sont satisfaisants, confortés par la qualité du suivi des travaux des étudiants ainsi que par l'adéquation entre les thématiques de recherche et les orientations de la formation.

S'agissant du pilotage des formations, l'implication des équipes pédagogiques est indéniable. Il en est de même de la participation des étudiants aux différentes instances (conseil d'administration, conseil pédagogique, comité de recherche,...), avec cependant une évaluation des enseignements par les étudiants qui devrait être formalisée (École du Louvre).

5 • Les écoles doctorales

Procédures d'évaluation des écoles doctorales (ED)

Les évaluations des ED s'appuient sur un dossier fourni par la direction de l'ED (bilan et projet) et une visite sur site. Cette visite est encadrée par une étape de préparation (organisation du calendrier, dépôt des dossiers, constitution des comités) et une étape de restitution (rédaction des rapports, envoi des rapports aux établissements, transmission des observations des établissements, publication des rapports).

Selon les besoins (nombre d'ED par comité, couverture thématique de chaque ED), les comités sont composés de quatre à six experts, dont un président et un expert « jeune docteur » (recruté après un appel à candidatures auprès de la Confédération des jeunes chercheurs et de l'ensemble des directions d'ED en France).

Chaque ED fait l'objet d'un rapport circonstancié rédigé par le président à l'aide des fiches d'expertise (remplies par chaque membre du comité) et des informations collectées lors de la visite. La fiche AERES utilisée par les experts comporte une quarantaine d'items eux-mêmes répartis selon trois critères notés.

Principales évolutions entre la vague C et la vague D

En plus de la suppression de la note globale adoptée pour toutes les formations, les critères notés (A+, A, B ou C) ont été réduits à trois, c'est-à-dire « Fonctionnement et adossement scientifique », « Encadrement et formation » (des doctorants) et « Suivi et insertion » (des docteurs). Toujours considérés et abordés dans l'appréciation globale du rapport, les items « adossement scientifique » et « projet » ne font plus l'objet d'une notation. Réalisé en fin de vague D auprès des experts, le retour d'expérience indique que la suppression de la notation globale a facilité celle de ces trois critères fondamentaux et amélioré leur cohérence entre ED, disciplines et établissements.

En amont des visites et précédant la présentation par les établissements de la politique générale de gestion de leurs ED, une réunion d'information (1h) est organisée à huis clos en présence de l'ensemble des experts et délégués scientifiques sur un site. Cette réunion permet de préciser les objectifs des expertises, les différentes étapes de la procédure (avant, pendant et après la visite), le rôle des différents membres du comité, le périmètre de chacun des trois critères notés, la signification des notes et les règles de rédaction du rapport. Principalement mis en place pour optimiser l'harmonisation des procédures par site, comité et discipline, cet aménagement a également reçu un écho favorable en retour d'expérience des experts.

Déroulement d'une visite d'école doctorale

L'organisation de chaque visite a peu évolué entre la vague C et D. Elle s'appuie sur des entretiens successifs qui permettent aux experts d'avoir un regard croisé sur le contexte, le bilan et le projet du fonctionnement global de l'ED :

- présentation de l'ED et de sa politique par son directeur en présence des membres du conseil de l'ED et des représentants des établissements (20-30 min) ;
- discussion avec les membres du conseil en présence du directeur et des représentants des établissements (30-40 min) ;
- discussion (en l'absence du directeur) avec des représentants des doctorants (1h 20 min) ;
- discussion à huis clos du comité (20 min) ;
- discussion avec le directeur de l'ED (seul ou accompagné de son directeur adjoint) (30 min) ;
- discussion finale à huis clos du comité pour préparer les grandes lignes du rapport (30 min).

Quelques chiffres

La campagne d'évaluation 2012-2013 a pris en charge l'expertise de 74 écoles doctorales dont la répartition par grands domaines est la suivante :

Tableau 5 : Nombre d'écoles doctorales par PRES et par domaine

PRES/Site	Domaines					
	ST	SVE	SHS 1-2	SHS 3-6	Pluri disciplinaire	TOTAL
PRES Paris Sciences et Lettres	2	0	0	1	1	4
PRES Sorbonne Universités	7	6	5	7	0	25
PRES Sorbonne Paris Cité	2	3	5	11	1	22
PRES héSam	0	0	6	5	3	14
PRES Paris Lumières	0	0	2	7	0	9
TOTAL	11	9	18	31	5	74

Ces 74 écoles doctorales étaient réparties sur 5 PRES (dont « Paris Lumières » en cours de constitution pendant la vague D) :

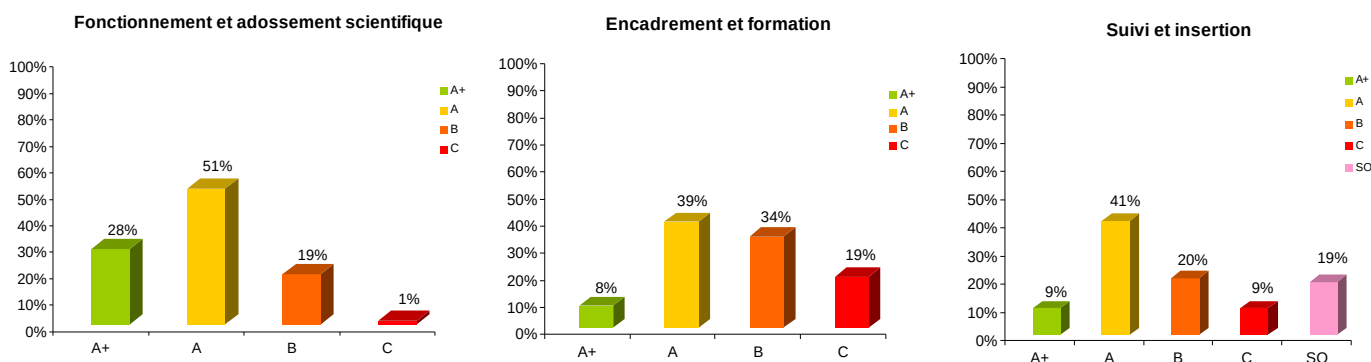
- PRES Paris Sciences et Lettres : ENS Paris, Observatoire de Paris, Paris-Dauphine ;
- PRES Sorbonne Universités : Paris 2, Paris 4, Paris 6, MNHN ;
- PRES Sorbonne Paris Cité : Paris 3, Paris 5, Paris 7, Paris 13, Sciences Po, Inalco, IPG Paris ;
- PRES héSam : Paris 1, Cnam, EHESS, ENSAM, EPHE ;
- PRES Paris Lumières : Paris 8, Paris 10.

Les évaluations ont mobilisé 23 délégués scientifiques (dont un délégué coordinateur) assistés de deux chargées de gestion des évaluations, qui ont assuré la constitution et la coordination de 25 comités regroupant un total de 129 experts dont 70% d'hommes et 30% de femmes.

Analyse globale des résultats

En termes d'effectifs, les 74 ED de la vague D regroupent environ 21 200 doctorants (soit un tiers des effectifs nationaux estimés à 62 000) avec des chiffres oscillant entre 20 et 1 500 doctorants pour une valeur moyenne de près de 300 étudiants par ED. Le bilan des évaluations est synthétisé dans la figure ci-dessous :

Figure 4 : Répartition des notes des ED par critère



PRES Paris Sciences et Lettres

Ce PRES compte quatre ED dont deux portées par l'ENS Paris, une par Paris Dauphine et une par l'Observatoire de Paris. Elles regroupent 865 doctorants pour un potentiel d'encadrement de 1 174 HDR.

Grâce à un contexte de recherche particulièrement favorable, mais également à des efforts de restructuration judicieux, trois des quatre ED du PRES Paris Sciences et Lettres ont été très positivement évaluées. Seule l'ED transdisciplinaire « Lettres/Sciences », récemment créée avec une volonté de promouvoir des projets transdisciplinaires, présente encore une situation jugée fragile.

PRES Sorbonne Universités

Ce PRES compte 25 ED dont cinq portées par Paris 2, sept par Paris 4 et douze par Paris 6, auxquelles s'ajoute l'ED du MNHN. Elles regroupent 6400 doctorants pour un potentiel d'encadrement de 3 300 HDR.

Malgré un potentiel recherche et un rayonnement reconnu de l'établissement, le bilan des expertises des ED de Paris 2 est assez contrasté. Il existe une disproportion entre le nombre de doctorants inscrits et le nombre moyen de thèses soutenues annuellement, suggérant un taux d'abandon élevé. En lien avec cette remarque, les aspects relevant de l'encadrement et de la formation soulèvent des points faibles importants. Certainement limitées par un manque de moyens humains et matériels regretté par les experts, les ED de cet établissement ont aussi des difficultés dans la mise en place de dispositifs de suivi d'insertion de ses docteurs.

Le bilan des expertises des ED portées par Paris 4 met en lumière des points positifs importants (qualité de l'adossement, investissement des équipes de direction) et d'autres qui impliquent une réflexion (en partie amorcée) à mener sur leur pilotage. Une attention particulière serait à porter sur l'encadrement des doctorants et sur les formations (notamment celles à visée professionnelle) qui leur sont/seront proposées. Concernant le suivi de l'insertion, les dispositifs mis en place par l'ED « Littératures françaises et comparée » pourraient servir d'exemple pour les autres écoles de l'établissement.

Dans leur ensemble, les douze ED portées par Paris 6 ont été très positivement appréciées par les experts qui, en marge de la qualité de l'adossement scientifique, ont souligné un potentiel d'encadrement étoffé, une offre de formation riche et diversifiée avec un rôle important joué par l'Institut de formation doctorale (IFD). Mis en place par l'établissement, l'IFD permet notamment d'harmoniser (ou à défaut de faire converger) certaines pratiques, qu'il s'agisse du fonctionnement des ED, de la formation des doctorants ou de l'insertion des

docteurs (même si le transfert d'informations est parfois jugé perfectible). Les procédures de suivi des thèses sont hétérogènes, avec des initiatives intéressantes comme la mise en place par certaines ED d'un « Livret de bord » du doctorant.

PRES Sorbonne Paris Cité

Ce PRES compte 22 ED dont cinq portées par Paris 3, six par Paris 5, six par Paris 7, deux par Paris 13, une par Sciences Po, une par l'Inalco et une par l'IPG Paris. Elles regroupent près de 5 100 doctorants pour un potentiel d'encadrement de 1 860 HDR.

Créé par le PRES, le Centre de formation des doctorants à l'insertion professionnelle (CFDIP) a notamment pour objectif de constituer et centraliser des formations diversifiées. Ce centre constitue un élément structurant pour les ED, même si des difficultés d'accès aux formations pour les doctorants salariés ont parfois été signalées. Conjointement développé par un consortium de plusieurs établissements dont le PRES, un logiciel nommé AMETHIS (accès multi-établissement aux thèses, à l'international et au suivi des doctorants/docteurs) assure la gestion du cursus des doctorants, de l'inscription jusqu'à la soutenance de la thèse en regroupant toutes les informations liées à chaque doctorant.

Très positif, le bilan des évaluations des ED de Paris 5 a mis en lumière de réels efforts de cohésion entre les ED, notamment grâce au CFDIP. Les points encore perfectibles portent essentiellement sur l'encadrement avec quelques cas de sur-encadrement (malgré des progrès notables) et sur l'ouverture internationale jugée limitée en dépit du rayonnement international de ses laboratoires. Pour Paris 7, les comités ont porté un regard globalement positif avec certains points forts remarquables mais inégalement répartis entre les ED ; certaines ED souffrent encore d'un taux d'abandon élevé ou d'un manque de suivi de l'insertion des docteurs. Cette disparité de résultats a également été soulevée pour Paris 3 et Paris 13 avec des écoles qui ont réussi à insuffler une dynamique globalement efficace tandis que d'autres montrent quelques difficultés en termes d'encadrement/formation des doctorants et/ou de suivi des docteurs. Concernant les autres établissements du PRES, les ED qu'elles abritent ont dans leur ensemble été jugées positivement par les experts.

PRES héSam

Ce PRES compte 14 ED dont onze portées par Paris 1, une par le Cnam, une par l'EHESS et une par l'EPHE. Elles regroupent plus de 5 400 doctorants pour un potentiel d'encadrement de 1260 HDR.

Les onze ED de Paris 1 présentent des points positifs très solides, tout particulièrement la qualité de leur adossement scientifique unanimement soulignée. Cet atout pourrait toutefois être davantage mis à profit pour optimiser la gestion de la formation doctorale, notamment en matière de suivi de thèse et de suivi de l'insertion des docteurs. Encore assez nettement perfectibles, ces deux points devraient, sous l'impulsion des directions d'ED et de l'établissement lui-même via son conseil scientifique (à l'image de sa volonté de mieux maîtriser le nombre de doctorants par encadrant), progressivement s'améliorer comme en témoignent les efforts et améliorations déjà significatifs relevés pour certaines écoles.

Récemment créée, l'ED portée par le Cnam montre des résultats perfectibles (mais clairement encourageants) en matière d'encadrement des doctorants et de mise à disposition de formations transversales susceptibles de favoriser l'insertion professionnelle des diplômés. Malgré un environnement favorable, le comité d'expertise de l'ED de l'EHESS a regretté que la masse de doctorants associée au nombre et au rôle des formations doctorales, rendent le pilotage difficile. Toutefois, riche de son ouverture internationale, de l'interdisciplinarité ambitieuse pratiquée autour de l'ensemble des sciences sociales, et de la qualité de son adossement scientifique, l'ED dispose de bases particulièrement solides pour offrir un projet ambitieux. En symbiose avec son école de tutelle, l'ED multi-sites de l'EPHE se caractérise par l'originalité de ses disciplines, la pluridisciplinarité SHS-SVT des formations proposées, et un adossement scientifique de grande qualité, qui pourra s'accroître dans le cadre du PRES héSam. Quelques éléments perfectibles ont été soulevés comme le faible taux de financement en SHS, l'encadrement des doctorants et le suivi et l'insertion des docteurs.

PRES Paris Lumières

Ce PRES compte 9 ED dont quatre portées par Paris 8 et cinq par Paris 10. Elles regroupent plus de 3 400 doctorants pour un potentiel d'encadrement proche de 900 HDR.

Les ED de Paris 8 s'appuient sur des projets structurants en cours (LABEX) ou en préfiguration. Les experts ont insisté sur la volonté des écoles à faire progresser leur fonctionnement global, qui montre encore quelques faiblesses comme le suivi des doctorants (taux d'abandon parfois élevés) et des docteurs. Substantiellement plus positives, les évaluations des ED de Paris 10 insistent sur la qualité de leur adossement scientifique manifestement à l'origine de l'attractivité de certaines d'entre elles. En dépit de cet atout, plusieurs écoles peinent à définir elle-même une véritable politique scientifique. De façon remarquable, la qualité du suivi et des résultats de l'insertion des docteurs est systématiquement mis en avant par les experts.

II. Campagne d'évaluation 2012-2013 des entités de recherche

1 • Présentation de la campagne

Au cours de la campagne d'évaluation 2012-2013, correspondant, pour la contractualisation, à la vague D, l'AERES a formé 578 comités d'experts. Elle a sollicité pour cela 2 971 experts, qui ont globalement accompli 3 675 missions d'expertise.

L'AERES a lancé et organisé l'évaluation des unités de recherche de 11 universités, 16 écoles et 13 organismes de recherche comme le montre le tableau n°6 ci-dessous.

Tableau 6 : Nombre d'entités de recherche évaluées par établissement, par domaine scientifique et par type d'entité

Établissements	Unités de recherche (dont CIC et Umifre)				Structures fédératives (dont RTRA et CHU)				TOTAL
	SHS	ST	SVE	TOTAL	SHS	ST	SVE	TOTAL	
Cnam	6	6	2	14					14
CNRS (dont Umifre)	13		2	15	1			1	16
Collège de France	2	1	1	4					4
École nat. des chartes	1			1	1			1	2
EHESP	1			1					1
EHESS	22	1		23	1			1	24
ENCP		2		2					2
ENS	9	9	2	20		3	1	4	24
ENSA (3 écoles)	3			3					3
ENSAM		9		9		1		1	10
EPHE	7		1	8					8
ESPCI		7	2	9					9
FNSP-IEP Paris	9			9	1			1	10
Ifremer		3	7	10					10
IGN		1		1					1
Inalco	10			10					10
Inra	1			1					1
Insep	1			1					1
Inserm (CIC)			11	11					11
INSHEA	1			1					1
Institut Curie			7	7					7
IPGP		1		1					1
IRD		1		1					1
Museum	4	1	8	13					13
Observatoire de Paris		7		7					7
Université Paris 1	27	2		29	1			1	30
Université Paris 2	24			24					24
Université Paris 3	24			24	1			1	25
Université Paris 4	29			29					29
Université Paris 5	18	6	42	66			4	4	70
Université Paris 6		32	29	61		4	2	6	67
Université Paris 7	12	13	30	55			2	2	57
Université Paris 8	23	1		24	2			2	26
Université Paris 9	4	2		6					6
Université Paris 10	29	3	1	33	2			2	35
Université Paris 13	9	6	5	20	1	2		3	23
CHU							4	4	4
RTRA					3	7	3	13	13
TOTAL	289	114	150	553	14	17	16	47	600

Ces chiffres sont en nette augmentation par rapport à la campagne précédente, qui présentait un cas particulier du fait du passage d'une évaluation quadriennale à une évaluation quinquennale. Ainsi, le nombre d'entités évaluées a été de 600, soit une augmentation de 178% environ par rapport à la campagne précédente. Ces entités étaient composées de 553 unités de recherche (équipes d'accueil, UMR et unités propres des organismes de recherche ainsi que 11 centres d'investigation clinique et 6 UMIFRE), de 43 structures fédératives (dont 13 RTRA), et de 4 CHU dont le volet « recherche clinique » a fait l'objet, pour la première fois cette année, à titre expérimental, d'une évaluation par l'AERES, les CHU évalués étant volontaires.

Encore une fois, cette année, l'AERES a relevé une grande disparité de nature dans les dossiers des structures fédératives qui lui ont été transmis pour évaluation. On trouvait en effet :

- des entités de service et de programme, permettant une mutualisation de moyens, auxquelles étaient souvent affectés des personnels, ainsi des maisons des sciences de l'homme, des observatoires des sciences de l'univers et des anciens instituts fédératifs de recherche ;
- des structures destinées à donner de la visibilité à une thématique ou à un champ disciplinaire, sans mise en commun de moyens matériels ou humains ;
- des structures d'animation locale.

Les structures fédératives relevant des deux dernières catégories, lorsqu'elles étaient caractérisées par l'absence de programmes de recherche spécifiques et de moyens mutualisés, ce qui était le cas la plupart du temps, n'ont pas fait l'objet d'une évaluation par l'AERES.

Lorsqu'on examine la répartition géographique des entités de recherche, tous domaines confondus, on constate qu'elles sont inégalement distribuées entre les PRES structurant la géographie de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la zone de Paris centre, comme le montre le tableau 7 ci-dessous.

Le PRES Sorbonne Paris Cité (PSC) représente à lui seul plus de 33,6% des entités de recherche de la vague, suivi par le PRES Sorbonne Université (SU), qui regroupe un peu moins de 23%. Les trois autres PRES se partagent les entités de recherche restantes : 15,2% pour le PRES héSam, un peu moins de 10,5% pour le PRES Paris Lumières (PL) et un peu moins de 10% pour Paris Sciences et Lettres (PSL).

Un certain nombre d'entités évaluées (7,8%) n'appartient à aucun PRES. Il s'agit le plus souvent d'entités hors vague, et comme telles dispersées sur le territoire national. Parmi ces entités hors vague, on trouve 6 UMIFRE, 13 RTRA et 4 CHU évalués pour leur volet « recherche clinique ».

Tableau 7 : Nombre d'unités de recherche évaluées par PRES

PRES/domaines	PRES héSam	PRES PSL	PRES Paris Lumières	PRES SPC	PRES SU	TOTAL
SHS	63	15	53	83	57	271
ST	18	28	4	26	33	109
SVE	3	12	1	77	37	130
TOTAL	84	55	58	188	127	510

En Sciences et Technologies (ST), plus de 75% des entités évaluées sont des unités mixtes de recherche ; en Sciences de la Vie et de l'Environnement (SVE), cette proportion est similaire (76%). En revanche, la proportion n'est que de 40% environ en Sciences Humaines et Sociales (SHS).

2 • Modifications de la procédure

Fidèle à l'exigence d'amélioration continue qui la guide, l'AERES a tiré parti de l'expérience accumulée au cours des précédentes campagnes d'évaluation et a poursuivi ses efforts pour faire évoluer ses différents processus.

En 2013, plusieurs importantes modifications ont été apportées au processus d'évaluation des unités de recherche.

La première concerne le dossier d'évaluation. Pour répondre aux attentes des communautés scientifiques, l'AERES a procédé à une simplification de ce document, dont la partie textuelle et surtout les formulaires ont été réduits au strict nécessaire. Ce travail de simplification a été conduit en concertation avec la DGESIP dans la mesure où un certain nombre de tableaux renseignés dans les formulaires par les directeurs d'entités de recherche étaient destinés à alimenter en informations les services et les bases de données du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Au terme de ce travail, le dossier d'évaluation a été globalement réduit des deux tiers.

La fiche individuelle, source de conflits et de malentendus, a été supprimée, en même temps que l'indicateur du taux de producteurs utilisé par la DGESIP comme clé de répartition dans le Système de répartition des moyens à la performance et à l'activité (SYMPA). Cet indicateur conduisait l'évaluation des unités de recherche aux limites de l'exercice, en la rapprochant d'une évaluation individuelle ne relevant pas des attributions de l'AERES. Rappelons que pour calculer le taux de producteurs, il fallait avoir recours, pour chaque unité de recherche, à une déclaration individuelle de ses enseignants-chercheurs et de ses chercheurs pour extraire de la somme de ces déclarations un pourcentage de producteurs. Si cet indicateur a pu avoir des effets vertueux au cours des premières années où il a été utilisé, il est peu à peu devenu moins significatif, du fait de l'adaptation des évalués et de la capacité de certains directeurs d'unités de recherche à l'orienter.

En outre, le taux de producteurs s'est révélé comme un indicateur trop restrictif. Le décompte des ETP « Recherche » est apparu comme rigide et simplificateur, en se limitant à trois possibilités : 1 (pour les chercheurs), 0,5 (pour les enseignants-chercheurs) ou 0 (pour les non-producteurs). Les évaluateurs ont pu constater que cela reflétait d'autant moins la capacité réelle de production d'une unité de recherche que seuls

étaient pris en compte, dans le calcul de ce taux, les enseignants-chercheurs, les chercheurs et les personnels assimilés titulaires et en activité. Ces restrictions, déterminées par l'utilisation du taux de producteurs dans le modèle SYMPA, laissaient sans solution l'épineux problème des personnels n'ayant pas d'obligation statutaire de recherche (PRAG, ITA, etc.), qui étaient parfois effectivement producteurs, mais n'étaient pas comptabilisés dans le calcul du taux.

Il est apparu enfin que le taux de producteurs s'appuyait sur une appréciation variable de la production scientifique, notamment du fait de l'hétérogénéité de la notion de « production de rang A » qui lui était associée (pour être producteur, il fallait justifier de trois productions de rang A en cinq ans). Pour certains, ces productions étaient exclusivement des articles dans des revues identifiées dans des listes indexées par les bases de données bibliométriques. Pour d'autres, c'était aussi des ouvrages scientifiques dont le champ d'extension était flou. En Sciences Humaines et Sociales, l'appréciation était rendue plus difficile encore par le fait qu'il n'existe toujours pas, aujourd'hui encore, de listes de revues dans tous les domaines et que les listes qui existent n'ont pas été dressées selon une méthode commune utilisant des indicateurs homogènes. Il en résultait des modes de calcul qui témoignaient de disparités gênantes entre les disciplines, donc des variations de taux problématiques entre communautés de chercheurs (cf. la situation des économistes, pénalisés par des conditions d'accès très restrictives à la catégorie de « producteurs »).

Par ailleurs, l'AERES a tenu compte des insatisfactions qui se sont aussi manifestées, au cours des années précédentes, à l'égard des critères d'évaluation. Les critiques ont porté principalement sur deux points : 1) une prise en compte insuffisante, dans l'évaluation, de certaines activités de recherche finalisée, ainsi que d'activités connexes à la recherche (notamment l'expertise venant en appui des politiques publiques) ; 2) une évaluation trop peu marquée de la place de la formation à la recherche et par la recherche dans les missions assignées aux unités.

L'AERES, au vu des retours d'expérience, a procédé à une révision de ses critères d'évaluation, au terme de laquelle il a été décidé d'étendre de quatre à six le nombre de critères. Il en a résulté la nomenclature suivante :

- le critère 1 (« Production et qualité scientifiques ») porte sur la production de connaissances. Il apprécie les découvertes, les résultats, les problématiques, les faits expérimentaux conduisant à des réalisations scientifiques. Il évalue également l'originalité, la qualité et la portée de la recherche ;
- le critère 2 (« Rayonnement et attractivité académiques ») prend en compte la capacité de l'entité à se faire connaître dans les communautés de recherche, en acquérant notoriété et visibilité. Il apprécie également sa capacité à devenir un pôle d'attraction dans son domaine ;
- le critère 3 (« Interactions avec l'environnement social, économique et culturel ») est l'un de ceux que l'AERES a souhaité faire émerger plus nettement⁵. Il analyse les différentes activités et réalisations par lesquelles la recherche contribue aux processus d'innovation et conduit à des impacts sur l'économie, la société et la culture. Le temps long nécessaire et la complexité des conditions du succès de ces processus imposent d'évaluer les relations partenariales de l'unité avec différents acteurs de la société ainsi que les différentes formes d'interaction entre les chercheurs et leur environnement ;
- le critère 4 (« Organisation et vie de l'entité ») apprécie le mode de fonctionnement de l'entité, entre autres l'organisation de la vie scientifique et matérielle des personnels, la gestion et la mutualisation des moyens financiers, le processus de prise de décision, l'existence d'un plan stratégique, l'utilisation d'outils de suivi de sa mise en œuvre et, de façon générale, tout ce qui contribue à la bonne marche de l'entité et à la mise en œuvre de la dynamique scientifique prévue par son projet ;
- le critère 5 (« Implication dans la formation par la recherche ») est un nouveau critère, qu'il a paru souhaitable de distinguer de l'évaluation de la vie des entités de recherche⁶. Il évalue l'investissement de l'entité dans la formation par la recherche en master et en doctorat, en liaison avec les instances pédagogiques de ces cursus. Il prend en considération son implication dans l'évolution des contenus pédagogiques. Il analyse l'attention qu'elle porte à l'accueil et à l'accompagnement des étudiants de master et des doctorants, et il apprécie son attractivité pour eux ;
- enfin, le critère 6 (« Stratégie et perspectives scientifiques pour le prochain contrat ») évalue la qualité scientifique et la pertinence des perspectives au regard des missions de l'entité. Il apprécie les évolutions proposées et la stratégie de l'unité pour atteindre ses objectifs. Il examine la cohérence et la faisabilité globale des réalisations envisagées pour l'avenir.

Pour aider les communautés à se familiariser avec ces critères et pour préciser les données qui se rapportent à chacun d'entre eux, l'AERES a diffusé son référentiel de l'évaluation des entités de recherche (disponible sur le site internet de l'AERES).

⁵ Dans la nomenclature précédente, le critère 2, « Rayonnement et attractivité » appréciait à la fois les activités académiques et non académiques. Il a paru opportun de séparer ces deux aspects de la recherche.

⁶ Dans la précédente nomenclature, la formation par la recherche relevait du critère 3 : « Gouvernance et vie de l'unité ».

3 • Résultats de l'évaluation par domaine

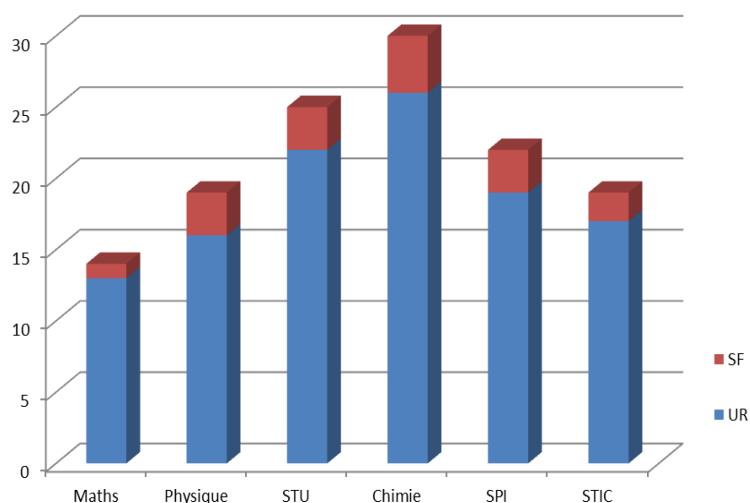
On notera que, dans les analyses par domaine, proposées ci-dessous, les structures fédératives (qui ne sont pas notées) n'ont pas été prises en compte.

Sciences et Technologies

Dans le domaine des Sciences et Technologies, 129 entités de recherche ont été évaluées par l'AERES, 113 unités de recherche (UR) et 16 structures fédératives (FR). Parmi les unités de recherche, 26 sont des équipes d'accueil (EA), 2 sont des unités propres (UPR) d'organismes, 2 sont des unités de service et de recherche (USR) tandis que 83 sont des unités mixtes de recherche (UMR) universités/organismes. Parmi les 16 structures fédératives, 6 sont des réseaux thématiques de recherche avancés (RTRA).

La répartition thématique des 129 unités et fédérations est présentée en figure 5, en fonction des différents domaines scientifiques du secteur Sciences et Technologies. On constate la présence d'un grand nombre d'unités en chimie.

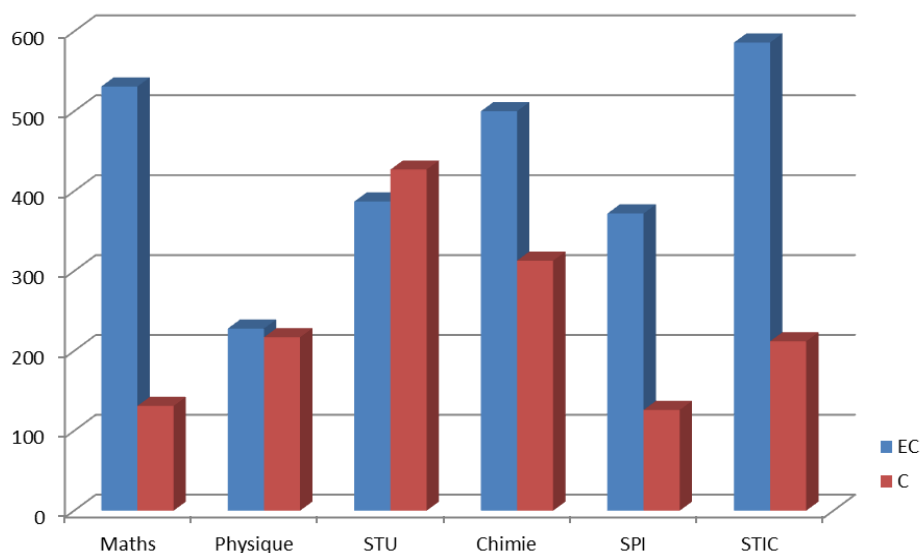
Figure 5 : Nombre d'entités de recherche évaluées en fonction du domaine scientifique



STU : Sciences de la Terre et de l'Univers, SPI : Sciences Pour l'Ingénieur, STIC : Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication.

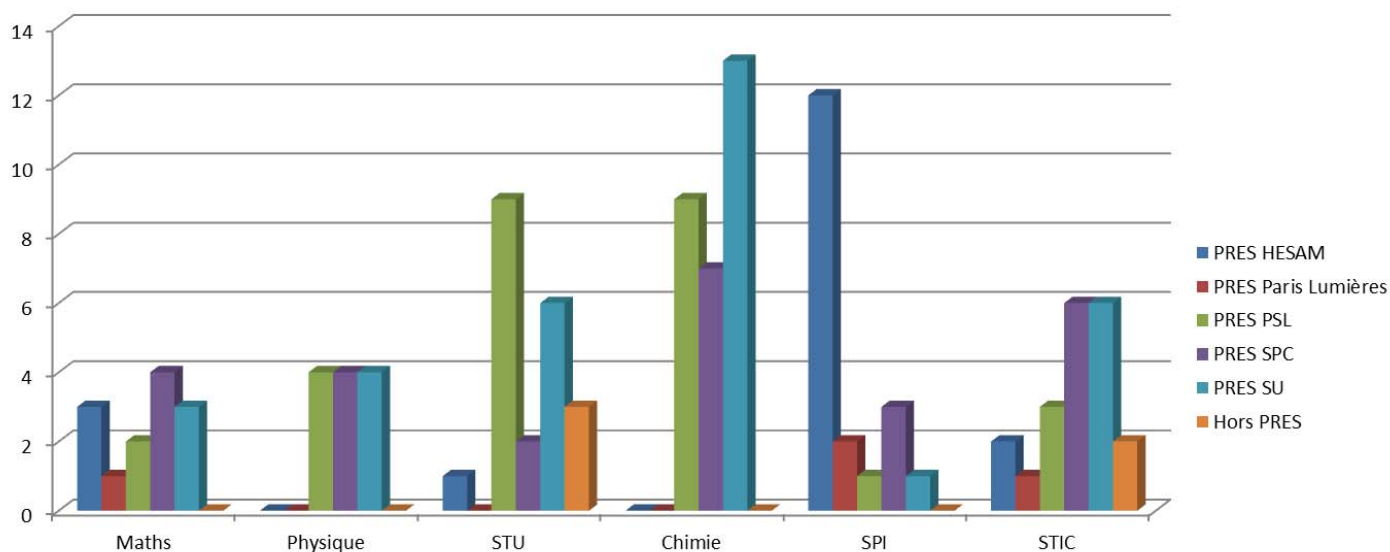
Les 113 unités de recherche évaluées regroupent 2 604 enseignants-chercheurs (65%) et 1 426 chercheurs (35%) rattachés principalement au CNRS. La répartition entre enseignants-chercheurs et chercheurs montre une forte proportion de chercheurs en physique et STU alors qu'elle est moyenne en chimie et faible en mathématiques, SPI et STIC.

Figure 6 : Répartition du nombre de chercheurs et d'enseignants-chercheurs par domaine



Enfin, la figure 7 présente la répartition des unités de recherche évaluées par domaine et par PRES. Les mathématiques et les STIC sont présents dans tous les PRES de la vague alors que la physique et la chimie sont surtout présentes dans les PRES SU, SPC et PSL et le domaine SPI dans le PRES héSam.

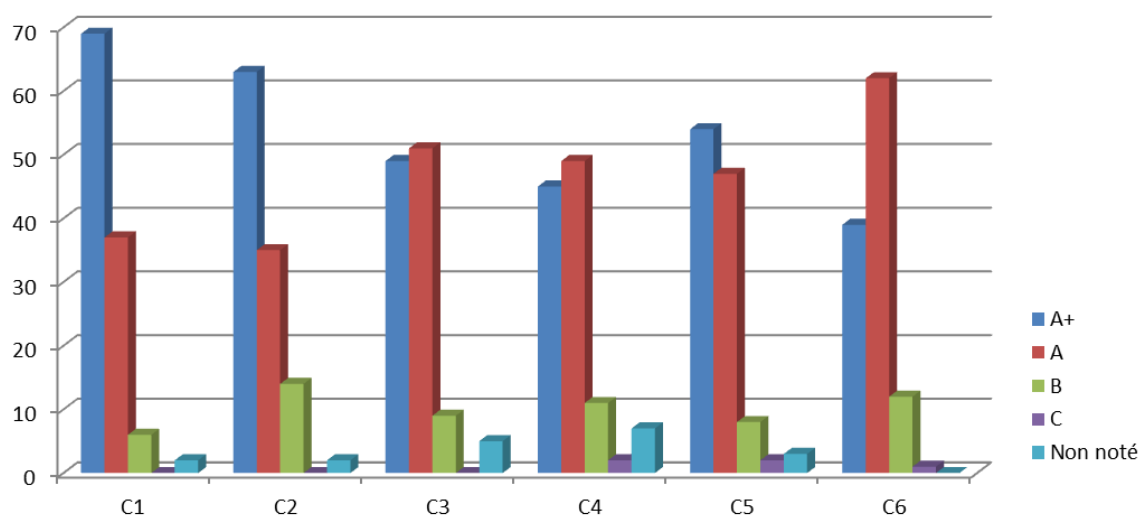
Figure 7 : Répartition du nombre d'unités par PRES



Notation des unités de recherche

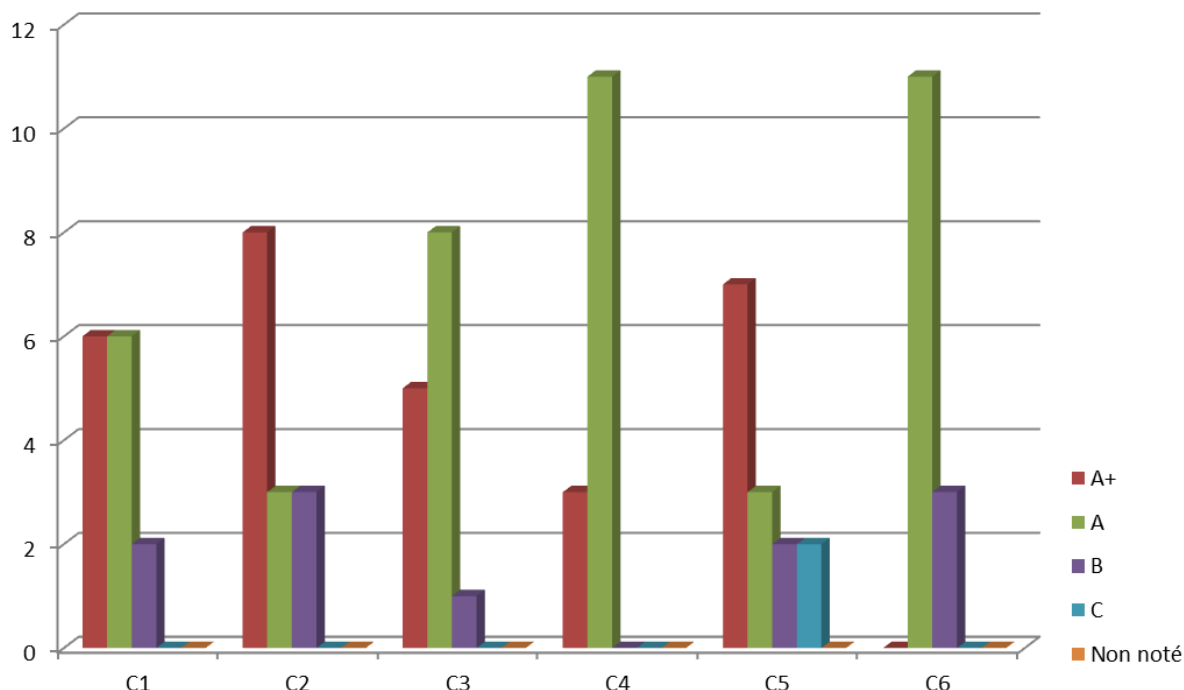
Les figures données ci-dessous ne concernent que les unités de recherche. Globalement, on remarque que pour cette vague d'évaluation, la grande majorité des notes est partagée entre A et A+. Pour les critères C1, C2 et C5, plus de 60% des unités sont notées A+ et pour les trois autres critères, elles sont environ 40% à avoir reçu la note A+. Si on considère l'ensemble des six critères, ce sont plus de 80% des unités qui ont reçu la note A ou A+.

Figure 8 : Répartition des notes selon les 6 critères pour l'ensemble des unités du domaine Sciences et Technologies



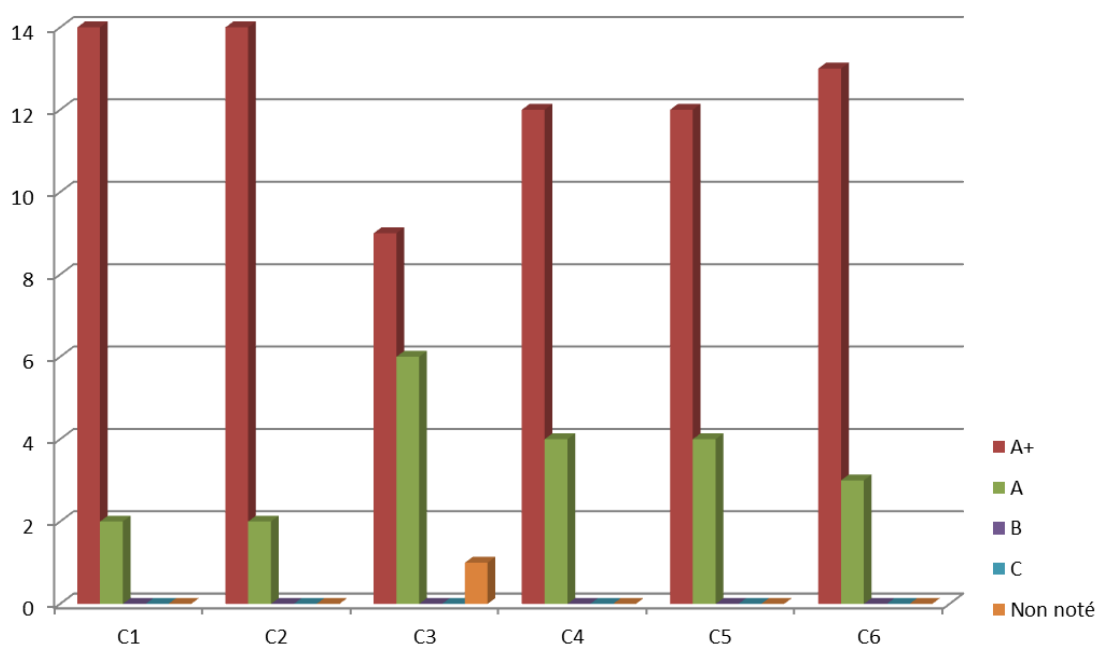
En **Mathématiques**, sur les 13 unités de recherche évaluées, 3 sont des EA et les 10 autres sont des UMR. La taille moyenne des unités était de 50 enseignants-chercheurs et chercheurs (EC + C) avec un minimum de 11 EC + C et un maximum de 212 EC + C. La notation fait apparaître une majorité de A et de A+. Il faut noter qu'aucune unité n'a obtenu la note A+ pour le critère C6 (stratégie et projet).

Figure 9 : Répartition en nombre d'unités des notes des UR de mathématiques pour les 6 critères



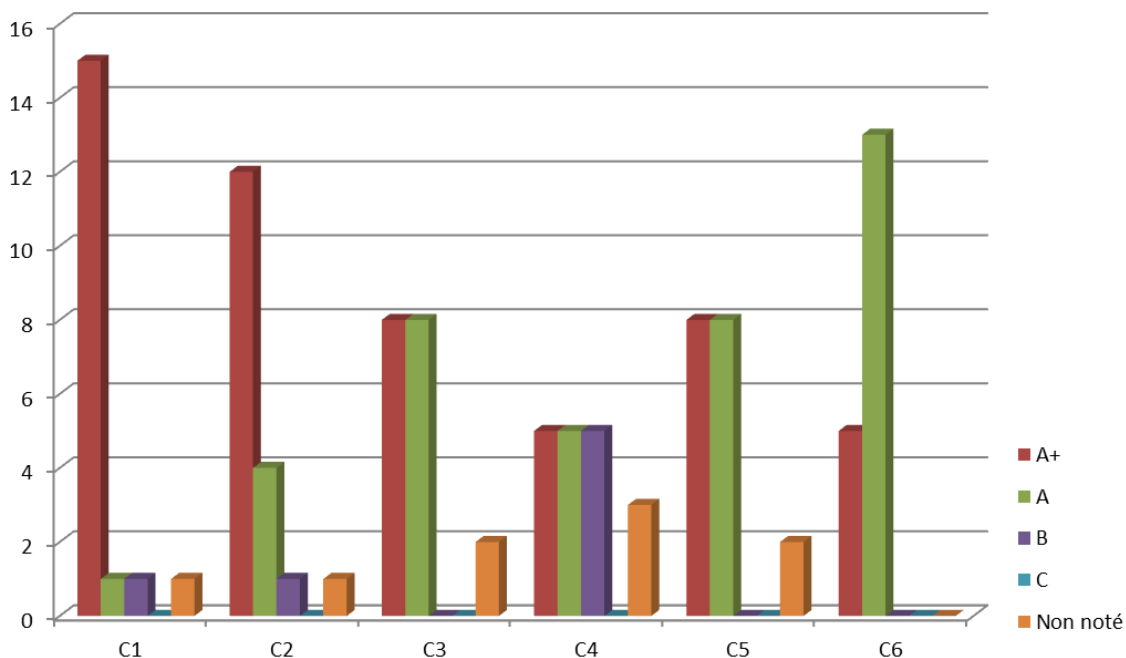
En **Physique**, 1 EA et 15 UMR ont été évaluées. Il est notable que pour ce domaine, le nombre des chercheurs est légèrement supérieur à celui des enseignants-chercheurs. Les unités étaient assez homogènes en taille avec un minimum de 13 EC + C, un maximum de 83 EC + C et une moyenne de 40. Ce domaine se caractérise par d'excellentes notes, avec près de 90% des unités ayant obtenu la note A+ ou A pour les critères 1 et 2.

Figure 10 : Répartition en nombre d'unités des notes des UR de physique pour les 6 critères



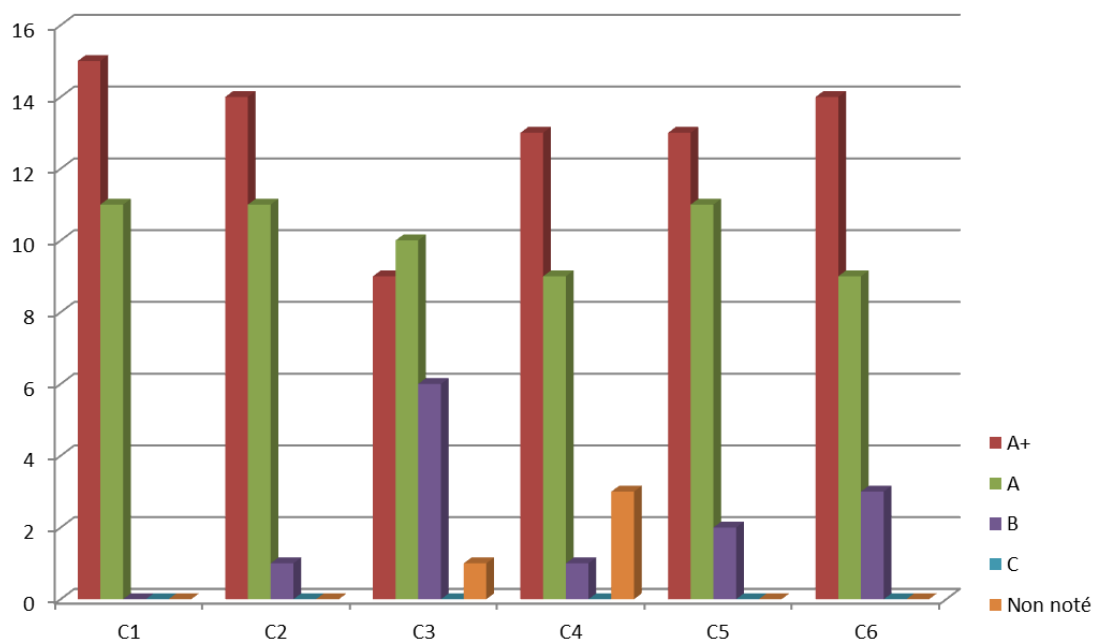
En **Sciences de la Terre et de l'Univers**, (STU), 22 UR ont été évaluées. Sur ces 22 unités, seules 2 sont des EA ce qui explique le grand nombre de chercheurs, 323, pour 379 enseignants-chercheurs. La taille des unités évaluées variait de 14 à 124 EC + C avec une moyenne de 41. Les notes obtenues par les unités sont excellentes pour les critères C1 et C2 et bonnes pour les autres critères.

Figure 11 : Répartition en nombre d'unités des notes des UR de STU pour les 6 critères



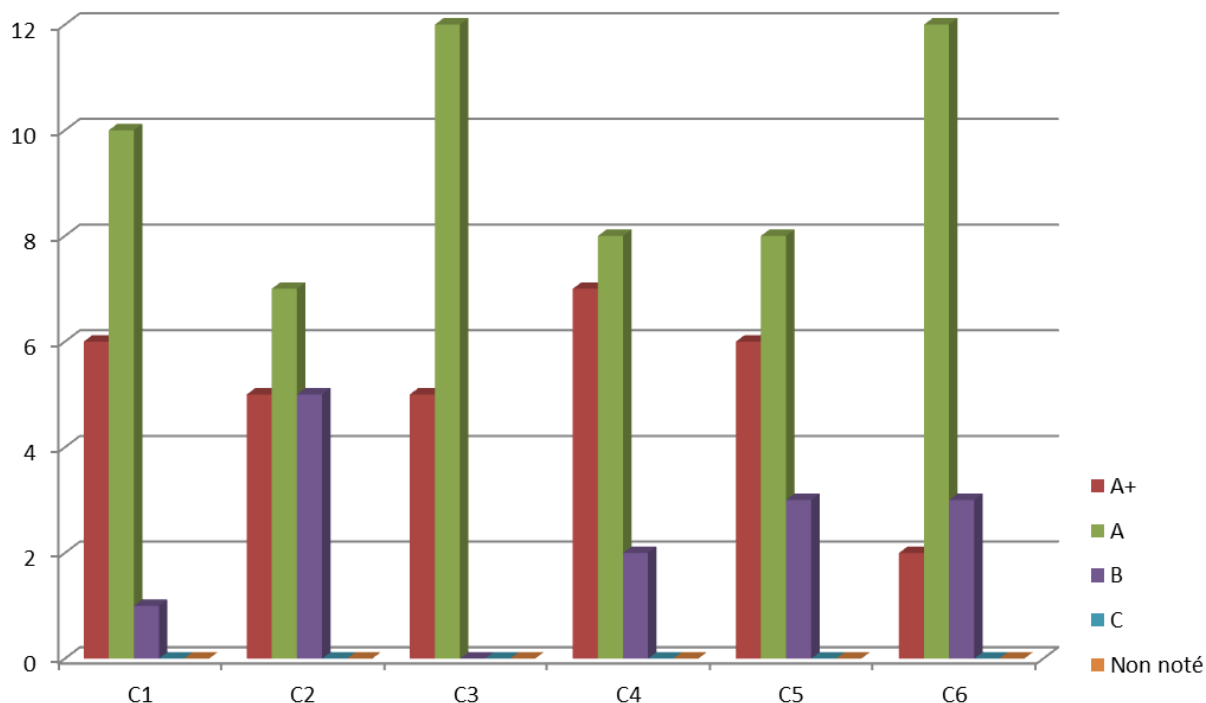
En **Chimie**, 26 unités de recherche ont été évaluées dont une seule est une EA. Dans ce domaine, la répartition est environ de 2 enseignants-chercheurs pour 1 chercheur. Les unités évaluées étaient plutôt de petite taille avec un minimum de 6 EC + C, un maximum de 77 et une moyenne de 24. Plusieurs unités de recherche couvrent l'ensemble des thématiques de la chimie voire de ses interfaces avec la physique et la biologie. Les notes font apparaître un équilibre pour l'ensemble des critères entre les A+ et les A.

Figure 12 : Répartition en nombre d'unités des notes pour les UR de chimie pour les 6 critères



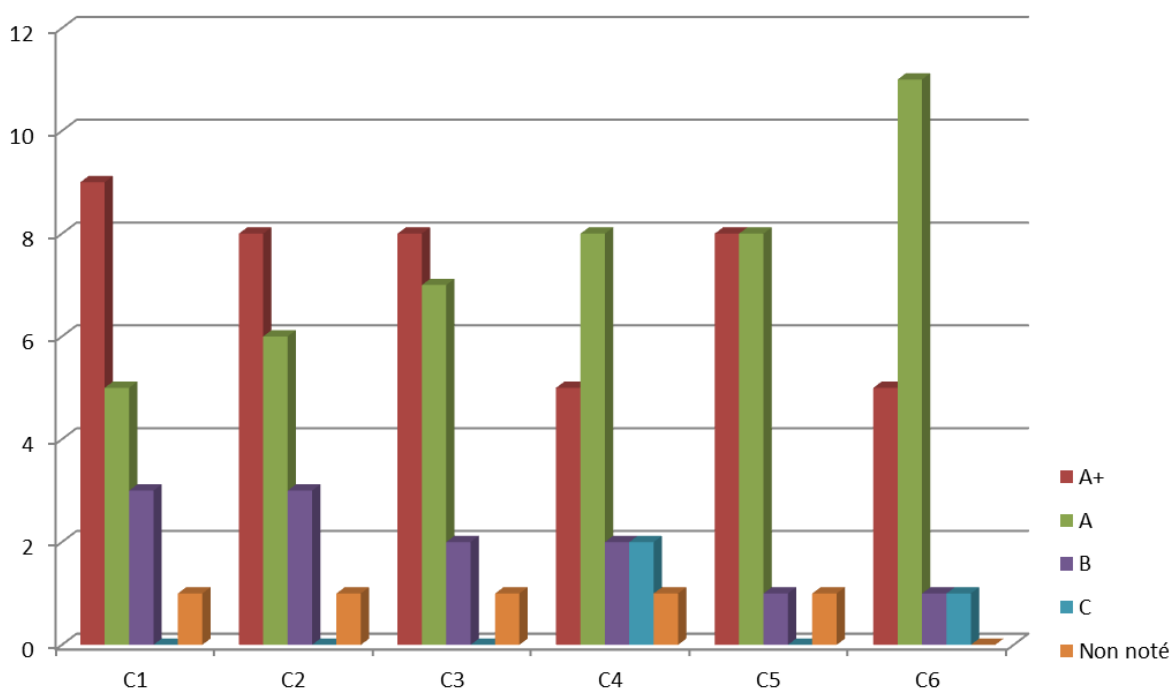
En **Sciences Pour l'Ingénieur (SPI)**, 19 unités de recherche, en majorité des EA (11) et 3 structures fédératives ont été évaluées. Ces unités sont de petite taille avec un minimum de 7 EC + C, un maximum de 74 et une moyenne de 27. Les notes obtenues par les unités SPI sont en majorité des A avec pour le critère C2 un nombre significatif de notes B.

Figure 13 : Répartition en nombre d'unités des notes pour les UR de SPI pour les 6 critères



En **Sciences de l'Information et de la Communication (STIC)**, les unités de recherche évaluées sont très diverses en taille et en thématiques. L'évaluation a concerné 11 UMR et 6 EA. La plus petite unité avait 6 EC+C, la plus grande 174 EC + C, la moyenne étant de 41 EC + C. Comme dans les autres domaines des Sciences et Technologies, les notes obtenues dans les 6 critères sont essentiellement des A et A+

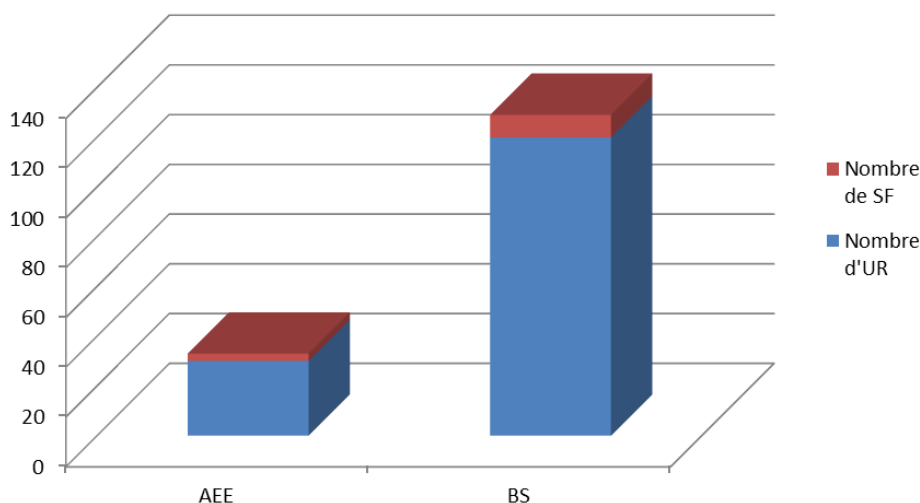
Figure 14 : Répartition en nombre d'unités des notes pour les UR STIC pour les 6 critères



En **Sciences de la Vie et de l'Environnement (SVE)**, 151 entités de recherche ont été évaluées : 150 unités de recherche (UR), 12 structures fédératives (SF) dont 3 RTRA. À cela s'ajoutent 4 Centres Hospitalo-Universitaires (CHU) et 11 Centres d'investigation clinique (CIC), qui ont été évalués dans le cadre d'une opération pilote d'évaluation de la recherche médicale. Parmi les unités de recherche, 28 sont des équipes d'accueil (EA), 8 sont des unités propres (UPR) d'organismes (Ifremer), 2 sont des unités de service et de recherche (USR) tandis que 114 sont des unités mixtes de recherche (UMR) universités/organismes, qui composent donc la très grande majorité des UR.

La répartition thématique des 159 unités et fédérations est donnée en figure 15 en fonction des différents domaines scientifiques du secteur SVE. Il y a un nombre nettement plus grand d'unités en biologie santé qu'en agronomie, écologie, environnement.

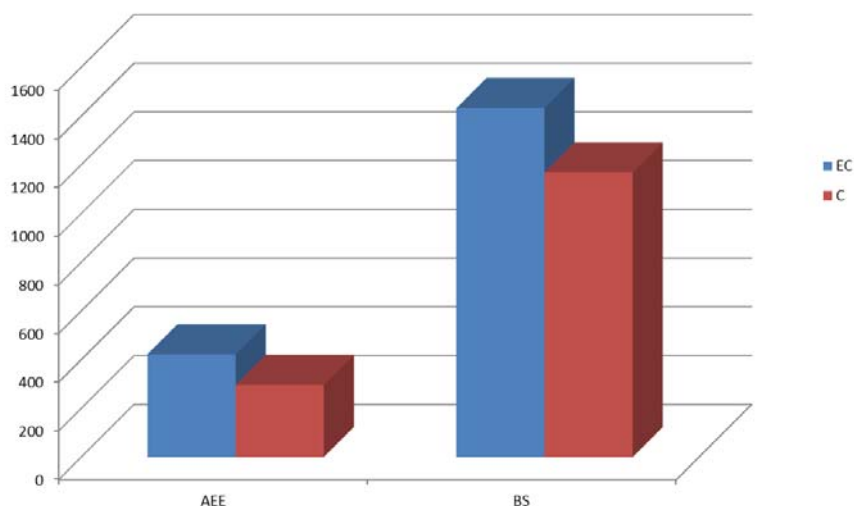
Figure 15 : Nombre d'entités de recherche évaluées en fonction du domaine scientifique



AEE : Agronomie, Écologie Environnement ; BS : Biologie Santé ; SF structure fédérative, UR : unité de recherche.

Les 150 unités de recherche évaluées regroupent 1 854 enseignants-chercheurs (56%) et 1 465 chercheurs (44%) rattachés principalement au CNRS. La répartition entre enseignants-chercheurs et chercheurs par sous-domaine présentée ci-dessous montre une quasi équivalence dans les deux domaines.

Figure 16 : Répartition du nombre de chercheurs et d'enseignants-chercheurs par domaine



AEE : Agronomie, Écologie Environnement ; BS : Biologie Santé ; EC : Enseignant-chercheurs ; C : Chercheurs

Notation des unités de recherche

Il faut noter que la grande majorité des unités sont évaluées au niveau des équipes, les 150 UR représentent 405 équipes, notées individuellement.

La disproportion entre les notes est frappante, avec une plage de notes quasiment restreinte aux A et A+ (Figure 17). Les notes A+ et A représentent 88% des notes tous critères confondus. Les notes A+ sont légèrement majoritaires, ce qui est inattendu si l'on s'attend à une distribution gaussienne. Il y a très peu de B et aucun C.

Figure 17 : Répartition des notes tous critères confondus

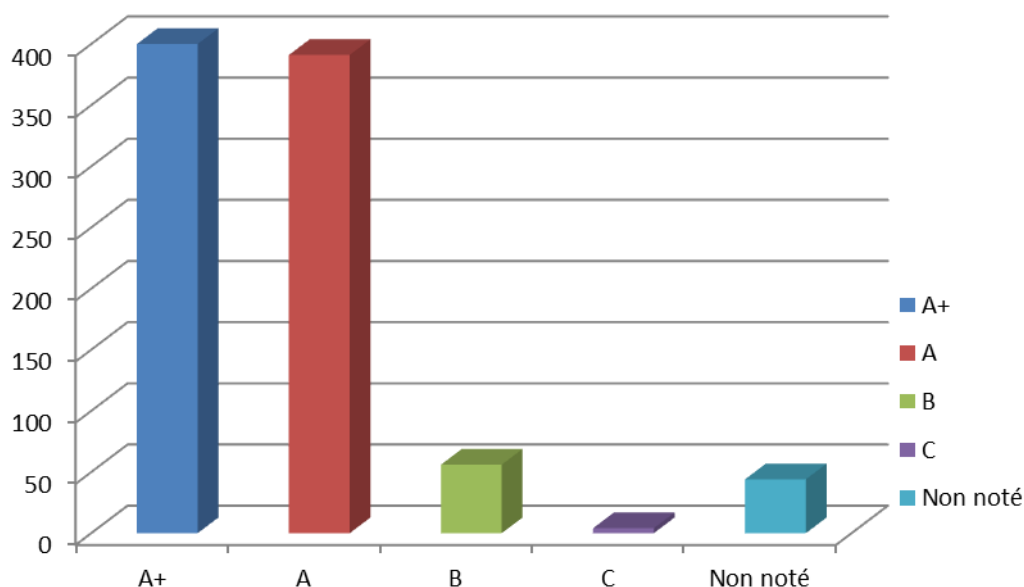
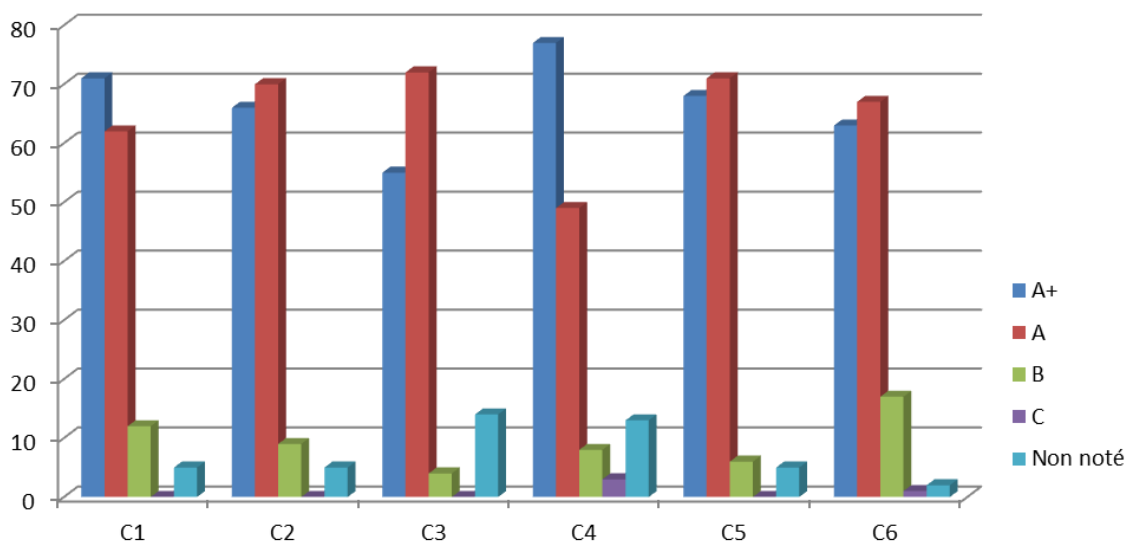


Figure 18 : Répartition des notes selon les 6 critères pour l'ensemble des unités du domaine « SVE »



C1 : Qualité scientifique, production ; C2 : Rayonnement académique ; C3 : Interaction avec l'environnement social, économique ou culturel ; C4 : Organisation et vie de l'Unité ; C5 : Implication dans la formation par la recherche ; C6 : Projet et stratégie scientifique.

Cette observation s'applique à tous les critères (figure 18), avec certains qui montrent une assez large majorité de A+ (notamment le C4), dont on peut se demander s'il vaut la peine d'être noté au niveau des équipes, dont beaucoup sont de taille réduite.

En **Agronomie, Écologie, Environnement (AEE)**, sur les 30 unités de recherche évaluées, 3 sont des EA, 5 sont des UPR et les 22 autres sont des UMR. La taille moyenne des unités était de 24 enseignants-chercheurs + chercheurs (EC + C). En BS, sur les 120 unités évaluées, 25 étaient des EA, 3 des UPR et 92 des UMR. La taille moyenne des unités était de 22 chercheurs/enseignants-chercheurs.

La notation fait apparaître une majorité de A et de A+ dans les deux domaines (figures 18 et 19). Cependant, les notes A+ sont moins fréquentes que les notes A dans le sous-domaine AEE, quel que soit le critère (figure 18). Ce n'est pas le cas en Biologie Santé (figure 19) où, notamment pour les critères 1 et 4, les notes A+ sont majoritaires. Il faut noter que nettement plus de temps a été accordé à la notation des unités en AEE, ce qui a été rendu possible par le fait que celles-ci étaient beaucoup moins nombreuses que les unités en biologie santé (30 contre 120). Il semble donc important de consacrer un temps suffisant à l'exercice de notation si celui-ci doit être maintenu.

Figure 19 : Répartition en nombre d'unités des notes des UR en AEE pour les 6 critères

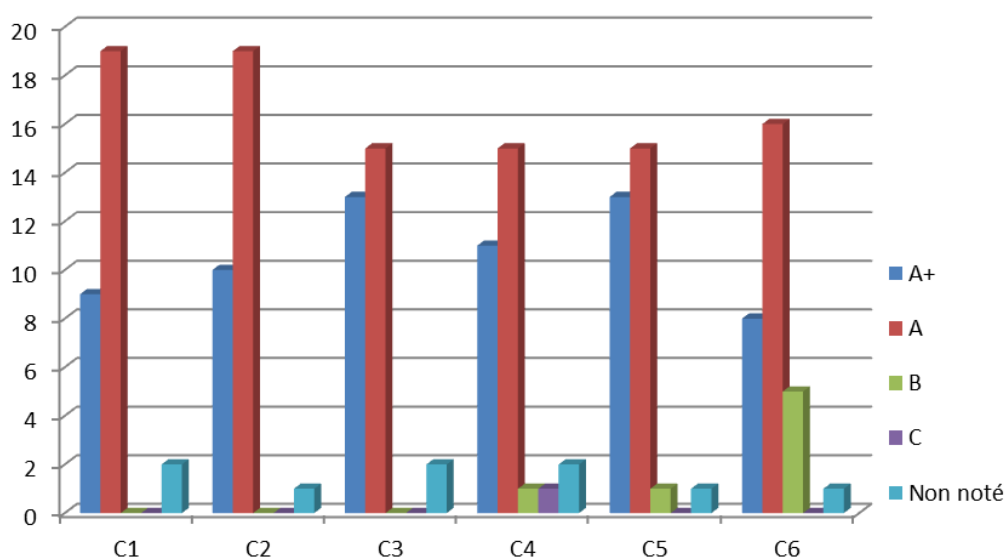
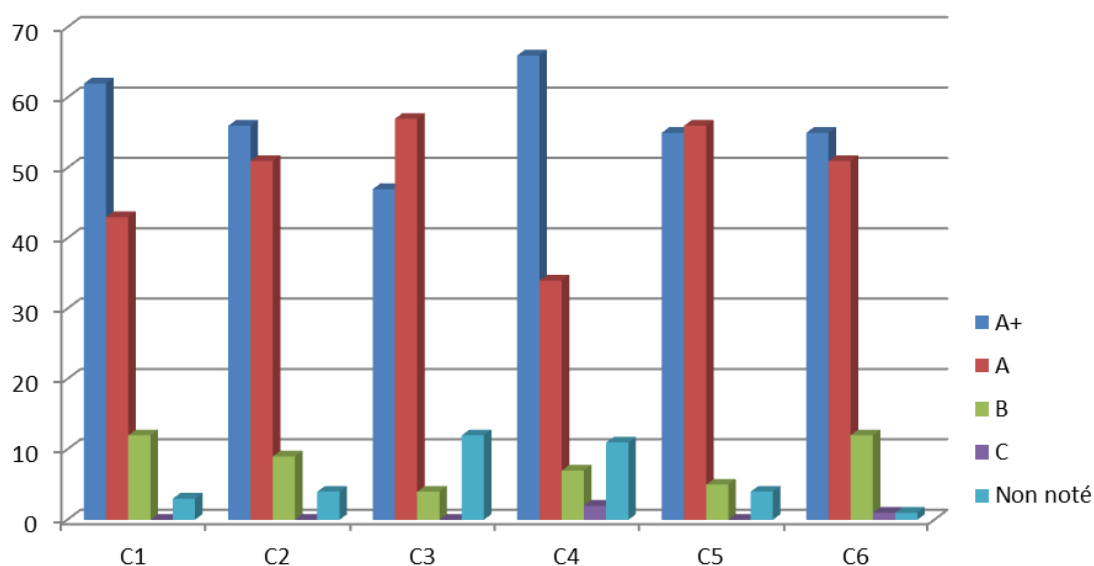


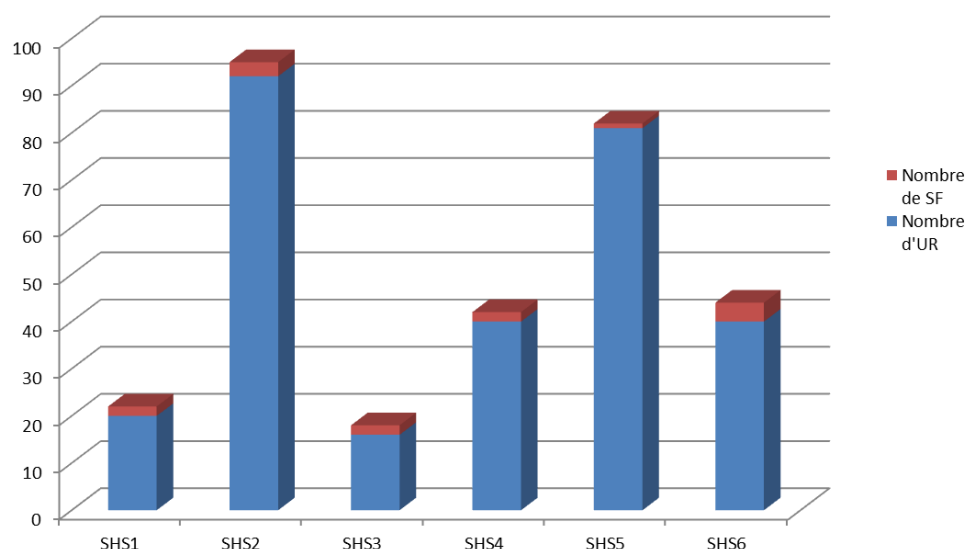
Figure 20 : Répartition en nombre d'unités des notes des UR de BS pour les 6 critères



Dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales, 303 entités de recherche ont été évaluées par l'AERES : 289 unités de recherche (UR) et 14 structures fédératives (SF). Parmi les unités de recherche, 169 sont des équipes d'accueil (EA), 116 sont des unités mixtes de recherche (UMR) universités/organismes, 4 sont des unités propres (UPR) d'organismes. Parmi les 14 structures fédératives, 3 sont des réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA).

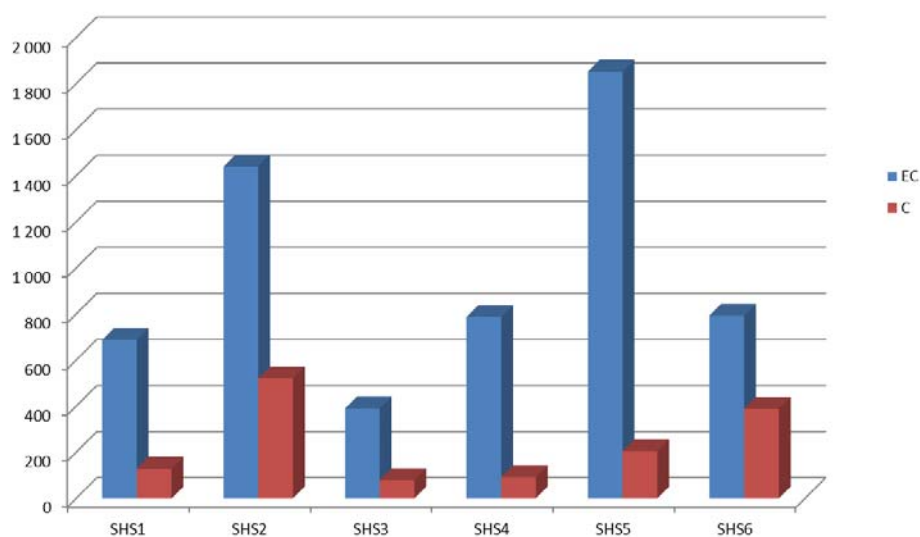
La répartition des 303 entités de recherche est présentée dans la figure 20 selon les différents domaines disciplinaires⁷. On note la forte représentation des domaines *Normes, institutions et comportements sociaux* (droit ; science politique ; anthropologie et ethnologie ; sociologie, démographie ; sciences de l'information et communication) et *Langues, textes, arts et cultures* (langues/littératures anciennes et françaises, littérature comparée ; littératures et langues étrangères, civilisations, cultures et langues régionales ; arts ; philosophie, sciences des religions, théologie).

Figure 21 : Nombre d'entités de recherche évaluées en fonction du domaine disciplinaire



Les 289 unités de recherche évaluées regroupent 5 955 enseignants-chercheurs (80,8%) et 1 416 chercheurs, principalement rattachés au CNRS. La répartition entre enseignants-chercheurs et chercheurs (figure 21) montre la très forte proportion d'enseignants-chercheurs pour l'ensemble des domaines.

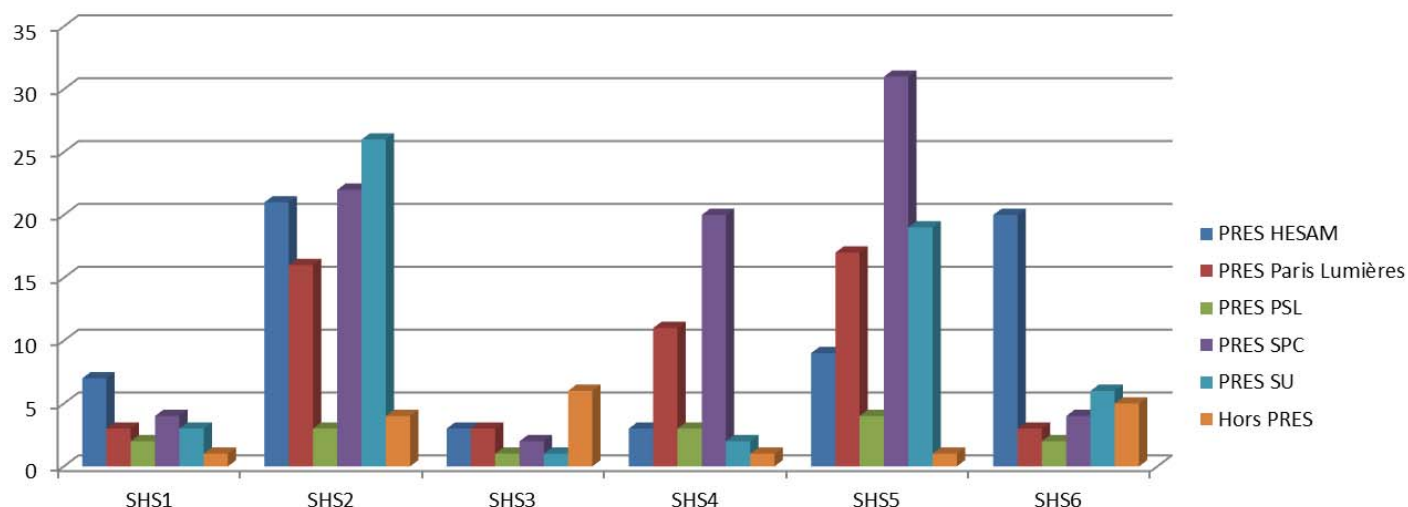
Figure 22 : Répartition du nombre de chercheurs et d'enseignants-chercheurs par domaine disciplinaire



⁷ SHS1 : Marchés et organisations ; SHS2 : Normes, institutions et comportements sociaux ; SHS3 : Espace, environnement et sociétés ; SHS4 : Esprit humain, langage, éducation ; SHS5 : Langues, textes, arts et cultures ; SHS6 : Mondes anciens et contemporains.

Enfin, la figure 23 présente la répartition des unités de recherche évaluées par domaine et par PRES. Les 6 domaines disciplinaires sont représentés dans chacun des 5 PRES.

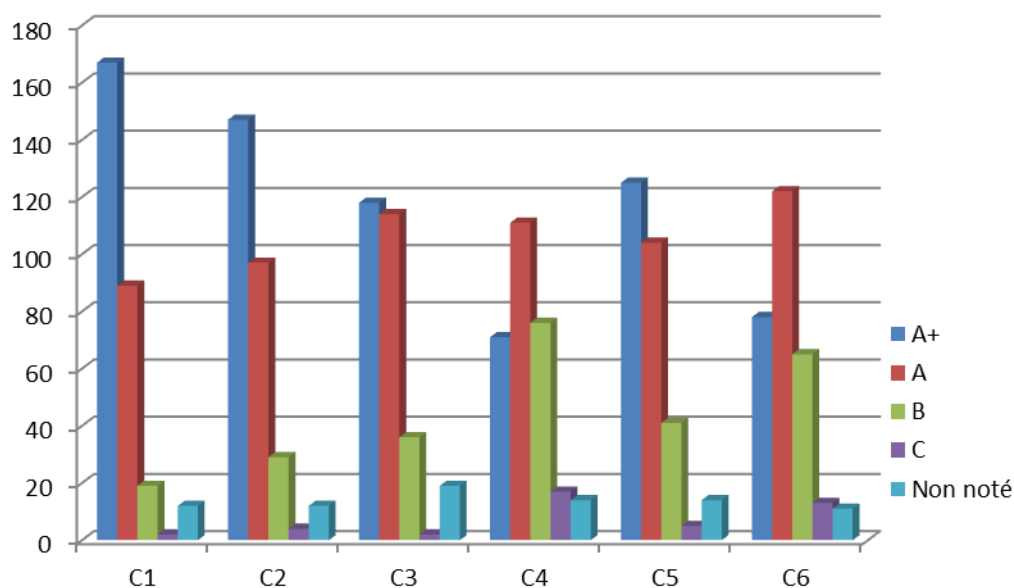
Figure 23 : Répartition du nombre d'unités par PRES : Sorbonne Paris-Cité



Notation des unités de recherche

Les structures fédératives (SF) n'étant pas notées, les données ci-dessous ne s'appliquent qu'aux unités de recherche.

Figure 24 : Répartition des notes selon les 6 critères (C1-C6) pour l'ensemble des unités du domaine



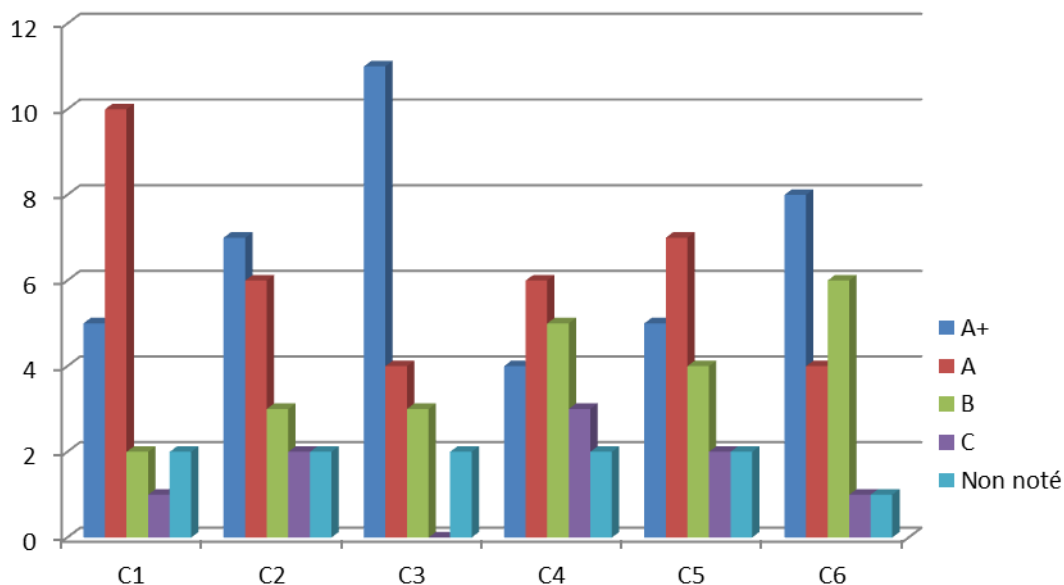
Sciences Humaines et Sociales

Il apparaît de manière très nette qu'une large majorité des notes est partagée entre A+ et A. Pour les critères C1, C2 et C5, un peu plus de 50% des unités sont notées A+. Pour les 3 autres critères, elles sont environ 31% à avoir reçu la note A+. Si l'on considère l'ensemble des 6 critères, ce sont plus de 77% des unités qui ont reçu la note A+ ou A.

Analyse par sous-domaine

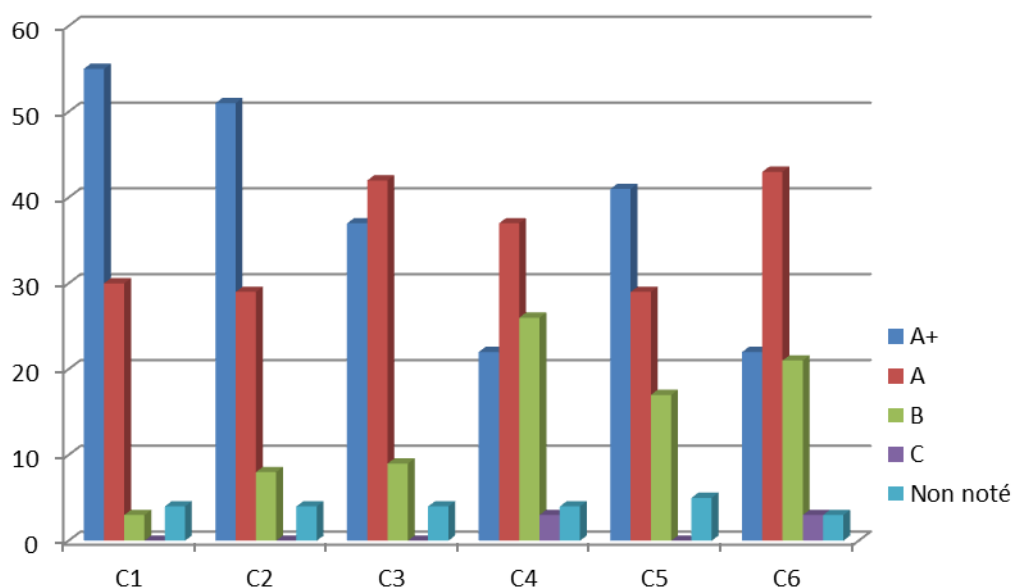
En **SHS1**, sur les 20 unités de recherche évaluées, 12 sont des EA, 7 sont des UMR, et 1 UR est une UPR. La taille moyenne des unités est de 41 enseignants-chercheurs + chercheurs (EC + C). La proportion d'enseignants-chercheurs et de chercheurs s'élève à environ 11% de l'ensemble du domaine SHS de cette vague. La notation fait apparaître un peu plus de 64% de A+/A pour les 6 critères.

Figure 25 : Répartition en nombre d'unités des notes des UR du sous-domaine SHS1 pour les 6 critères



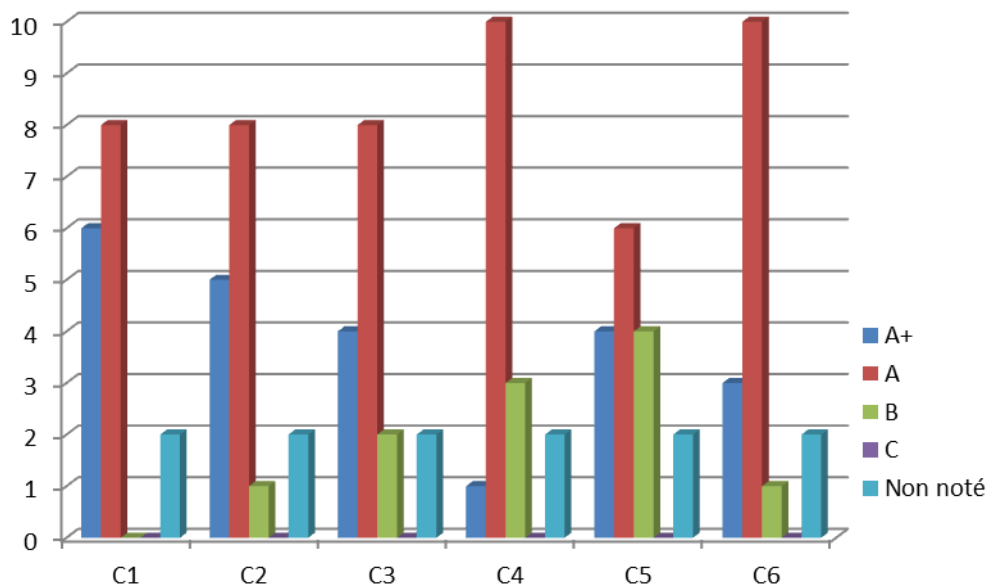
En **SHS2**, sur 92 UR évaluées on compte 51 EA, 40 UMR, et 1 UPR. La taille moyenne des unités est de 21 enseignants-chercheurs + chercheurs (EC + C). La proportion d'enseignants-chercheurs et de chercheurs pour ce sous-domaine s'élève à environ 26,6% de l'ensemble du domaine SHS de cette vague. La notation fait apparaître un peu plus de 79% de A+/A pour les 6 critères.

Figure 26 : Répartition en nombre d'unités des notes des UR du sous-domaine SHS2 pour les 6 critères



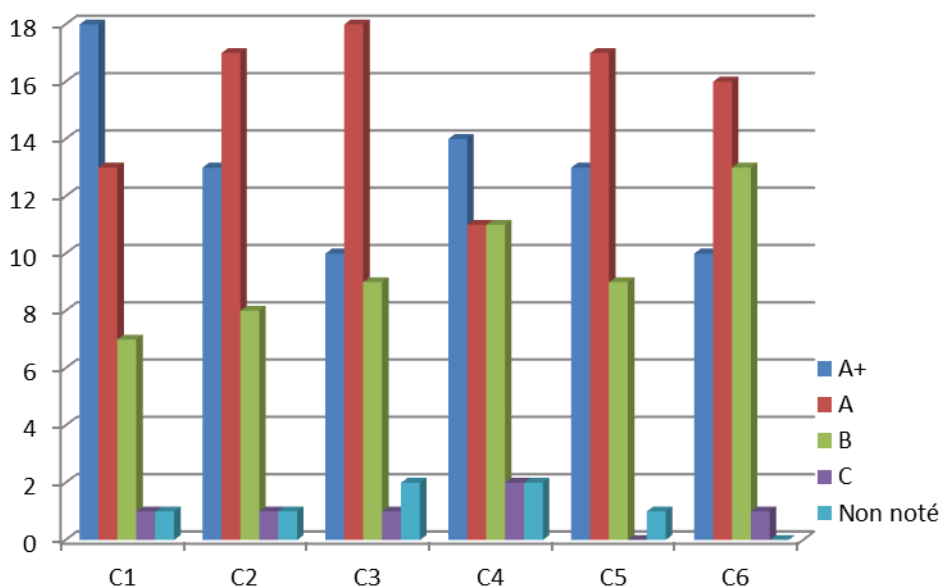
En **SHS3**, 16 UR ont été évaluées dans le sous-domaine SHS3. Sur ces 16 unités, 11 sont des UMR et 5 sont des EA. La taille moyenne des unités est de 29 enseignants-chercheurs + chercheurs (EC + C). La proportion d'enseignants-chercheurs et de chercheurs pour ce sous-domaine s'élève à environ 6,4% de l'ensemble du domaine SHS de cette vague. La notation fait apparaître un peu plus de 76% de A+/A pour les 6 critères.

Figure 27 : Répartition en nombre d'unités des notes des UR du sous-domaine SHS3 pour les 6 critères



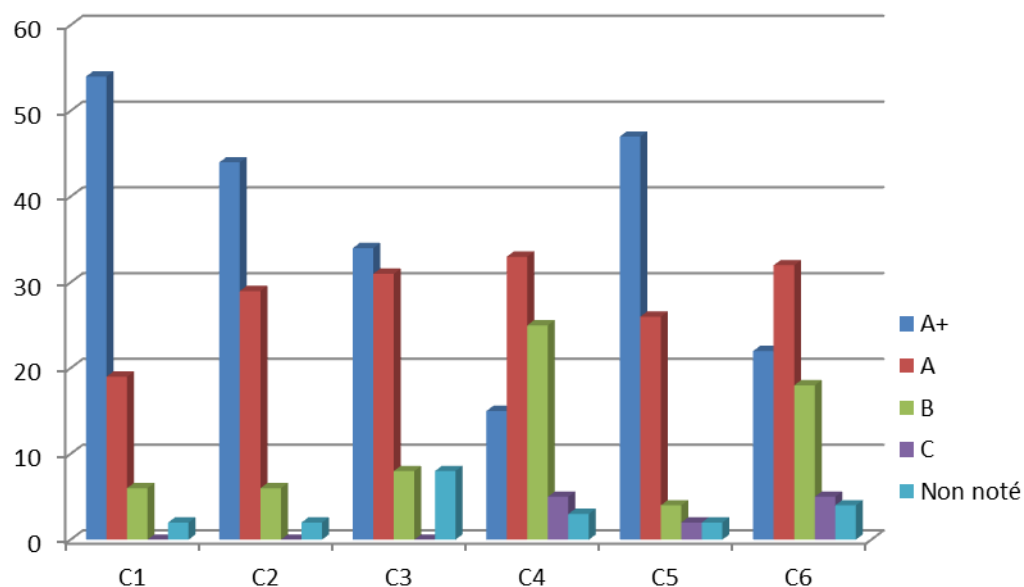
En **SHS4**, 40 unités de recherche ont été évaluées dont 28 EA et 12 UMR. La taille moyenne des unités était de 22 enseignants-chercheurs + chercheurs (EC + C). La proportion d'enseignants-chercheurs et de chercheurs s'élève à environ 12% de l'ensemble du domaine SHS de cette vague. La notation fait apparaître environ 71% de A+/A pour les 6 critères.

Figure 28 : Répartition en nombre d'unités des notes pour les UR du sous-domaine SHS4 pour les 6 critères



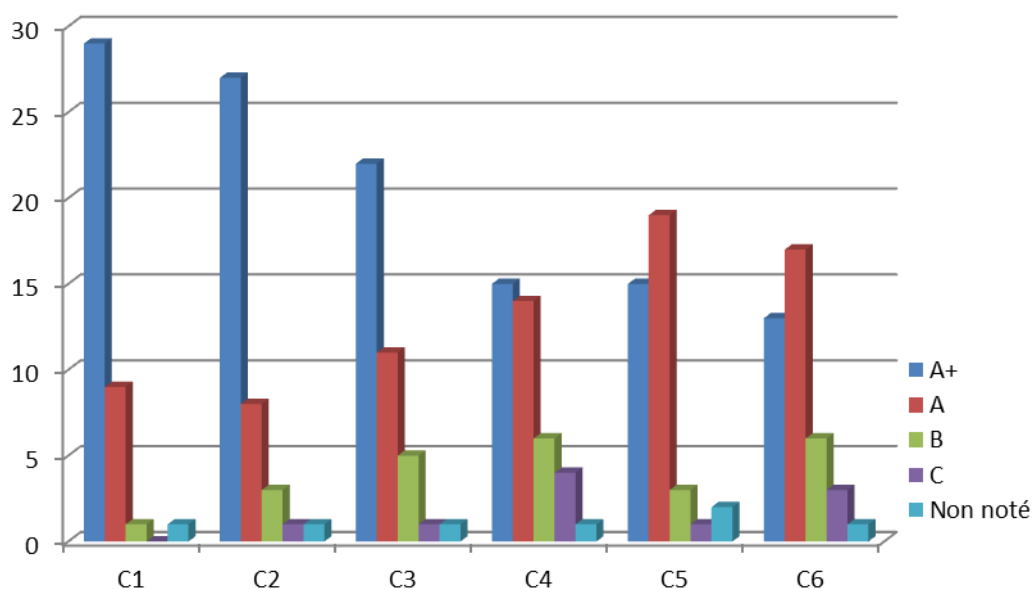
En **SHS5**, 81 unités de recherche, 60 EA et 21 UMR, ont été évaluées. La taille moyenne des unités est de 25 enseignants-chercheurs + chercheurs (EC + C). La proportion d'enseignants-chercheurs et de chercheurs s'élève à environ 28% de l'ensemble du domaine SHS de cette vague. La notation fait apparaître environ 79% de A+/A pour les 6 critères.

Figure 29 : Répartition en nombre d'unités des notes pour les UR du sous-domaine SHS5 pour les 6 critères



Dans le sous-domaine **SHS6**, 40 unités de recherche ont été évaluées, dont 13 EA, 25 UMR et 2 UPR. La taille moyenne des unités était de 29 enseignants-chercheurs + chercheurs (EC + C). La proportion d'enseignants-chercheurs et de chercheurs pour ce sous-domaine s'élève à environ 16% de l'ensemble du domaine SHS de cette vague. La notation fait apparaître environ 83% de A+/A pour les 6 critères.

Figure 30 : Répartition en nombre d'unités des notes du sous-domaine SHS6 pour les 6 critères



Du point de vue quantitatif, qu'il s'agisse des personnels de recherche et d'enseignement ou des entités de recherche, la vague D aura été une vague très importante dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales. Du point de vue qualitatif, un même constat peut être fait, eu égard à la notation élevée des entités de recherche. 17,8% seulement des entités ont été évaluées à un niveau inférieur à A.

III. Campagne d'évaluation 2012–2013 des établissements

Ce sont 34 établissements d'enseignement supérieur et de recherche, presque tous situés dans l'académie de Paris, et 2 organismes de recherche, qui ont été évalués en 2013. Tous ces établissements avaient déjà fait l'objet d'une évaluation AERES. De plus, dans le cadre des actions menées par l'AERES au plan international, la section des établissements a organisé deux évaluations : celle du NSTIP (*National science, technology, and innovation plan*) d'Arabie Saoudite et celle de l'Université d'architecture et de construction d'Erevan, en Arménie – cette dernière ne sera d'ailleurs achevée qu'en février 2014. Le présent rapport concerne les évaluations des seuls établissements français.

Conformément aux axes stratégiques que l'AERES s'est fixés pour 2010-2014, elle a poursuivi en 2013 l'adaptation des procédures aux évolutions du système d'enseignement supérieur et de recherche et aux attentes des parties prenantes (chefs d'établissements, experts, présidents de comités, tutelles).

Ce chapitre est ainsi organisé en une première partie de présentation du volume d'activité, les principales évolutions de procédure mises en œuvre pour la vague D étant ensuite exposées et analysées. Une attention particulière est portée en troisième partie sur la prise en compte des politiques de site, nouveauté importante en vague D. Enfin, des conclusions et des perspectives d'évolutions de procédure pour la vague E sont présentées.

Les retours d'expérience recueillis chaque année auprès des parties prenantes, notamment via les questionnaires de satisfaction et diverses rencontres, constituent une source essentielle de données et de réflexions sur l'évolution des procédures d'évaluation. Tout au long de ce rapport, les conséquences des changements mis en œuvre pour la vague D sont analysées en s'appuyant sur les retours d'expérience des experts membres des comités. Au moment où ce document est écrit, seulement un tiers environ des établissements ont renseigné le questionnaire, de sorte qu'il n'est pas possible d'exploiter les premières informations recueillies sans risquer d'introduire un biais statistique. Un rapport complémentaire dédié aux retours d'expérience sera rédigé au printemps 2014 qui intégrera l'analyse de l'ensemble des questionnaires ainsi que d'autres données.

1 • Le volume d'activité

Une grande diversité des établissements évalués

Les 36 établissements évalués en 2013 se répartissent en 5 écoles d'architecture, 10 universités, 14 grands établissements, 2 écoles d'ingénieurs, 1 école de management, 1 institut de formation, 1 fondation et 2 organismes de recherche (Ifremer et Inria). L'évaluation de l'Inria a nécessité l'évaluation intégrée du siège et des 8 centres de recherche, mobilisant 9 comités d'experts. Au moment où ce rapport est rédigé, l'évaluation de l'Inria n'est pas achevée et les analyses qui suivent n'incluent donc pas cet établissement.

En nombre d'établissements évalués, la vague D est d'une taille intermédiaire entre celle de la vague C (nombre réduit d'établissements évalués en raison du passage à une évaluation selon une périodicité quinquennale) et celle de la vague E (une soixantaine d'établissements).

Les établissements évalués relèvent pour l'essentiel de la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, et dans certains cas de celle du ministère de la Culture et de la communication, du ministère en charge de la santé ou de la ville de Paris.

L'hétérogénéité de la catégorie des grands établissements est à souligner. Ce groupe présente une grande diversité d'établissements avec, par exemple, le Collège de France, l'École des hautes études en santé publique ou le Muséum national d'histoire naturelle.

La prise en compte des politiques « de site » conduites par des établissements membres d'un même PRES⁸ a fait l'objet dans certains cas d'une étape complémentaire à l'évaluation de ces établissements, débouchant sur un rapport consacré à l'analyse de leur stratégie commune. Celle-ci a été construite de façon progressive et itérative, en lien avec les équipes dirigeantes des PRES et des établissements. Des 5 PRES présents — Hautes Études Sorbonne Arts et Métiers (héSam)⁹, Sorbonne Universités, Sorbonne Paris-Cité (SPC), Paris Sciences et Lettres (PSL) et Université Paris Lumières — cette étape a concerné héSam, PSL et SPC. Le PRES Sorbonne Universités n'a pas souhaité aller au-delà de l'évaluation séparée des établissements, tandis que le caractère très récent du PRES Paris Lumières ne permettait pas de l'envisager.

L'annexe 1 présente la liste des établissements évalués ainsi que les PRES ayant fait l'objet des analyses des stratégies communes de leurs établissements membres.

⁸ Les 5 PRES concernés sont devenus des communautés d'universités et établissements, conformément à l'article 17 de la loi du 22 juillet 2013. Dans la mesure où l'évaluation a porté sur la période 2009-2012, ces groupements d'établissements resteront néanmoins désignés par le vocable « PRES » dans ce rapport.

⁹ L'École nationale supérieure des arts et métiers (ENSAM), membre du PRES héSam sera évaluée en 2014.

Les comités d'experts

Les évaluations de la vague D ont conduit à faire appel à 279 experts (hors Inria). Les comités de site désignés pour analyser les stratégies partagées au sein des PRES héSam, PSL et SPC ont été constitués des présidents des comités d'évaluations des établissements membres de ces PRES. Les données qui suivent ne concernent pas ces comités-là, afin d'éviter de comptabiliser deux fois les mêmes experts.

La taille d'un comité a été en moyenne de 8 experts.

L'analyse de la composition des comités permet de relever les caractéristiques suivantes :

- la part d'experts étrangers s'est élevée à 23% (18% en 2012, 17% en 2011) ;
- 16 présidents de comités d'évaluation sur 35 étaient étrangers, soit 46% (40% en 2012, 13,6% en 2011) ;
- 28% des experts étaient des femmes (26% en 2012, 21% en 2011) ;
- 7 présidents de comité d'évaluation sur 35 étaient des femmes, soit 20% (13,3% en 2012, 13,6% en 2011).

Il apparaît cette année une progression de la proportion d'experts étrangers, notamment parmi les présidents de comités d'évaluation, et une progression du taux de féminisation des comités. Ce dernier taux reste néanmoins faible et très éloigné de la parité malgré les efforts entrepris ; sans en faire une justification, il convient tout de même de relever la proportion de femmes dans le monde académique¹⁰, et plus encore parmi les personnes qui ont une expérience de la gouvernance des établissements, à l'instar de la très grande majorité des experts sollicités par la section des établissements.

La mobilisation des experts

La durée moyenne d'une visite sur place a été de 3 jours, avec un minimum de 2 jours et un maximum de 3,5 jours. Le nombre total de jours de visite pour cette vague, hors PRES, est ainsi égal à 101 (45,5 en 2012).

En outre, les experts ont été mobilisés au titre des deux étapes qui encadrent la visite dans le processus d'évaluation : la réunion de cadrage (ou de préparation), en amont, qui s'inscrit dans la préparation de la visite et permet au comité de se rencontrer une première fois, et la réunion de restitution au cours de laquelle le comité examine collégialement son projet de rapport d'évaluation. Cette mobilisation complémentaire a représenté 47 journées¹¹ (20 en 2012).

Enfin, des rencontres préparatoires entre les équipes AERES et chaque président de comité ont été organisées pour toutes les évaluations, en amont de la réunion de cadrage.

Les 35 comités ont, en moyenne, rencontré 129 interlocuteurs (130 en 2012) et mené, en séance plénière ou en sessions parallèles, près de 44 entretiens (45 en 2012).

De plus, 151 experts¹² ont participé en janvier 2013 à une journée de formation. Celle-ci a eu pour objectif de présenter l'ensemble de la procédure et des outils mis à leur disposition, en favorisant les échanges entre nouveaux experts et experts confirmés.

2 • L'amélioration continue des procédures et des outils

Depuis 2011, un plan d'actions annuel a été mis en place, visant à adapter le processus d'évaluation au contexte évolutif, à identifier les points de faiblesse du processus d'évaluation mis en œuvre et à proposer des améliorations.

La réflexion s'appuie essentiellement sur les analyses issues des retours d'expérience^{13, 14} organisés auprès des établissements et des experts membres des comités d'évaluation. Elle s'est notamment traduite, pour la vague D, par les évolutions décrites ci-après.

¹⁰ En 2009-2010, il y avait 20% de femmes chez les professeurs des universités et 41,5% chez les maîtres de conférences, source MESR.

¹¹ Selon la nature de l'établissement et l'état du dossier, ces réunions peuvent durer une journée ou une demi-journée.

¹² Certains experts qui n'ont pas participé aux journées de formation en 2013 y avaient déjà participé les années précédentes.

¹³ Pour la vague D, les principales évolutions du processus d'évaluation ont été énoncées dans le rapport d'activité 2012 de l'AERES (p 55-56) et sont majoritairement issues du retour d'expérience de la vague C.

¹⁴ Rapport synthétique des retours d'expériences de l'évaluation des établissements de la vague C, mai 2013.

Tant la demande des experts que les évolutions récentes en matière de stratégie de coopération territoriale ont mis en évidence la nécessité de mieux « outiller » les experts, c'est-à-dire notamment :

- mieux informer les experts sur l'établissement, par exemple en termes de données de caractérisation ;
- mieux informer les experts sur l'implication de l'établissement dans une politique de site ;
- développer les outils méthodologiques mis à disposition des experts ;
- améliorer l'évaluation intégrée, notamment en apportant aux experts des informations synthétiques plus pertinentes sur les évaluations des diplômes et des unités de recherche.

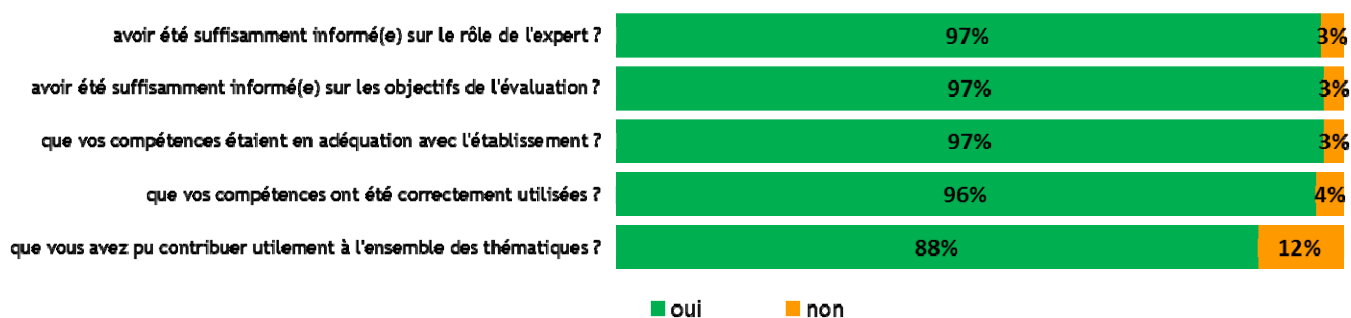
Il est également apparu nécessaire de mieux formaliser la phase qui suit la visite :

- clarifier les objectifs de la réunion de restitution et, en particulier, le rôle des outils utilisés (grille d'analyse des points forts et des points faibles) ;
- réviser le processus de validation du rapport définitif par le comité, l'établissement et l'AERES, afin que les rôles soient bien établis dans un souci de confiance mutuelle entre les parties.

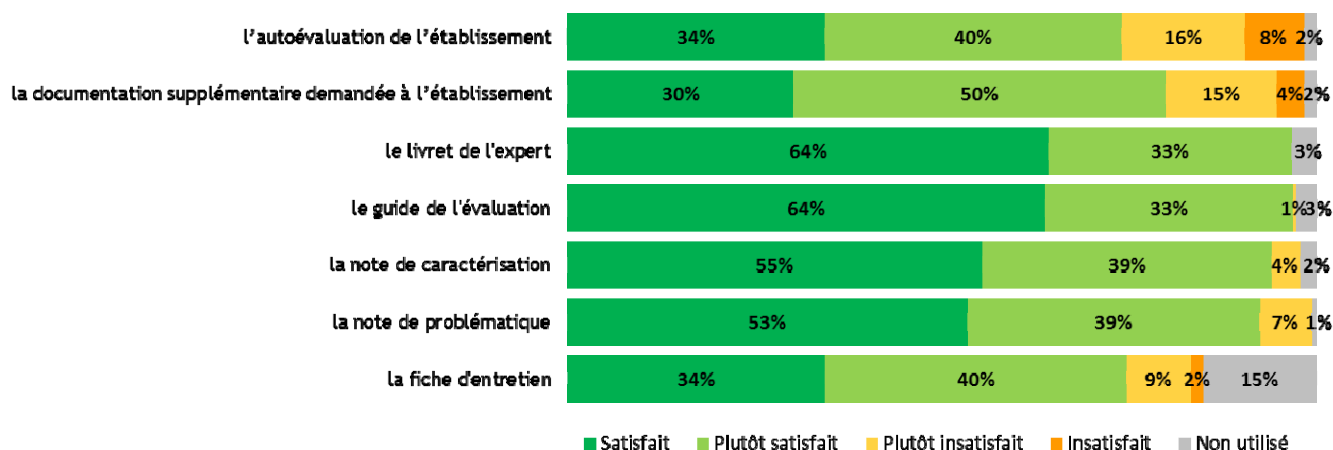
L'objet des analyses présentées ci-après est de voir comment les évolutions des procédures ont contribué à l'amélioration globale du processus d'évaluation du point de vue des experts par l'analyse des retours d'expérience de la vague D issus de réponses au questionnaire en ligne dont ils ont été destinataires. Rappelons que le retour d'expérience des établissements n'a pu être exploité en raison du nombre insuffisant de réponses reçues à la date de rédaction de ce rapport.

La formation des experts et les informations qui leur sont fournies par l'AERES

Tout au long du processus – estimez-vous :



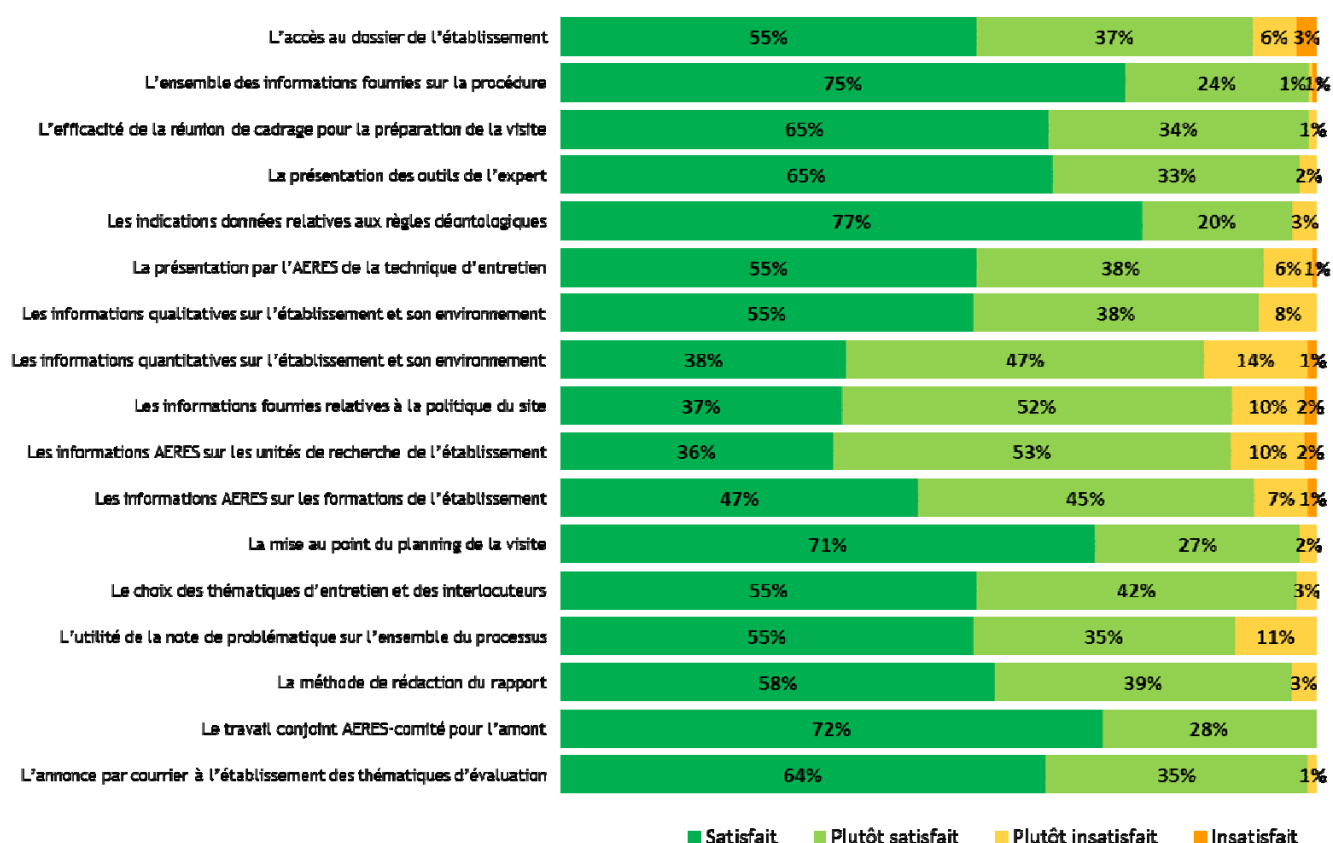
Les éléments de dossiers et outils utilisés – Si vous les avez utilisés, précisez votre degré de satisfaction sur :



Les journées de formation et « l'outillage » des experts donnent lieu à une évaluation globalement satisfaisante. Les experts estiment ainsi avoir eu une bonne préparation à leur rôle, que la présentation de la procédure d'évaluation a été claire et les enjeux de celle-ci bien explicitée. Cependant, les commentaires libres montrent qu'il serait sans doute utile de présenter plus de cas concrets afin d'éviter une présentation pouvant être perçue par certains (notamment les nouveaux experts) comme trop abstraite. Il serait également utile de se focaliser davantage sur certains aspects de l'évaluation.

Le rapport d'autoévaluation fourni par l'établissement ne semble pas correspondre aux attentes d'une part importante des experts (24%). Il en va de même pour la documentation supplémentaire demandée à l'établissement (19%). Cette question sera évoquée dans les perspectives d'amélioration pour la vague E.

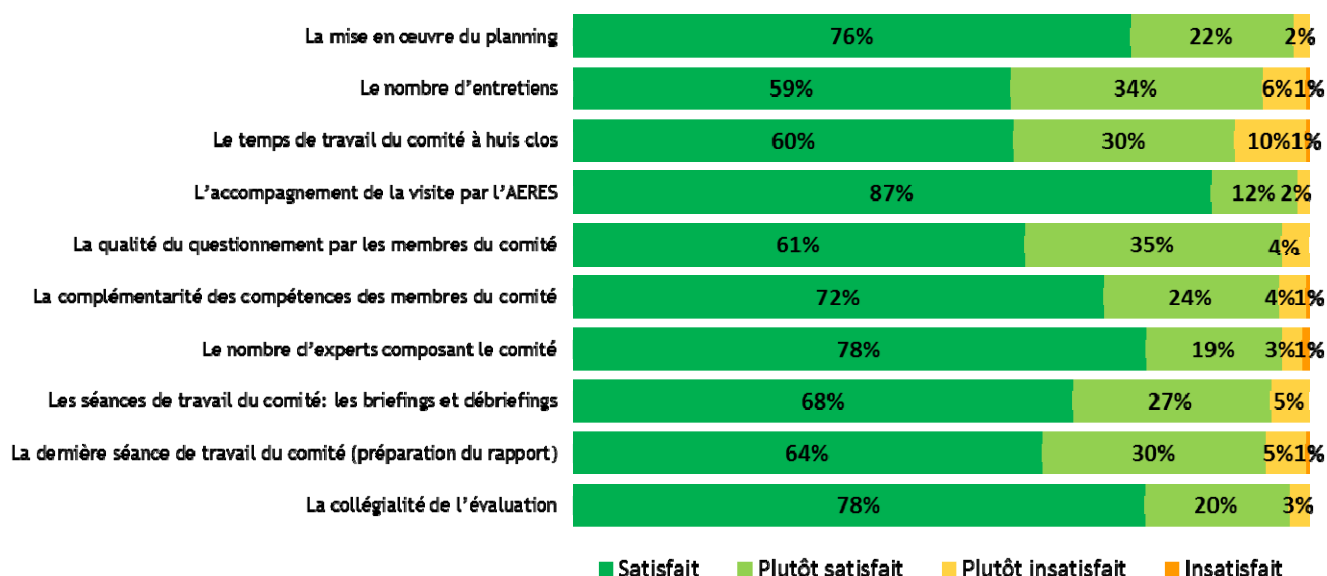
La phase amont (précédant la visite de l'établissement)



Les informations relatives à l'établissement et à son environnement sont considérées perfectibles par 15% des experts, ce qui est encore trop élevé. Les informations relatives à la politique de site sont jugées « plutôt satisfaisantes » ou « satisfaisantes » par 89% des experts. Ce dernier résultat est encourageant pour un sujet aussi complexe et ayant fait l'objet d'une évolution sensible de la procédure. La satisfaction relative aux informations fournies sur les unités de recherche de l'établissement (89% pour la vague D contre 87% pour la vague C de 2012) et sur ses formations (92% contre 87% en 2012) s'améliore, de façon assez nette pour les formations, mais encore perfectible pour les unités de recherche. Un travail important a été réalisé par l'AERES sur la note de caractérisation des établissements fournie à tous les experts : une nette progression de sa qualité (6% « d'insatisfaits » pour la vague D contre 14% pour la vague C) est enregistrée.

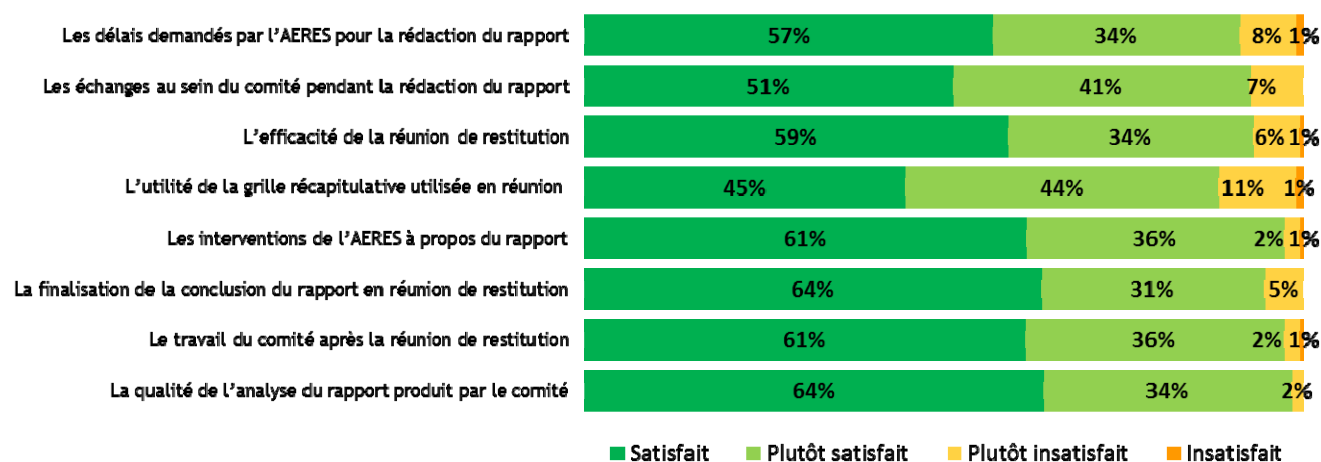
Un outil méthodologique récent est la note de problématique. Élaborée par les experts eux-mêmes, son but est de formaliser et organiser les questions auxquelles la visite devra permettre de répondre ; bien que son utilité ressentie soit en progression (11% « d'insatisfaits » pour la vague D contre 13% pour la vague C avec également une légère progression des « très satisfaits » : 55% contre 52%), il semble encore nécessaire que les experts se l'approprient davantage.

La visite de l'établissement



L'analyse des retours d'expérience des experts sollicités pour la vague C¹⁵ avait mis en évidence des plannings de visite trop chargés et des rencontres jugées parfois non utiles à l'analyse des stratégies. Le travail entrepris sur la préparation des plannings d'entretiens semble avoir porté ses fruits puisqu'une nette progression se manifeste sur ce point : 7% d'insatisfaits et 59% de « très satisfaits » pour la vague D, à comparer aux 14% « d'insatisfaits » et 55% de « très satisfaits » pour la vague C. Cependant, le temps de travail du comité à huis clos n'est pas jugé satisfaisant par 11% des experts.

La phase aval (succédant à la visite de l'établissement)



Les experts sollicités pour la vague C avaient souhaité que les objectifs de la réunion de restitution et la nature des interventions de l'équipe AERES sur le rapport soient mieux précisés. De plus, la grille de caractérisation des forces et faiblesses n'était pas apparue utile.

L'analyse des réponses des experts de la vague D sur la phase aval semble montrer une évolution positive de la procédure avec une forte satisfaction des experts (plus de 90% de « satisfaits » et « plutôt satisfaits »). L'efficacité ressentie de la réunion de restitution progresse : 7% « d'insatisfaits » et 59% de « très satisfaits » pour la vague D, à comparer aux 19% « d'insatisfaits » et 48% de « très satisfaits » pour la vague C. En revanche, la grille de caractérisation des forces et faiblesses de l'établissement, avec 11% de « plutôt insatisfaits » et 1% « d'insatisfaits » pose encore question.

¹⁵ Rapport synthétique des retours d'expérience de l'évaluation des établissements de la vague C, mai 2013.

3 • L'analyse des stratégies communes des établissements membres d'un PRES

La vague D s'est déroulée dans un contexte particulier du fait que tous les établissements évalués, à l'exception des 5 écoles d'architecture et des 2 organismes de recherche, étaient membres de l'un des 5 PRES cités plus haut et, pour la plupart, partenaires de projets d'Idex qui dessinent des stratégies communes dont le potentiel de transformation a été reconnu par le jury international qui les a examinées, puis par l'État.

Les établissements du PRES Sorbonne Paris Cité ont souhaité une prise en compte substantielle de leur stratégie commune. Or, si le comité d'évaluation d'un établissement donné est pleinement légitime pour évaluer sa politique de site, il ne peut disposer de la vision d'ensemble sur le site lui-même. De plus, l'hypothèse d'un comité unique pour tous les établissements de SPC ne pouvait être retenue pour des raisons pratiques, et aussi pour garantir l'indépendance mutuelle des évaluations de ces établissements, ainsi que l'adéquation des comités à leurs caractéristiques.

Une procédure spécifique a donc été mise en place pour les établissements du PRES SPC, puis proposée aux autres établissements impliqués dans des projets analogues. Finalement, les 3 PRES PSL, SPC et héSam ont souhaité bénéficier de cette nouvelle procédure de prise en compte de la politique de site. Celle-ci a induit une activité nouvelle, qui comprenait trois volets.

Un binôme chargé de projet/délégué scientifique dédié à chaque site

Le binôme de site désigné a eu pour tâche de faciliter l'analyse de la politique de coordination territoriale des établissements du site dont il avait la charge. Il a réuni les données de caractérisation, assuré un rôle d'interface entre les comités et le PRES, et joué le rôle de référent, sur ce sujet, des binômes d'établissement.

Une adaptation de l'évaluation des établissements

Les modifications apportées au processus d'évaluation des établissements ont touché toutes les phases du processus.

En amont de la visite :

- un entretien préalable de la section des établissements avec les responsables du PRES a été mené ;
- un dossier sur le PRES et l'Idex, complémentaire des dossiers des établissements et rassemblé par l'AERES, a été transmis à chaque comité d'établissement ;
- les comités ont prévu des questionnements spécifiques, au moment de la préparation de l'évaluation de chaque établissement, permettant d'apprécier le niveau d'adhésion de sa communauté au projet commun, le poids de la politique de site dans ses axes stratégiques et la façon dont le projet du site conditionne son développement, les retombées pour chaque établissement des différentes actions déjà initiées ou réalisées par le PRES, et enfin les outils (institutionnels ou techniques) dont chacun s'est doté pour contribuer au projet commun.

Durant la visite :

- une demi-journée banalisée dans le planning de visite des établissements a été organisée. Identique pour tous les comités effectuant leurs visites simultanément, elle a été consacrée à des entretiens mutualisés avec des partenaires communs - Ville de Paris, CROUS de Paris, président du PRES¹⁶. Cela a supposé que les visites dans les établissements d'un même PRES soient regroupées, sur une ou deux semaines en pratique selon les sites.

Après la visite :

- la formulation de constats et d'analyses par chaque comité à l'issue de sa réunion de restitution, répondant aux questionnements spécifiques mentionnés plus haut, élaborés dans la perspective de l'étape suivante.

¹⁶ La région Île-de-France, sollicitée, n'a pas souhaité rencontrer les comités et, de fait, n'en a rencontré aucun.

Une étape complémentaire de synthèse au niveau des sites volontaires

Cette étape a été réalisée, pour chaque site concerné, par un « comité de site » composé des présidents de chaque comité d'établissement évalué et présidé par l'un d'eux. Il y a donc eu 3 comités de site en vague D, composés de 7 à 8 personnes chacun.

Le président du comité de site a rencontré le binôme de site après les réunions de restitutions ; il a échangé avec son comité afin d'élaborer des éléments de problématique pertinents.

Chaque comité de site s'est réuni quelques semaines après la réception par l'AERES des rapports provisoires d'évaluation des établissements, durant trois jours. Ces rencontres ont eu pour objet :

- de prendre connaissance collégalement des rapports provisoires d'évaluation de chacun des établissements concernés, ainsi que des constats et analyses préparés par les comités (cf. plus haut), puis de se livrer à un travail de synthèse ;
- de rencontrer un certain nombre d'interlocuteurs, choisis sur la demande du comité de site et en accord avec le président du PRES, qui ont apporté des éclairages complémentaires ;
- de préparer un rapport court, complémentaire des rapports d'évaluation des établissements, toujours intitulé « Complément à l'évaluation des établissements du PRES X : synthèse sur leur stratégie commune ».

Ces rapports de synthèse comprennent un ou plusieurs chapitres présentant la politique de site (objectifs, gouvernance et mise en œuvre), et un chapitre « Leviers et freins au développement du projet X recommandations ». Il ne s'agit pas de rapports d'évaluation stricto sensu, puisqu'ils sont construits principalement en partant des évaluations des seuls établissements, sans autoévaluation élaborée au niveau du site. Cependant, à l'instar des rapports habituels, ils ont fait l'objet d'une phase d'échanges contradictoires avec le PRES concerné, et ont été publiés avec la lettre d'observations de son président.

4 • En guise de conclusion, quelques perspectives

Ce rapport d'activité de la vague D permet d'établir un premier bilan des améliorations apportées aux procédures d'évaluation externe des établissements. Ce bilan sera complété par l'analyse des lettres d'observations et des réponses des établissements évalués au questionnaire de satisfaction, ainsi que par les éléments issus des rencontres avec les établissements et avec les présidents des comités, programmées fin janvier 2014.

Les évolutions engagées pour la vague D se prolongent par celles mises en œuvre pour la vague E. Celles-ci concernent principalement les documents méthodologiques publiés par l'AERES, la collecte des données de caractérisation et des indicateurs, et enfin les politiques de site.

L'AERES a publié deux nouveaux documents à l'attention des établissements de la vague E : le « référentiel de l'évaluation externe » précise les domaines et champs d'activité qui feront l'objet d'une évaluation, les références qui s'y rapportent et les critères utilisés ; le document « Repères pour l'autoévaluation » a pour objectif de proposer aux établissements des éléments conceptuels ou méthodologiques utiles dans la préparation de leur rapport d'autoévaluation.

L'AERES n'exige plus aucun indicateur défini a priori, et demande aux établissements qu'ils transmettent les indicateurs de pilotage qu'ils ont utilisés pendant la période concernée par l'évaluation. De plus, l'effort entrepris afin de doter les experts de données de caractérisation pertinentes est poursuivi. L'AERES collecte les données disponibles au plan national (PapESR, CTI, données MESR, etc.). Les données provenant des unités de recherche sont traitées par l'AERES directement, afin de fournir aux experts des informations en matière de ressources humaines et financières, pour chaque unité de recherche et pour l'établissement de manière globale. L'AERES ne demande donc aux établissements que les seules données de caractérisation qu'elle ne peut réunir autrement.

Enfin, la vague E se déroule dans un contexte nouveau, puisque la contractualisation avec les structures de coordination territoriale est inscrite dans les dispositions de la loi du 22 juillet 2013, parallèlement à un renforcement de l'autonomie des établissements via le processus d'accréditation des formations. Même si l'évaluation concerne toujours la trajectoire de développement d'un établissement durant sa dernière période contractuelle, l'AERES s'attache à tenir compte de cette nouvelle donnée, en ayant conscience de la diversité des structures de coordination en matière de périmètre comme de stratégie et de pilotage. Le rôle des collectivités, le positionnement des ministères autres que le MESR sont également des éléments à considérer. À partir d'une demande émanant de l'Université Paris-Est, originale par rapport à celle formulée par les PRES de la vague D, la section des établissements travaille à définir une véritable méthode d'évaluation d'une politique de site, articulée notamment à une autoévaluation. Ce travail se mène en étroite concertation avec Paris-Est (COMUE et établissements). En parallèle, la procédure complémentaire utilisée pour la première fois en vague D est maintenue et sera mise en œuvre sur les sites de Lille Nord de France, Montpellier Sud de France et Paris-Saclay.



Actions menées sur la scène européenne et internationale en 2013

I. La définition d'une stratégie partagée

Depuis l'adoption de sa stratégie européenne et internationale par le Conseil qui s'est tenu en septembre 2012, l'AERES a très nettement consolidé en 2013 son positionnement international autour de trois orientations majeures :

- la visibilité européenne et internationale ;
- l'évaluation de formations ou d'établissements étrangers ;
- le développement d'activités de benchmark, dans les champs de compétences de l'AERES, y compris en termes d'assurance qualité des processus d'internationalisation.

L'évaluation des activités réalisées à l'étranger par les établissements et organismes français est articulée étroitement avec la stratégie européenne et internationale de l'AERES. Pour mener cette action d'évaluation à l'étranger, l'AERES agit de concert avec ses partenaires nationaux, notamment la CTI, le CIEP ou Campus France et concrétise le développement de son activité en contribuant aux principaux débats internationaux et en participant à plusieurs projets d'envergure internationale.

II. La contribution aux débats européens et internationaux

Face à l'augmentation du nombre d'étudiants en mobilité, à la diversification des parcours qui leur sont offerts et à l'émergence de nouveaux acteurs pour les accueillir, plusieurs grandes questions émergent ou sont développées au sein des réseaux dont l'AERES est membre. Ainsi, l'AERES s'est impliquée plus particulièrement sur les questions suivantes :

1 • L'évaluation de l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche

- la question de l'internationalisation a été abordée par l'AERES lors du séminaire organisé par Campus France, en janvier 2013, ayant pour thème « la politique d'attractivité des étudiants internationaux en France » ;
- lors du séminaire de l'EUA (*European University Association*) à Gand (Belgique), en avril 2013, au cours duquel différents modèles d'internationalisation ont été envisagés, mettant ainsi en évidence les défis et opportunités engendrés, les stratégies nationales, le rôle des établissements dans ce nouveau paysage et les enjeux collaboration/compétition ;
- les problématiques posées plus spécifiquement par l'évaluation de la recherche ont été abordées lors du G8 recherche qui s'est tenu en octobre 2013 à Tokyo. L'AERES a ainsi pu y présenter les spécificités et enjeux français ;
- enfin, un point très important : en 2013, une fiche de caractérisation des formations L, M et D à l'international a été réalisée et demandée à tous les établissements de la vague E. La collation de l'ensemble des fiches déposées a commencé à l'automne, leur dépouillement interviendra au printemps 2014 et un premier rapport sera produit à la suite de ce dépouillement. Il s'agit là de la première étape - qui devrait se dérouler sur 5 ans, permettant ainsi d'avoir une cartographie complète, exhaustive et précise des formations françaises travaillant à l'international.

2 • Processus d'assurance qualité et rôle des agences qualité

L'AERES est membre de l'ENQA. Dans l'optique de contribuer aux débats en cours, elle a participé aux groupes de travail « *Excellence in Higher Education* », « *Impact of quality assurance* » et « *Staff Development* ». Ces réunions permettent aux agences d'échanger de bonnes pratiques et de les accompagner dans leur propre démarche d'amélioration. Ces thématiques feront l'objet de rapports dont la publication est prévue pour 2014.

En qualité de membre de l'INQAAHE (*International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education*), l'AERES est également intervenue au cours de la conférence annuelle du réseau, qui s'est tenue à Taipei en avril 2013 et dont le thème était « *Managing diversity : sustainable quality assurance processes* ».

3 • La révision des European Standards and Guidelines (ESG)

Suite à la conférence ministérielle de Bucarest en mai 2012, réunissant les 47 ministres de l'enseignement supérieur de l'espace européen, les travaux préparatoires pour la révision des ESG, prévue en 2015, ont débuté. L'AERES a répondu à plusieurs sollicitations pour contribuer à cette révision, par exemple, lors de l'assemblée générale de l'ENQA en 2013 à Vilnius, et a présenté en décembre 2013 des propositions, notamment pour étendre leur champ aux activités de recherche.

4 • Qualité et excellence

L'AERES a également participé à des échanges concernant les questions d'excellence des formations et de qualité, au groupe de travail des experts de Bologne sur l'insertion professionnelle et l'employabilité, et à la conférence de l'AIU sur la diversité et l'excellence (Manchester, avril 2013). L'excellence a été également le thème du forum des membres de l'ENQA qui a eu lieu en avril 2013, à Prague.

III. La mise en œuvre d'un plan d'action pour conduire des projets internationaux d'évaluation et de coopération

Les activités internationales d'évaluation et de coopération ont évolué avec la diversification et l'internationalisation de l'enseignement supérieur. L'AERES est impliquée dans l'évaluation de structures étrangères, en partenariat ou délocalisées, ainsi que dans des projets touchant tous les continents.

1 • Évaluation d'institutions, d'équipes de recherche et de programmes de formation étrangers

Arabie Saoudite : L'AERES avait été sollicitée, en 2011 et 2012, par la King Saud University et avait évalué quatre formations de la faculté de langue et de traduction, trois formations de la faculté de tourisme et d'archéologie, deux formations de la faculté de droit et science politique et trois formations de la faculté de langue arabe. L'agence a signé, en novembre 2013, une nouvelle convention avec cette université afin d'évaluer un master et un doctorat en archéologie. Les évaluations seront conduites courant 2014.

Par ailleurs, l'AERES a également répondu à l'appel d'offres international du King Abdulaziz City for Science and Technology (KACST) dans le cadre de l'évaluation de la stratégie nationale de recherche. Cet appel d'offres a été remporté par l'AERES et elle a évalué, en 2013, le National Science, Technology and Innovation Plan (NSTIP).

Arménie : L'AERES a été sollicitée par le ministère de l'Enseignement supérieur arménien pour l'évaluation de l'Université d'État d'architecture et de construction d'Erevan, sur la base des standards et lignes directrices européennes (ESG). La visite d'évaluation sur site a été réalisée en novembre 2013 et le rapport d'évaluation, à paraître, servira également de base pour l'accréditation de cette université par les autorités arméniennes.

2 • Évaluation de programmes de formation en partenariat international

En 2012, l'AERES avait mis en place une procédure spécifique d'évaluation des formations en partenariat international (double diplôme, diplôme conjoint). Le guide d'évaluation a été construit à partir de référentiels de l'AERES pour les formations et de ceux des agences européennes partenaires. Il inclut des critères de partenariat, « *jointness criteria* », notamment définis dans le cadre du programme européen JOQAR.

Cette procédure a été appliquée pour l'évaluation du Master *Erasmus Mundus* « Europhilosophie » effectuée à la demande de l'Université de Toulouse II-Le Mirail, en partenariat avec l'agence allemande, l'*Agentur für Qualitätssicherung durch Akkreditierung von Studiengängen* (AQAS), en vue d'une accréditation de cette formation par cette dernière. Un travail important - sur dossier et visite sur site - a été réalisé entre janvier et avril 2013 conduisant l'AERES à proposer à l'agence allemande AQAS une accréditation pour 5 ans, sans réserve, de ce master. AQAS a suivi les recommandations de l'AERES.

3 • Évaluation de formations délocalisées

- La question des formations délocalisées prend de plus en plus d'importance non seulement dans le paysage universitaire français, mais également international. Face à cette situation, dans le cadre du programme *Erasmus Mundus*, plusieurs agences européennes (AERES, ANECA, QAA et GAC) ont proposé, en coordination avec l'ENQA, un projet visant à définir des critères communs d'évaluation de ces formations. Ce projet, QACHE (*Quality assurance of Cross-border Higher Education*), a été sélectionné par la commission européenne et doit s'étendre sur deux ans, sous la direction de l'ENQA. Il permettra de dresser un bilan des activités transfrontalières par pays (*cross-border evaluation*), de définir et partager des méthodologies d'évaluation.
- L'AERES a été également sollicitée par l'agence chinoise CEAIE, afin de mener conjointement des évaluations des formations françaises en Chine. L'Institut franco-chinois de l'ingénierie nucléaire a été identifié comme établissement pouvant faire l'objet d'une telle évaluation en 2014 ou 2015, ainsi qu'une formation de cet établissement. Dans la mesure où il s'agit de formations d'ingénieurs, l'AERES

collaborera étroitement avec la CTI pour mener à bien sa mission et un avenant à l'accord de coopération entre l'AERES et la CTI a été signé dans ce but. Le projet est en cours d'élaboration et l'évaluation aura lieu en 2014 ou 2015.

4 • Coopérations bilatérales et multilatérales

L'AERES accorde une importance particulière aux échanges d'expériences et à la coopération avec des agences d'évaluation des établissements de l'enseignement supérieur et des organismes de recherche étrangers. Lors du colloque de l'AERES sur la qualité des liens formation-recherche, les 5 et 6 novembre 2013, les représentants de différentes agences partenaires ont été invités (CEAACES et SENESCYT de l'Equateur) et ont pu partager leur expérience, notamment dans le cadre de la table ronde sur l'approche européenne et internationale de la qualité des liens formation-recherche (NIAD-UE - Japon, ANECA - Espagne, ANVUR - Italie, CONEAU - Argentine). Plus spécifiquement, l'AERES noue des liens dans le monde entier :

Europe : l'AERES renforce la coopération avec les agences espagnoles (ANECA, AQU, ACPUA), britannique (QAA), italienne (ANVUR), néerlandaise (NVAO) et allemandes (AQAS, Wissenschaftsrat), ainsi que la collaboration avec des agences européennes dans le cadre de différents forums, projets et groupes de travail. Elle a en outre été sollicitée par le ministère de la Recherche tchèque dans le cadre de son travail de réflexion sur les critères d'évaluation de la recherche.

Enfin, l'AERES participe à plusieurs projets remportés sur appels d'offres européens :

- le projet *Erasmus Mundus* QACHE (2013-2015 cf. supra) ;
- le projet *Erasmus Mundus* CEQUINT (2012-2014) qui a permis de définir une procédure pilote pour délivrer un certificat d'internationalisation des programmes et des établissements. Dans ce cadre, l'évaluation de l'Université de Reims aura lieu en 2014 ;
- Le projet Tempus TLQAA (2012-2013) qui concerne le Liban et visait à contribuer à la définition du modèle d'assurance qualité libanais. En 2013, l'AERES a participé, avec le CIEP, à la formation d'une quinzaine d'experts, mais aussi à l'expérimentation d'une première mise en œuvre de l'évaluation externe d'un échantillon d'universités libanaises. La conférence bilan du projet a eu lieu début novembre 2013 à Paris et l'AERES a contribué à la rédaction d'un ouvrage de dissémination sur la création des agences d'évaluation.

Asie : l'AERES a poursuivi ses accords de coopération avec l'agence japonaise (NIAD-UE) et vietnamienne (VISTEC). Elle a également accueilli une délégation chinoise composée de 22 représentants d'universités intéressés par l'évaluation des Masters et des Doctorats. Elle a signé, en novembre 2013, un accord de coopération avec l'agence chinoise (CEAIE) et a participé, à cette occasion, à la conférence annuelle sur le *Cross-border Higher Education* organisée par cette dernière à Beijing. Une délégation vietnamienne doit également se rendre à l'AERES afin de s'informer sur les méthodes d'évaluation de la recherche.

Afrique : les échanges ont été renforcés et des conventions sont en projet avec les ministères de l'Enseignement supérieur sénégalais et angolais ainsi qu'avec le ministère de la Recherche algérien. L'agence d'évaluation sénégalaise, ANAQ-SUP, a mené deux missions à l'AERES en juin et décembre 2013 afin d'étudier l'expérience française dans l'organisation et la conduite des évaluations. Des missions d'études et de formation ont également été organisées au bénéfice des cadres de l'Institut angolais pour l'évaluation, l'accréditation et la reconnaissance des études de l'enseignement supérieur (INAAREES) en décembre 2013. L'AERES est partie prenante du projet de coopération conduit et financé par l'Office allemand d'échanges académiques (DAAD), en partenariat avec l'UNESCO, sur la mise en place d'un système d'assurance qualité dans les pays francophones d'Afrique subsaharienne. L'AERES intervient également dans la formation des cadres du ministère de la Recherche béninois.

Amériques :

En Argentine : un accord de coopération a été conclu en mars 2013 entre l'AERES et l'agence argentine (CONEAU). Les liens entre les deux agences ont ainsi pu être renforcés lors de la participation de l'AERES à un séminaire organisé conjointement par la CONEAU et l'Ambassade de France en Argentine sur les évaluations institutionnelles.

En Colombie : l'AERES a participé à Cali, en mars 2013, à la rencontre franco-colombienne, avec l'agence colombienne (ASCUN) et le Conseil colombien d'accréditation (CNA) sur l'évaluation des établissements de l'enseignement supérieur dans trois dimensions : formation, recherche et internationalisation.

En Équateur : l'AERES a été sollicitée par l'Ambassade de France en vue d'un renforcement de la coopération avec l'agence qualité CEAACES et le SENESCYT du ministère de la Recherche.

L'AERES a, par ailleurs, renforcé des échanges avec l'agence américaines (CHEA) et le Conseil universitaire des pays andins (CONSUAN). Elle a également participé au sommet académique entre l'Union européenne et les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes qui a eu lieu au Chili en janvier 2013.



Organisation au service des missions, évolution des moyens de l'AERES

I. Les acteurs de l'évaluation : experts, délégués scientifiques et personnels administratifs

L'AERES pour mener à bien ses missions s'appuie sur des experts, des délégués scientifiques et des personnels administratifs permanents.

1 • Les experts

Les experts (enseignants-chercheurs, chercheurs, personnels non académiques et étudiants), réunis au sein de comités, produisent les appréciations évaluatives.

La campagne d'évaluation de la vague D a nécessité la mobilisation de 3 249 experts pour 1 590 experts en vague C. La répartition est la suivante : 74% d'hommes et 26% de femmes ; 24% d'étrangers ; 6% pour l'évaluation des établissements et organismes de recherche ; 18% pour l'évaluation des formations et des écoles doctorales et 76% pour l'évaluation des entités de recherche.

L'évolution forte du nombre d'experts, s'explique par l'augmentation conséquente d'entités à évaluer entre la vague C et la vague D : +160% d'établissements, +178% pour les entités de recherche et +96% pour les formations et les diplômes.

2 • Les délégués scientifiques

Collaborateurs de l'AERES, les délégués scientifiques sont des enseignants-chercheurs ou chercheurs mis en délégation ou à disposition, à temps plein ou partiel, recrutés pour 2 ans renouvelables. Ils sont chargés de l'organisation scientifique des évaluations et contribuent à la réflexion méthodologique, dans la perspective de l'amélioration constante des évaluations.

Au nombre de 130, on constate un léger accroissement par rapport à 2012 au regard de la forte augmentation du nombre d'entités à évaluer.

Tableau 8 : Évolution du nombre de délégués scientifiques depuis 2007

	2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013	
	PP*	ED**	PP	ED	PP	ED	PP	ED	PP	ED	PP	ED	PP	ED
Enseignants-chercheurs en délégation	55	29	58	31	64	33	87	42	76	36	76	37	79	35
Chercheurs mis à disposition	22	6	34	9	29	8	22	5	13	5	25	6	29	12
Autres (société civile)	4		8		13		9		19		24		22	
Total	81	35	100	40	106	41	118	47	108	41	125	43	130	47

Données AERES – décembre 2013

*PP : personnes physiques – **ED : équivalent en décharge de service ou mise à disposition.

3 • Les personnels administratifs permanents

Au 31 décembre 2013, les personnels administratifs permanents sont au nombre de 72 soit 69,9 ETPT (équivalent temps plein travaillé annuel). Ils sont répartis au sein des trois sections et du secrétariat général.

La répartition entre agents contractuels et titulaires a fortement évolué, passant respectivement de 67% à 50% pour les premiers, et de 33% à 50% pour les personnels fonctionnaires (titulaires et stagiaires), en raison d'une part, d'un recrutement accentué de personnels titulaires et d'autre part, du fait de la réussite aux recrutements réservés du dispositif Sauvadet (Loi du 12 mars 2012). En effet, 22 agents de l'AERES sont concernés par ces recrutements réservés, 21 étaient éligibles pour 2013. 12 agents ont réussi ces concours (6 en catégorie A, 4 en catégorie B et 2 en catégorie C), aussi bien dans la filière administrative que dans la filière ITRF.

Par ailleurs, et du fait de la situation particulière dans laquelle s'est trouvée l'AERES au cours de l'année 2013, les temps d'échanges et d'informations se sont poursuivis :

- avec l'ensemble des personnels administratifs et délégués scientifiques, au rythme d'une fois par trimestre ;
- avec le comité technique de proximité, au rythme d'une fois tous les deux mois. Les questions abordées ont concerné l'accompagnement des personnels aux recrutements réservés et l'élaboration du bilan social 2012.

Il est à souligner que selon l'article 119 de la loi du 22 juillet 2013 « Les biens, droits et obligations, y compris les contrats des personnels, de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur sont transférés au Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur à compter de la date de publication du décret en Conseil d'État prévu à l'article L. 114-3-6 du code de la recherche ».

II. Les moyens financiers

Le financement de l'AERES repose pour l'essentiel sur la dotation de l'État. Les crédits de l'AERES sont inscrits au programme 150 « formations et recherche universitaire » à l'action 15 « pilotage et support du programme ». Depuis 2009, les crédits consommés de l'AERES évoluent, selon l'importance des vagues d'évaluation, entre 12 millions et 16.7 millions d'euros. Le tableau ci-après en retrace l'évolution.

Tableau 9 : Évolution des crédits de l'AERES depuis 2007

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Dotation initiale	7 998 433	12 656 000	15 165 060	15 602 300	17 350 000	16 400 000	16 440 450
Crédits disponibles	5 112 580	13 024 420	14 755 155	15 539 100	16 925 000	15 890 000	15 930 450
Crédits consommés (après déduction des recettes)	4 684 618	12 959 881	14 415 155	16 706 332	15 406 947	12 016 807	15 184 468
Montant des recettes			79 000	259 450	20 000	24 446	393 550

Alors qu'en 2013 la dotation initiale et les crédits disponibles sont à peu près identiques à ceux de 2012, on constate une très nette augmentation de la consommation totale (+26%).

Celle-ci se décompose ainsi : +27% pour le titre 2 (masse salariale des personnels permanents et des experts), et +25% pour le hors titre 2 (crédits de fonctionnement de la structure). Ces montants traduisent bien l'importance de la vague et de l'accroissement du nombre d'experts dont le montant total de rémunération - hors charges patronales - passe de 1,14 M€ en 2012 à 2,1 M€ en 2013, soit environ 84% d'augmentation.

Le chiffre des recettes, 393 550 euros, est également à noter dans la mesure où il s'agit du plus important montant depuis la création de l'AERES. Il traduit bien le rayonnement de l'AERES puisqu'il correspond aux remboursements des frais de masse salariale et de frais de mission suite aux évaluations faites par l'AERES à l'international (Arabie Saoudite notamment).

Tableau 10 : Répartition par titre et rubrique des crédits 2013

	Total dotation en crédits de paiement	Crédits de paiement consommés	Poids des dépenses dans le total général	Poids des dépenses par titre
TITRE II				
Rémunérations personnels permanents	4 280 174	3 935 835	25,9%	54%
Indemnités d'expertise	3 660 276	3 351 505	22,1%	46%
Total TITRE II	7 940 450	7 287 340	48,0%	100%
Hors TITRE II				
Frais de déplacements	3 194 000	3 290 292	21,7%	42%
Conventions Délégués scientifiques	550 000	467 123	3,1%	6%
Formation	20 000	14 481	0,1%	0%
Locaux (loyer, charges)	3 311 000	3 268 975	21,5%	41%
Informatique	510 000	545 044	3,6%	7%
International	25 000	2 796	0,0%	0%
Communication	130 000	120 204	0,8%	2%
Divers	250 000	188 213	1,2%	2%
Total hors TITRE II	7 990 000	7 897 128	52,0%	100%
TOTAL GÉNÉRAL	15 930 450	15 184 468	100%	

Le montant total indique une consommation égale à 95,3% des crédits ouverts au titre de l'année 2013, répartis ainsi :

- 91,7% des crédits mis à disposition en ce qui concerne le titre 2 ;
- 98,8% des crédits mis à disposition pour le hors titre 2.

Deux lignes de dépenses d'un montant équivalent représentent à elles seules environ 50% des dépenses de fonctionnement (HT2) : il s'agit des frais de déplacements des experts et des délégués scientifiques, et des dépenses afférentes au loyer, entretien et taxes s'y rapportant.

Comme tous les ans, la prévision de la compensation en heures complémentaires versée aux universités pour les enseignants-chercheurs et les chercheurs placés en délégation ou mis à disposition de l'AERES en tant que délégués scientifiques est légèrement supérieure à l'exécution. En effet, chaque établissement procède différemment : certains facturent en une fois les 2 années de délégation, d'autres facturent sur un an mais avec retard. L'exécution représente 6% du hors titre 2. Néanmoins, l'année 2014 sera marquée par une forte augmentation de cette ligne, plusieurs universités ayant demandé une compensation plus importante pour avoisiner un remboursement en masse salariale.



Conclusion et perspectives

Le rapport d'activité 2013 de l'AERES révèle le niveau élevé des activités d'évaluation, l'an passé, en France, mais aussi le développement important des activités au niveau international. Cette activité sur la scène internationale a généré des ressources atteignant, en 2013, 3% des crédits consommés. L'année 2013 a été aussi celle de la mise en place d'évolutions importantes des procédures, notamment en matière d'évaluation des entités de recherche.

L'année 2014 sera une année de transition, avec le passage de l'AERES au HCERES.

Si la vague A d'évaluation a pu être préparée dans des délais adaptés, deux questions restent ouvertes, qui sont importantes pour la suite des activités d'évaluation et pour la perception, au niveau international, de la qualité de l'enseignement supérieur en France :

- la première est la question du niveau de la compensation financière des établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour la mise en délégation d'enseignants-chercheurs à temps partiel auprès de l'AERES, puis du HCERES ;
- la seconde est celle de la façon de raccourcir autant que possible, la période durant laquelle, en dehors de la CTI, aucun organisme français d'assurance qualité de l'enseignement supérieur ne sera membre de l'Association européenne des agences d'assurance qualité pour l'enseignement supérieur (ENQA) ni inscrit au registre européen de ces organismes (EQAR).



Annexes

Annexe 1

A. Liste des établissements évalués en vague D

	ÉTABLISSEMENTS
Écoles d'architecture (ENSA)	École nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais École nationale supérieure d'architecture de Paris Belleville École nationale supérieure d'architecture de Paris Val-de-Seine École nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette École spéciale d'architecture Paris
Établissements membres du PRES Paris Sciences et Lettres (PSL)	Collège de France École normale supérieure – Paris (ENS Ulm) École nationale supérieure de Chimie ParisTech École supérieure de physique et de chimie industrielle de la ville de Paris - Paris Tech (ESPCI) Institut d'administration des entreprises de Paris Observatoire de Paris Université Paris-Dauphine
Établissements membres du PRES Sorbonne Universités (SU)	Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) Université Panthéon-Assas Université Paris Sorbonne – Paris IV Université Pierre et Marie Curie
Établissements membres du PRES Sorbonne Paris Cité (SPC)	École des hautes études en santé publique (EHESP) Institut d'études politiques de Paris (IEP) Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco) Institut de physique du globe de Paris (IPG) Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 Université Paris Descartes Université Paris Diderot – Paris 7 Université Paris 13 Nord
Établissements membres du PRES hautes études Sorbonne arts et métiers (héSam)	Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) École nationale des Chartes (EN Chartes) École des hautes études en sciences sociales (EHESS) École pratique des hautes études (EPHE) Fondation Maison des sciences de l'homme de Paris (FMSH) Institut national d'histoire de l'art (INHA) Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne
Établissements membres du PRES Université Paris Lumières (PL)	Université Paris 8 – Vincennes-Saint-Denis Université Paris Ouest – Nanterre La Défense Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA)
Organismes	Ifremer (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer) Inria (Institut national de recherche en informatique et en automatique)

B. Étape complémentaire : analyse des stratégies communes

Établissements	PRES PSL PRES SPC PRES héSam
----------------	------------------------------------

Annexe 2

Liste des établissements évalués en vague C

ACADÉMIE	ÉTABLISSEMENT
Aix-Marseille	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse
Corse	Université de Corse Pasquale Paoli
Nancy-Metz	École nationale d'ingénieurs de Metz (ENIM)
	École supérieure d'architecture (ESA) de Nancy
	Université de Lorraine
Strasbourg	Bibliothèque nationale universitaire (BNU)
	École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEE)
	École nationale supérieure d'architecture
	Institut national des sciences appliquées
	Université de Haute-Alsace
	Université de Strasbourg
Montpellier	Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES)
Organismes	Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA)
	Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)
	Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA)



Liste des sigles

A-B

ACPUA	<i>Agencia de Calidad y Prospectiva Universitaria de Aragón</i>
ADD	Annexes descriptives au diplôme
AEE	Agronomie-Écologie-Environnement
AERES	Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
AIU	<i>International Association of Universities</i>
ALL	Arts, lettres, langues
AMETHIS	Accès multi-établissement aux thèses, à l'international et au suivi des doctorants/docteurs
ANAQ-SUP	Autorité nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur au Sénégal
ANECA	<i>Agencia Nacional de Evaluación de la Calidad y Acreditación</i>
ANVUR	<i>Agenzia di Valutazione del Sistema Universitario e della Ricerca</i>
AQAS	<i>Agentur für Qualitätssicherung durch Akkreditierung von Studiengängen</i>
AQU	<i>Agència per a la Qualitat del Sistema Universitari de Catalunya</i>
ASCUN	<i>Asociación Colombiana de Universidades</i>
BIATSS	Bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, et personnels sociaux et de santé
BS	Biologie-Santé

C

C	Chercheur
CEAACES	<i>Consejo de Evaluación, Acreditación y Aseguramiento de la Calidad de la Educación Superior (Ecuator)</i>
CEAIE	<i>China Education Association for International Exchange</i>
CEQUINT	<i>Certificate for Quality of Internationalisation</i>
CFDIP	Centre de Formation des doctorants à l'insertion professionnelle
CHEA	<i>American Council for Higher Education Accreditation</i>
CHU	Centre hospitalo-universitaire
CIC	Centre d'investigation clinique
CIEP	Centre international d'études pédagogiques
CNA	<i>Consejo Nacional de Acreditación (Colombie)</i>
COMUE	Communauté d'universités et d'établissements
CONEAU	<i>Comisión Nacional de Evaluación y Acreditación Universitaria (Argentine)</i>
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CONSUAN	<i>Consejo Universitario Andino</i>
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CTI	Commission des titres d'ingénieur

D-E

DAAD	<i>Deutscher Akademischer Austausch Dienst</i>
DEG	Droit, économie, gestion
DGESIP	Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle
EA	Équipe d'accueil
EC	Enseignant-chercheur
ED	École doctorale
ENQA	<i>European Association for Quality Assurance in Higher Education</i>
ENSAM	Ecole nationale supérieure d'arts et métiers
EOF	Entretien « Offre de formations »
EQAR	<i>European Quality Assurance Register for Higher Education</i>
ESG	<i>European standards and guidelines</i>
ETP	Equivalent temps plein
ETPT	Equivalent temps plein travaillé
EUA	<i>European university association</i>

G-H

GAC	<i>German Accreditation Council</i>
HCERES	Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
HDR	Habilitation à diriger des recherches

I-J

I dex	Initiatives d'excellence
IFD	Institut de Formation Doctorale
IGN	Institut national de l'information géographique et forestière
INAAREES	Institut national pour l'évaluation, l'accréditation et la reconnaissance des études de l'enseignement supérieur (Angola)
INQAAHE	<i>International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education</i>
INP	Institut national du patrimoine
INRA	Institut national de la recherche agronomique
Inserm	Institut national de la santé et de la recherche médicale
INSEP	Institut national du sport, de l'expertise et de la performance
IRD	Institut de recherche pour le développement
ITA	Ingénieur, Technicien Administratif
ITRF	Ingénieurs et techniciens de recherche et de formation
IUT	Institut universitaire de technologie
JOQAR	Joint programmes « Quality Assurance and Recognition of degrees awarded » (Erasmus Mundus)

K-L

KACST	<i>King Abdulaziz City for Science and Tecnology</i>
LABEX	Laboratoires d'excellence
LMD	Licence-master-doctorat
LP	Licence professionnelle

M-N

MEI	Mission Europe et International (AERES)
MESR	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche
NIAD-UE	<i>National Institution for Academic Degrees and University Evaluation</i> (Japon)
NSTIP	<i>National science, technology, and innovation plan</i> (Arabie Saoudite)
NVAO	<i>Accreditation Organisation of the Netherlands and Flanders</i>

P

PapESR	Portail d'aide au pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche
PP	Personne physique
PRAG	Professeur agrégé
PRES	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur

Q-R

QAA	<i>Quality Assurance Agency for Higher Education</i> (Grande-Bretagne)
QACHE	<i>Quality Assurance of Cross-Border Higher Education</i>
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles
RTRA	Réseaux thématiques de recherche avancée

S-T

SENECYT	<i>Secretaria de Educación Superior, Ciencia, Tecnología e Innovación</i> (Equateur)
SF	Structure fédérative
SHS	Sciences Humaines et Sociales
SO	Sans objet
SP	Secteur professionnel
SPI	Sciences pour l'ingénieur
ST	Sciences et Technologies
Staps	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
STIC	Sciences et Technologie de l'Information et de la Communication
STS	Sciences, Technologies, Santé
STU	Sciences de la Terre et de l'Univers
SVE	Sciences de la Vie et de l'Environnement
SYMPA	SYStème de répartition des Moyens à la Performance et à l'Activité
TLQAA	<i>Toward Lebanese Quality Assurance Agency</i>

U-V

Umifre	Unité mixte des instituts français de recherche à l'étranger
UMR	Unité mixte de recherche
UNESCO	<i>United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization</i>
UPR	Unité propre de recherche
UR	Unité de recherche
USR	Unité de service et de recherche
VISTEC	<i>Vietnam Science and Technology Evaluation Center</i>